



GUINEE

TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE, SUPPLEMENT D'INFORMATION, ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA GUINEE

Septembre 2019

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de la demande de modification d'un critère de réalisation et de la revue des assurances de financement, les documents suivants ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 26 juillet 2019. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 13 juin avec les autorités guinéennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 juillet 2019.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément d'information** sur l'évolution récente de la situation.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la Guinée.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités guinéennes*
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Communiqué de presse n° 19/304
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
26 juillet 2019

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 23,9 millions de dollars en faveur de la Guinée

Le 26 juillet 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats économiques obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue permet de décaisser immédiatement 17,213 millions de DTS (environ 23,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 68,849 millions de DTS (environ 95,7 millions de dollars). Le conseil d'administration a également approuvé la demande des autorités de modifier un critère de réalisation.

L'accord triennal avec la Guinée au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été approuvé le 11 décembre 2017 par le conseil d'administration du FMI (voir le communiqué de presse n° 17/484) pour un montant de 120,488 millions de DTS (environ 170,1 millions de dollars au moment de l'approbation, ou 56,25 % de la quote-part de la Guinée). L'accord au titre de la FEC vise à renforcer la résilience, à intensifier l'investissement public dans les infrastructures tout en préservant la stabilité, à renforcer les dispositifs de protection sociale et à promouvoir le développement du secteur privé.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur la Guinée, M. Mitsuhiro Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a prononcé la déclaration ci-après :

« La dynamique de croissance de la Guinée persiste et les perspectives à moyen terme sont favorables, malgré certains risques baissiers. Les autorités poursuivent la mise en œuvre de politiques et réformes macroéconomiques visant à encourager une croissance forte et généralisée, ainsi qu'à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité. Les résultats engrangés dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants au regard des objectifs pour fin décembre 2018 et les réformes appuyées par le programme ont progressé. L'exécution du programme est restée satisfaisante tout au long du premier trimestre 2019. Les autorités ont commencé à appliquer des mesures d'ajustement supplémentaires afin d'atteindre l'objectif budgétaire pour fin 2019, compte tenu de subventions à l'électricité plus élevées que prévu et de recettes fiscales inférieures aux attentes.

« La recherche d'un excédent budgétaire de base préservera la stabilité, et les investissements publics porteurs de croissance seront intensifiés. L'application des mesures programmées pour renforcer les recettes fiscales et du mécanisme d'ajustement des prix du pétrole contribuera à la mobilisation des recettes. Le relèvement progressif des tarifs de l'électricité à un niveau permettant de couvrir les coûts réduira les subventions à l'électricité non ciblées et dégagera de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. Par ailleurs, les dispositifs de protection sociale seront renforcés afin de protéger les groupes vulnérables et de lutter contre la pauvreté. L'amélioration de la gestion de l'investissement public en assurera un meilleur rendement et une plus grande efficacité. Le maintien des prêts non concessionnels au niveau programmé et la poursuite du renforcement de la gestion de la dette préserveront la viabilité de celle-ci.

« En poursuivant la constitution de marges de manœuvre extérieures pour parer aux chocs, la Guinée renforcera sa résilience. L'assouplissement du taux de change facilitera l'accumulation de réserves. À cette fin, la concurrence sur le marché des changes est en cours de renforcement et une stratégie d'intervention fondée sur des règles sera mise au point.

« La politique monétaire devra être prudente afin de modérer l'inflation. Il sera essentiel de limiter les prêts de la banque centrale à l'État afin de maîtriser les tensions inflationnistes. Une gestion active de la liquidité contribuera à réaliser les objectifs monétaires. Le renforcement du contrôle et de la réglementation bancaires soutiendra la stabilité.

« Les autorités appliquent des réformes structurelles porteuses de croissance. Le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption, du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que du climat des affaires améliorera la gouvernance et soutiendra le développement du secteur privé. »



GUINÉE

10 juillet 2019

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. La dynamique de forte croissance de la Guinée perdure. La croissance réelle est estimée à 5,8 % en 2018 et devrait s'établir aux alentours de 6 % pour 2019 et 2020. Le contexte social demeure fragile. L'année 2018 a été perturbée par des troubles sociaux, des grèves et des manifestations. Les mouvements de grève se sont estompés depuis début 2019, mais les tensions politiques et sociales se sont accentuées en raison du report des élections législatives et des questions liées au scrutin présidentiel de 2020.

Résultats. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs pour fin décembre 2018 sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation et l'objectif indicatif relatif aux dépenses de protection sociale ont été respectés. Une série de mesures d'ajustement a été mise en œuvre pour atteindre l'objectif budgétaire de fin 2018. Les objectifs indicatifs portant sur les recettes fiscales et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs n'ont pas été atteints. Les résultats du programme étaient satisfaisants fin mars 2019, la plupart des objectifs indicatifs ayant été atteints. Les réformes appuyées par le programme ont suivi leur cours. Deux des quatre repères structurels ont été atteints et des avancées notables ont été réalisées sur les deux autres, qui devraient être atteints d'ici à fin 2019.

Stratégie du programme. Des mesures d'ajustement supplémentaires, compensant l'augmentation prévue des subventions à l'électricité et la baisse attendue des recettes fiscales, vont être appliquées afin de dégager un excédent budgétaire de base en 2019. Parallèlement, les autorités vont accroître l'investissement public afin de soutenir la croissance. Il sera essentiel d'avancer dans la mise en œuvre des mesures fiscales programmées et d'appliquer le mécanisme d'ajustement des prix du pétrole afin d'accroître les recettes. Les subventions à l'électricité non ciblées seront progressivement diminuées et les dispositifs ciblés de sécurité sociale seront renforcés. L'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'investissement public étayera la stratégie budgétaire. Une nouvelle accumulation des réserves renforcera les amortisseurs de chocs extérieurs. Le maintien d'une politique monétaire prudente permettra de maintenir l'inflation à un niveau modéré. En privilégiant les emprunts concessionnels et en se tenant aux montants prévus dans le programme pour les emprunts non concessionnels, les autorités assureront la viabilité de la dette. L'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires encouragera le développement du secteur privé.

Vues des services du FMI. Compte tenu des résultats satisfaisants du programme et des mesures supplémentaires qui ont été prises, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever la troisième revue de l'accord au titre de la FEC. Cela ouvrirait la voie au décaissement de 17,213 millions de DTS et catalyserait le soutien des bailleurs de fonds. Le programme est exposé à des risques élevés et sa réussite nécessite un engagement sans faille des autorités.

Approuvé par
Dominique Desruelle
et **Kevin Fletcher**

Une équipe du FMI constituée de Mme Albertin (cheffe de mission), Mme. Kaze, M. Koumingue, M. Maino et M. O'Sullivan (du département Afrique), Mme. Mogues (département des finances publiques) et M. Sulemane (représentant résident) s'est entretenue avec les autorités à Conakry (Guinée) du 18 avril au 4 mai 2019, et du 10 mai au 13 juin 2019 à distance depuis Washington. M. Sylla (administrateur suppléant) s'est joint aux entretiens. L'équipe a rencontré Alpha Condé, président de la République, Ibrahima Kassory, Premier ministre, Claude Kory Kondiano, président de l'Assemblée nationale, des membres de la commission économie et finances de l'Assemblée nationale, Mamadi Camara, ministre de l'Économie et des Finances, Lounceny Nabé, gouverneur de la banque centrale, Ismaël Dioubaté, ministre du Budget, Kanny Diallo, ministre du Plan et du Développement économique, ainsi que d'autres membres du gouvernement, les ministres conseillers du président et d'autres hauts responsables de l'État. L'équipe du FMI s'est également entretenue avec des représentants des bailleurs de fonds, de la société civile, du secteur privé et des banques. M. Magno a apporté son concours à la préparation de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE RÉCENTE	8
RÉSULTATS DU PROGRAMME	11
PERSPECTIVES ET RISQUES	12
PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE	12
A. Politique budgétaire	12
B. Politiques monétaire et de change	17
C. Secteur financier	18

ACCROITRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES TOUT EN PRÉSERVANT LA VIABILITÉ DE LA DETTE	18
RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE	20
ACCELERER LES REFORMES STRUCTURELLES FAVORABLES A LA CROISSANCE	20
MODALITES DU PROGRAMME	22
EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23
A. Brève évaluation du renforcement des capacités au cours de l'exercice, 2019	40
B. Principales priorités de l'assistance technique pour la période à venir	40
C. Principaux risques et mesures d'atténuation	42
D. Engagements pris par les autorités	42
GRAPHIQUES	
1. Cycle électoral et dépenses publiques	5
2. Cycle électoral et mobilisation des recettes fiscales	5
3. Pauvreté généralisée, résultats sociaux médiocres et inégalité entre les sexes	7
4. Croissance et production du secteur minier	8
5. Inflation globale et inflation hors alimentation et énergie	8
6. Production d'or et de diamants	9
7. Production de bauxite	9
8. Compte courant, IDE et réserves	9
9. Taux de change effectif réel	9
10. Recettes et dépenses	10
11. Déséquilibres budgétaires et financement auprès de la banque centrale	10
12. Crédits nets des banques commerciales à l'État et au secteur privé	10
13. Excédent de réserves et croissance du crédit	10
14. Prix des produits pétroliers : comparaison de la Guinée avec d'autres pays et régions	14
15. Subventions à l'électricité et augmentations de tarifs, 2018–19	16
16. Réserves internationales brutes, 2012–18	17
17. Investissement public, recettes fiscales et dette publique extérieure	19
18. Composition de l'investissement public, 2019	19
19. Climat des affaires	21
20. Gouvernance	21
21. Inclusion financière, 2017	22

22. Accès au crédit _____	22
23. Évolution économique récente _____	25
24. Indicateurs budgétaires et monétaires _____	26

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24 _____	27
2. Balance des paiements, 2016–24 _____	28
3a. Opérations budgétaires de l’administration centrale, 2016–24 _____	29
3b. Opérations budgétaires de l’administration central, 2016–24 _____	30
4. Banque centrale et comptes de dépôts, 2016–24 _____	31
5. Situation monétaire, 2016–24 _____	32
6. Indicateurs de solidité financière, 2015–18 _____	33
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–27 _____	34
8. Critères de réalisation et objectifs quantitatifs proposés, accord FEC, 2017–20 _____	35
9. Calendrier de décaissements et des revues au titre de l’accord FEC, 2017–20 _____	36
10. Besoins et sources de financement extérieur, 2016–24 _____	37
11. Projections des emprunts extérieurs _____	38
12. Matrice d’évaluation des risques _____	39

ANNEXES

I. Mise à jour de la note de stratégie sur le renforcement des capacités _____	40
II. Évaluation du secteur extérieur en Guinée _____	44

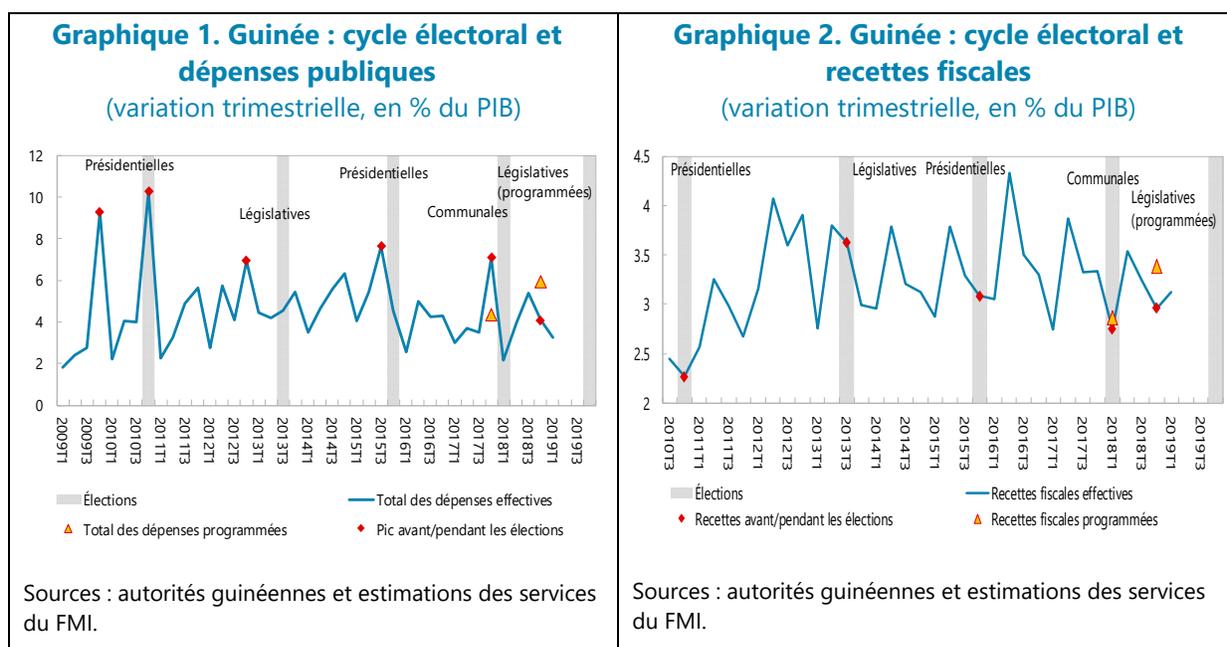
APPENDICE

I. Lettre d’intention _____	50
Pièce jointe I : Mémoire de Politiques Économique et _____	54
Pièce jointe 2. Guinée : Protocole d’accord Technique _____	94

CONTEXTE

1. La Guinée est un pays fragile : les risques d'instabilité sociale et politique sont élevés, les capacités institutionnelles sont faibles et la pauvreté est omniprésente. L'année 2018 a été perturbée par des troubles sociaux, des manifestations massives et des grèves emmenées par les syndicats qui ont paralysé la capitale pendant plusieurs semaines. Les mouvements de grève se sont estompés au premier semestre 2019. Toutefois, les tensions politiques et sociales se sont accentuées en raison du report des élections législatives et des questions liées au scrutin présidentiel de 2020. La faiblesse persistante des capacités institutionnelles nuit à la mise en œuvre des mesures et réformes économiques. La pauvreté touche 60 % de la population (graphique 3).¹

2. L'accord 2017–20 au titre de la FEC vise à assurer une croissance forte et généralisée, ainsi qu'à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité économique. Cet accord appuie le plan national de développement économique et social 2016–2020 de la Guinée (PNDES). Le programme vise à renforcer la résilience macroéconomique, à accroître l'investissement public dans les infrastructures pour favoriser la croissance tout en préservant la viabilité de la dette, à renforcer les dispositifs de protection sociale et à promouvoir le développement du secteur privé. La Guinée participe au programme pilote de renforcement des capacités mis en place par le FMI en faveur des pays fragiles, et une assistance technique ciblée du FMI aide les autorités à atteindre les objectifs du programme (annexe I).

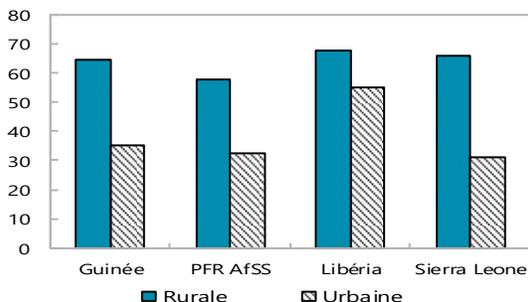


¹Impact socioéconomique du virus Ébola selon une enquête par téléphonie mobile (Banque mondiale, 2016).

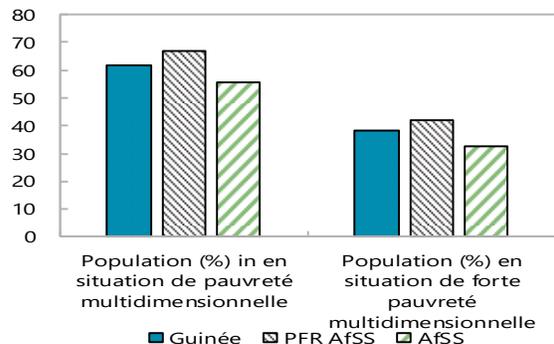
3. Des risques considérables pèsent sur le programme. La pression exercée par les échéances électorales, les risques d'instabilité politique et sociale, la faiblesse des institutions et de la gouvernance, la volatilité des cours des produits de base et les insuffisances des capacités pourraient entraver la mise en œuvre de mesures et de réformes avisées. Après les dérapages de fin 2017, la prise en charge du programme s'est renforcée : les autorités ont réorienté la politique budgétaire en faveur de la stabilité macroéconomique et poursuivi des réformes clés. Cette solide prise en charge demeure essentielle pour atténuer les risques et faciliter la réussite du programme.

Graphique 3. Guinée : pauvreté omniprésente, résultats sociaux médiocres et inégalités entre les sexes

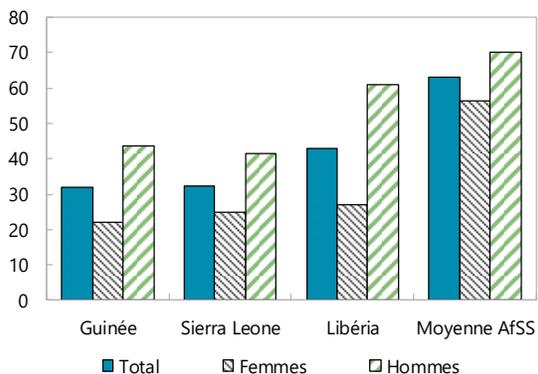
Taux de pauvreté en région urbaine et rurale¹
(en pourcentage de la population)



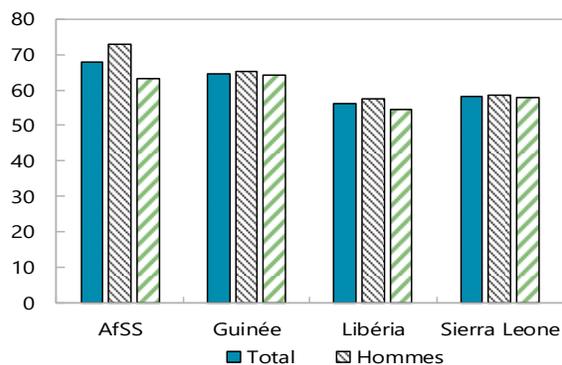
Taux de pauvreté multidimensionnelle¹
(en pourcentage de la population)



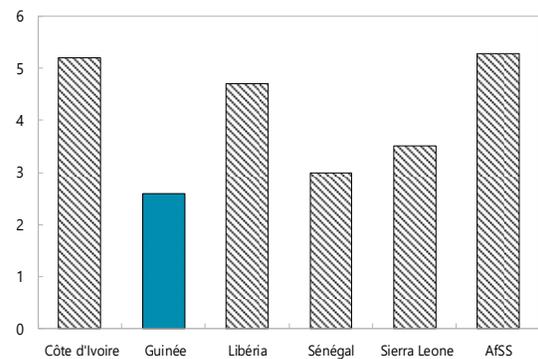
Taux d'alphabétisation des adultes¹
(% de la population âgée de 15 ans et plus)



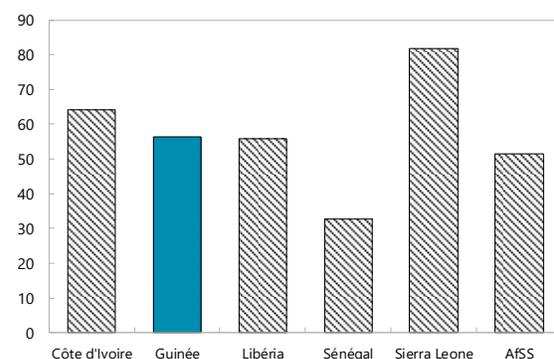
Taux d'activité, 2018
(% de la population âgée de 15 ans et plus)



Moyenne d'années de scolarité, 2017
(nombre d'années)



Mortalité infantile, 2017
(taux de mortalité pour 1000 naissances)

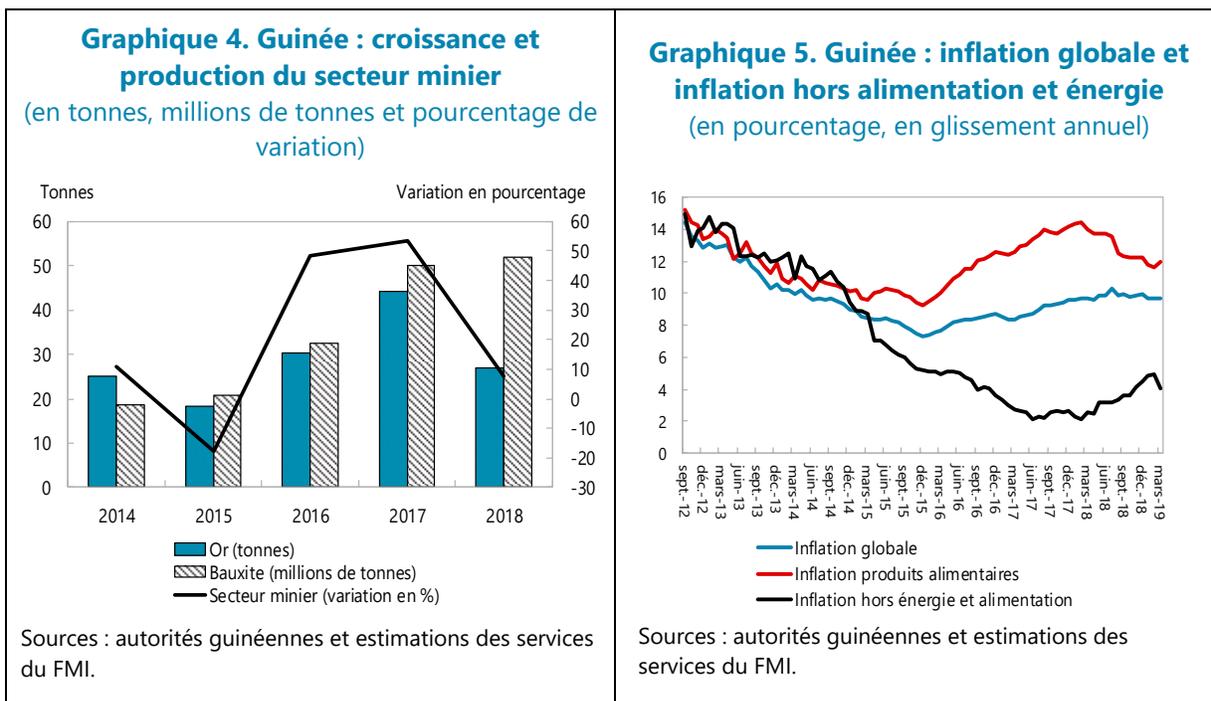


Sources : Indicateurs du développement dans le monde ; Programme des Nations unies pour le développement ; et Organisation internationale du travail.

¹ Année la plus récente de données disponibles pour chaque pays. La moyenne pour l'Afrique subsaharienne correspond à la moyenne des années les plus récentes de données disponibles pour les pays d'Afrique subsaharienne.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE RÉCENTE

4. La dynamique de forte croissance de l'économie guinéenne perdure. La croissance réelle est estimée à 5,8 % en 2018, portée par la vigueur de l'activité dans l'industrie minière et la construction, ainsi que par les bons résultats du secteur agricole. L'activité du commerce de détail a été affectée par les troubles sociaux et les grèves. La production minière a augmenté de 7,5 % en 2018, une production de bauxite et de diamants supérieure aux prévisions compensant le fort déclin de la fabrication artisanale d'or². Après avoir atteint 9,9 % fin 2018, l'inflation globale a baissé à 9,7 % (en glissement annuel) en mars 2019. L'inflation hors alimentation et énergie est passée de 4,5 % à 4 % (en glissement annuel) fin 2018.

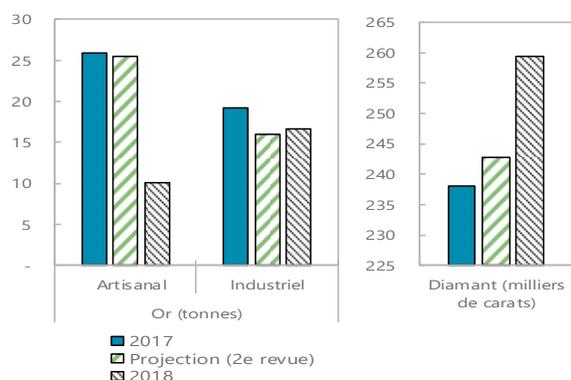


5. Le déficit des transactions courantes s'est creusé pour atteindre 18,4 % du PIB en 2018, financé par des entrées massives d'IDE dans le secteur minier et par des financements extérieurs de projets. Les exportations ont baissé de 3,4 % (en glissement annuel) en 2018, ce qui s'explique par le déclin de la production d'or artisanal. Les importations ont augmenté de 19 % (en glissement annuel), du fait des investissements dans le secteur minier et les infrastructures. Les réserves internationales brutes ont augmenté pour atteindre 3,6 mois de couverture des importations fin mars 2019. Le taux de change effectif réel s'était apprécié de 11,0 % (moyenne en glissement annuel) fin avril 2019 (annexe II).

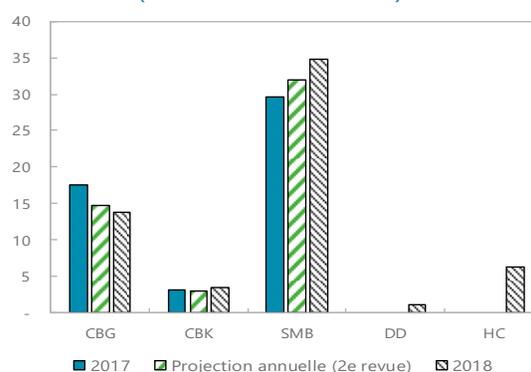
²Pour répondre à des préoccupations environnementales, les autorités ont interdit l'utilisation d'un composant chimique, ce qui a perturbé la production d'or artisanal.

Graphique 6. Guinée : production d'or et de diamants

(en tonnes, en milliers de carats)



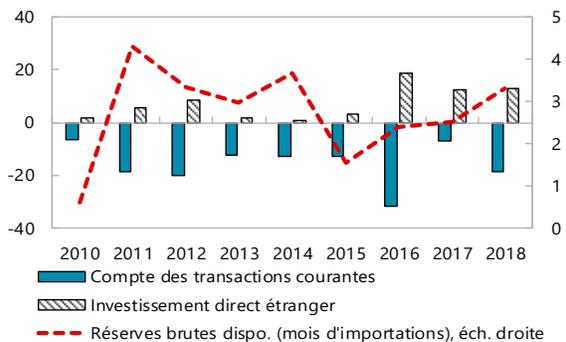
Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Graphique 7. Guinée : production de bauxite(en pourcentage, en glissement annuel)
(en millions de tonnes)

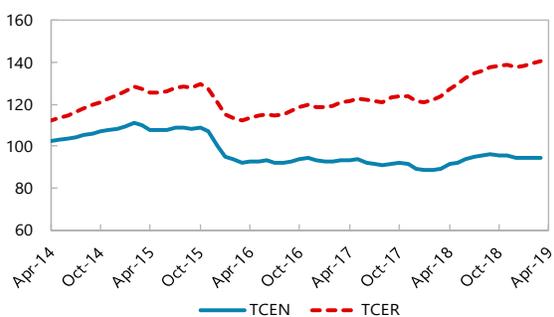
Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Graphique 8. Guinée : solde courant, IDE et réserves

(en % du PIB, en mois d'importations)



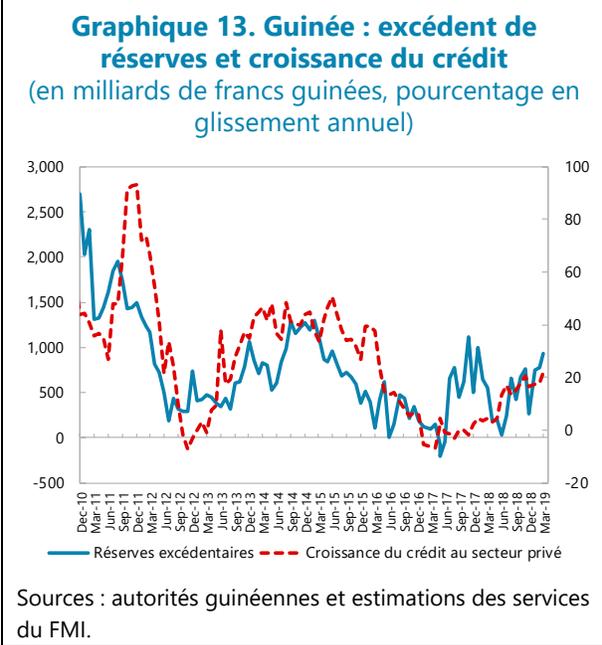
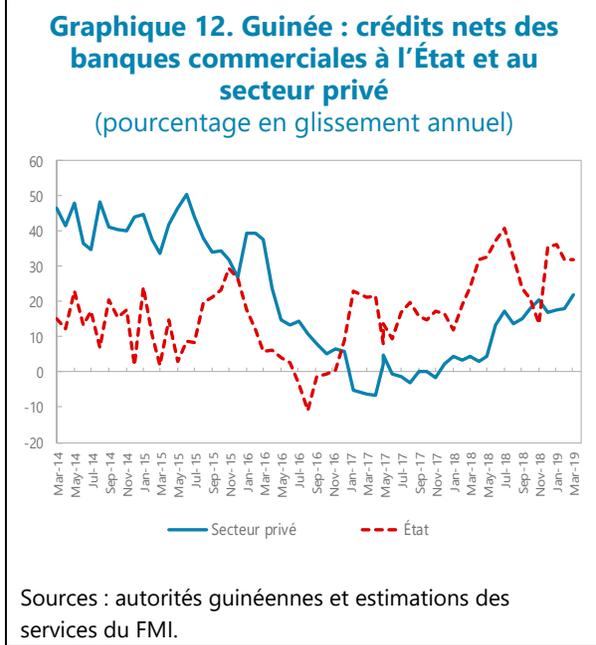
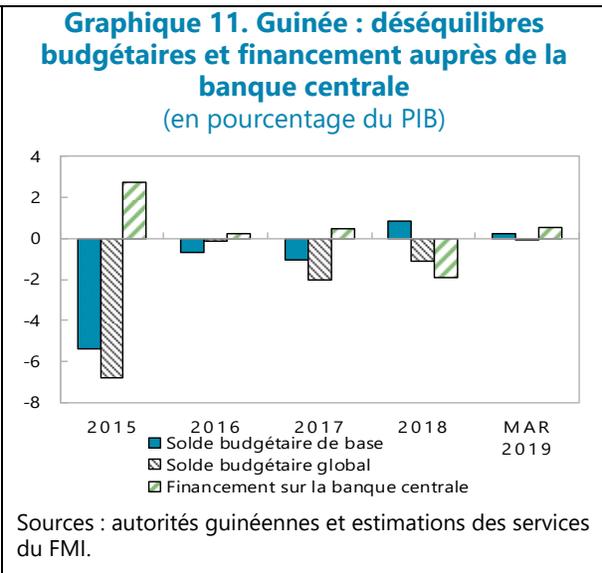
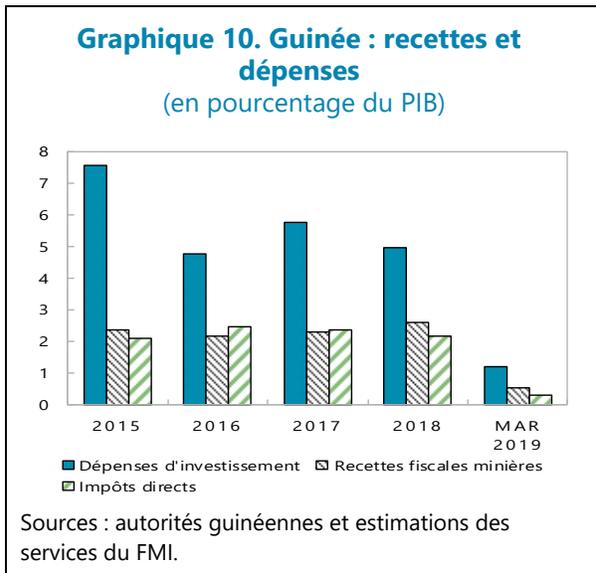
Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Graphique 9. Guinée : taux de change effectif réel

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

6. Le solde budgétaire de base présentait un excédent de 0,8 % du PIB fin 2018 et de 0,4 % du PIB fin mars 2019, ce qui cadre avec les objectifs du programme. Les recettes fiscales étaient inférieures de 0,3 % du PIB aux prévisions en 2018. Cela s'explique par l'impact plus fort que prévu des troubles sociaux sur l'activité économique et les retards pris sur certaines mesures portant sur les recettes (MPEF, §3 et §15). La masse salariale et les subventions à l'électricité étaient conformes aux objectifs. Les dépenses en capital ont été moins élevées que prévu, ce qui a compensé l'augmentation des dépenses consacrées aux biens et services. Au premier trimestre 2019, les recettes fiscales ont augmenté, tout en restant au-dessous des objectifs, ce qui s'explique par les mauvais chiffres des impôts directs (MPEF, §4). Les dépenses consacrées aux biens et aux services ont été maîtrisées afin de compenser l'augmentation des subventions à l'électricité (§17). Les arriérés intérieurs accumulés fin 2018 s'élevaient à 0,2 % du PIB (sur une base nette), ce qui tient au niveau inférieur aux prévisions des emprunts auprès de la banque centrale. Ces derniers ont été réduits de 0,9 % du PIB fin mars 2019.

7. La croissance du crédit au secteur privé s’est affermie, grâce à l’amélioration de la liquidité des banques. La position de liquidité des banques s’est améliorée en 2018 et est restée favorable au premier trimestre 2019, grâce à une croissance soutenue des dépôts (MPEF, §5). La croissance du crédit au secteur privé s’est affermie pour atteindre 11 % en 2018 (moyenne en glissement annuel) et 15 % au premier trimestre 2019 (moyenne en glissement annuel). En parallèle, les prêts nets des banques commerciales à l’État ont augmenté de 27 % en 2018 (moyenne en glissement annuel) car l’emprunt public auprès de la banque centrale a été maîtrisé, avant de rester globalement constant au premier trimestre. La proportion des prêts improductifs a augmenté pour atteindre 12,2 % fin 2018 (tableau 6), essentiellement dans le secteur hôtelier. Trois banques ne respectaient pas les normes de fonds propres nets fin 2018. Une banque ne respectait pas les exigences en matière de réserves (MPEF, §5).



RÉSULTATS DU PROGRAMME

8. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme pour fin

décembre 2018 sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation pour fin décembre 2018 et l'objectif indicatif relatif aux dispositifs de sécurité sociale financés sur ressources intérieures ont été atteints. L'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales pour fin 2018 n'a pas été atteint, ce qui s'explique par l'impact des tensions sociales et les retards pris dans les mesures portant sur les recettes (§6, §10). L'objectif indicatif relatif aux nouveaux arriérés intérieurs a également été manqué, les chiffres laissant apparaître une accumulation nette alors que le programme prévoyait une réduction (§6).

9. Un solide train de mesures d'ajustement a été mis en œuvre afin d'atteindre l'objectif budgétaire fixé pour fin 2018.

Les prix à la pompe des produits pétroliers ont été augmentés en juillet 2018 afin de préserver les recettes fiscales (§17). Les mesures portant sur la politique et l'administration fiscales ont généré des recettes supplémentaires à hauteur de 0,2 % du PIB en 2018 (environ la moitié de l'objectif pour fin 2018, tableau 2 du texte). La rationalisation des exonérations fiscales ponctuelles a dépassé les objectifs mais la plupart des mesures portant sur l'administration fiscale ont souffert de retards administratifs, notamment la réalisation d'audits fiscaux et le recouvrement des arriérés fiscaux. Les tarifs de l'électricité ont été relevés afin de réduire les subventions non ciblées (§19) ; des mesures destinées à maîtriser la masse salariale conformément aux objectifs du programme ont été adoptées ; les dépenses non prioritaires sur les biens et les services ont été maîtrisées ; et les projets d'investissement non prioritaires ont été rééchelonnés.

10. Les résultats du programme fin mars 2019 restaient satisfaisants. Les objectifs indicatifs portant sur le solde budgétaire de base, l'emprunt budgétaire net de l'État auprès de la banque centrale, les avoirs intérieurs nets de la banque centrale et les réserves internationales nettes ont été atteints. L'objectif indicatif relatif aux nouveaux arriérés intérieurs a été largement atteint, ce qui a plus que compensé l'accumulation d'arriérés fin 2018. L'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales n'a pas été atteint, ce qui s'explique par les avancées encore limitées au niveau des mesures du programme en matière d'administration fiscale (§16). L'objectif relatif aux programmes du filet de sécurité sociale financés sur ressources intérieures a été manqué, le décaissement des ressources inscrites au budget pour les programmes sociaux ayant été reporté en raison de changements institutionnels (§21).

11. Les réformes appuyées par le programme suivent leur cours. Les réformes à l'appui de la stabilité macroéconomique, qui visent à réduire les subventions à l'électricité non ciblées, à accroître les recettes minières, à renforcer la gestion des finances publiques et de la dette publique, et à améliorer la gouvernance et le climat des affaires suivent leur cours. Deux des quatre repères structurels ont été atteints, et des avancées notables ont été réalisées sur les deux autres, qui devraient être atteints fin 2019 (MPEF, tableau 2).

PERSPECTIVES ET RISQUES

12. Les perspectives de croissance de la Guinée sont favorables selon le scénario du programme. La croissance réelle devrait s'établir à environ 6 % en 2019 et 2020. Des IDE élevés dans le secteur minier accroîtront la capacité de production. La hausse des investissements dans les infrastructures continuera de stimuler le secteur de la construction³. L'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et de l'approvisionnement en électricité favorisera le développement du secteur privé à moyen terme.⁴ L'inflation devrait rester modérée en raison d'une politique monétaire prudente et de la maîtrise du financement de l'État par la banque centrale.

13. Le déficit des transactions courantes devrait s'établir à environ 19 % du PIB en 2019 et 2020, et être financé par des entrées massives d'IDE et des prêts-projets extérieurs. Les exportations minières devraient augmenter de 7,4 % (en glissement annuel) en 2019, sous l'effet de l'augmentation de la production minière. Les importations devraient augmenter de 7,7 % (en glissement annuel), les investissements dans le secteur minier et les infrastructures demeurant élevés. Les réserves internationales devraient monter à 3,8 mois de couverture des importations d'ici à 2020.

14. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. Les tensions sociales et l'instabilité politique à l'approche des élections législatives et présidentielles pourraient nuire à la croissance à court terme, à la discipline de la politique économique et à la mise en œuvre des réformes. Des retards dans les projets miniers, une baisse des prix des produits de base, une diminution de la demande de bauxite en raison de droits de douanes sur les exportations d'aluminium des partenaires commerciaux, une insuffisance des capacités d'investissements publics et de leur exécution, et des dérapages sur le plan de la gouvernance pourraient peser sur la croissance à moyen terme.

PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE

A. Politique budgétaire

15. Des mesures d'ajustement supplémentaires sont mises en œuvre afin d'atteindre l'objectif budgétaire pour fin 2019. Malgré la mise en œuvre de mesures figurant dans le programme afin de réduire les subventions à l'électricité en 2018, celles-ci devraient augmenter fortement en 2019 en raison de changements structurels dans le secteur électrique (\$19). Les subventions à l'électricité devraient être supérieures de 1,1 % du PIB au montant prévu dans la loi

³Le scénario du programme part du principe que les nouvelles capacités de production du secteur minier vont être activées progressivement et que les investissements publics vont être moins élevés que prévu dans le Plan national de développement économique et social 2016-20 du fait de l'insuffisance des capacités.

⁴Le barrage Souapiti devrait être achevé d'ici à 2020. Il devrait doubler la capacité de production d'électricité de la Guinée.

de finances 2019. Les recettes fiscales devraient être inférieures de 0,3 % du PIB au montant inscrit au budget, ce qui s'explique par un effet de base de 2018 moins marqué et par les chiffres du premier trimestre 2019. Les services du FMI souscrivent au cadre budgétaire révisé pour 2019 (mesure préalable) visant à dégager un excédent budgétaire de base de 0,6 % du PIB. Les subventions à l'électricité étant plus élevées que prévu et les recettes fiscales étant inférieures aux prévisions, le cadre révisé comporte

une série de mesures d'ajustement supplémentaires (environ 1,3 % du PIB) et un léger abaissement de l'objectif de fin d'année (de 0,3 % du PIB) afin d'éviter une contraction excessive des dépenses, qui serait source de perturbation et nuirait aux objectifs de réduction de la pauvreté. Parmi les mesures d'ajustement figurent la hausse des recettes non fiscales, le rééchelonnement des investissements publics non prioritaires financés sur ressources intérieures et l'augmentation des tarifs de l'électricité afin de limiter les subventions (tableau 1 du texte). Ces mesures viendront s'ajouter au train de mesures fiscales convenues lors de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, qui visent à accroître les recettes de 0,4 % du PIB (§15, tableau 2 du texte). En parallèle, des financements extérieurs plus élevés que prévu permettront d'augmenter les investissements publics et de rembourser des arriérés intérieurs⁵. Dans la mesure où les nouvelles mesures d'ajustement vont principalement toucher le deuxième semestre 2019, la trajectoire trimestrielle a été redéfinie. Sur cette base, il est prévu un excédent budgétaire de base de 0,3 % du PIB pour fin juin 2019 et de 0,4 % du PIB pour fin septembre 2019. Afin d'atteindre les objectifs du programme pour fin 2019, il sera essentiel de présenter à l'Assemblée nationale une loi de finances 2019 rectificative tenant compte des mesures ci-dessus (repère structurel de fin septembre).

Table 1 du texte. Mesures d'ajustement supplémentaires, troisième revue de l'accord au titre de la FEC, 2019
(en pourcentage du PIB de 2019)

Mobilisation des recettes non fiscales	0.70
Paieiment exceptionnel dû à la vente de licences 4G	0.70
Maîtrise des dépenses publiques	0.55
Réduction des subventions à l'électricité (avec hausse des tarifs)	0.05
Reechelonnement des investissements publics non prioritaires financés sur ressources intérieures	0.50
Total	1.25

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Dégager de l'espace budgétaire au profit des dépenses prioritaires

16. Il est nécessaire de faire avancer les mesures fiscales prévues dans le programme afin d'accroître les recettes (MPEF, §14). Les mesures relatives à la politique et à l'administration fiscales qui sont prévues dans le programme ont dégagé des recettes à hauteur de 0,05 % du PIB fin mai 2019, l'objectif de fin d'année étant de 0,4 % du PIB (tableau 2 du texte). Il convient de redoubler d'efforts pour rationaliser les exonérations fiscales ponctuelles, mener des audits et des contrôles fiscaux, et apurer les arriérés. À cette fin, des contrats de réalisation ont été signés avec les autorités fiscales en mai 2019 (mesure préalable), dans lesquels ont été fixés des objectifs de recettes. Par ailleurs, une nouvelle structure organisationnelle a été adoptée pour la Direction nationale des impôts (DNI) et un numéro fiscal permanent a été mis en place pour les entreprises.

⁵Un prêt de 60 millions de dollars du Qatar au titre de l'aide budgétaire a été décaissé en avril 2019. L'aide budgétaire de la Banque mondiale devrait s'élever à 100 millions de dollars en 2019, contre les 40 millions de dollars prévus dans la loi de finances 2019, du fait de l'augmentation des ressources allouées à la Guinée par l'IDA.

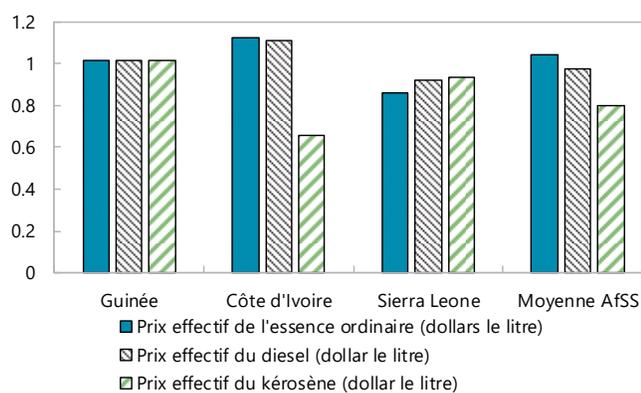
Ces mesures faciliteront le recouvrement des impôts et les contrôles fiscaux, et aideront à atteindre les objectifs pour fin 2019. À terme, la modernisation des pratiques de gestion de la DNI dans un souci de plus grande efficacité, le nettoyage des registres de contribuables et un examen des recettes non fiscales contribueront à accroître les recettes.

Tableau 2 du texte. Mesures relatives à la politique et à l'administration fiscales, 2018–19
(en pourcentage du PIB)

	Mobilisation des recettes programmée (1 ^{re} revue)	Exécution (fin décembre 2018)		Mobilisation des recettes supplémentaires en 2019 ¹	Exécution (fin mai 2019)	
	% du PIB	milliards de GNF	% de l'objectif	% du PIB	milliards de GNF	% de l'objectif
Mobilisation des recettes fiscales	0.39	227	53.9	0.42	0.05	14.2
Mesures relatives à la politique fiscale	0.06	89	145.1	0.07	0.02	37.0
1. Rationalisation des exonérations ponctuelles	0.04	89	221.3	0.06	0.01	35.5
2. Élargissement de l'assiette de la taxe sur l'assurance	0.02	0	0.0	0.01	0.01	39.9
Mesures relatives à l'administration fiscale	0.33	139	38.5	0.35	0.03	10.4
3. Recouvrement d'impôts à la suite d'audits généraux des grandes	0.17	59	32.9	0.12	0.02	11.6
4. Recouvrement d'impôts à la suite d'audits généraux sur pièces au	0.03	17	51.8	0.03	0.00	8.9
5. Recouvrement des arriérés fiscaux recouvrables	0.09	10	10.9	0.10	0.00	2.9
6. Recouvrement d'impôts à la suite du rapprochement des bases d'	0.02	4	22.1	0.05	0.00	0.0
7. Recouvrement renforcé de la Contribution foncière unique	0.03	47	148.0	0.05	0.01	33.6

17. Pour préserver les recettes, il est essentiel d'appliquer le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, tout en mettant en place des mesures d'atténuation destinées à protéger les populations les plus vulnérables. Les prix de vente des produits pétroliers ont été relevés de 25 % en juillet 2018, pour la première fois depuis 2015.⁶ Cela a permis de dégager des recettes supplémentaires et d'atténuer le manque à gagner enregistré au premier semestre 2018.⁷ Les prix de vente ont été abaissés de 5 % en janvier 2019, en application du mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole, puis ont été maintenus au

Graphique 14. Guinée : prix des produits pétroliers : comparaison avec d'autres pays et régions
(en dollars le litre)



Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.
Note : les prix pour la Guinée, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone correspondent à la période mai/juin 2019. Tous les autres prix des produits pétroliers pour l'ASS correspondent à mai 2018.

⁶Le prix de vente du pétrole, du gasoil et du pétrole lampant a été porté de 8 000 à 10 000 francs guinéens le litre en juillet 2018, avant d'être abaissé à 9 500 francs guinéens le litre en janvier 2019.

⁷Des réductions ponctuelles des droits de douane appliqués aux produits pétroliers ont entraîné un manque à gagner de 0,6 % du PIB au premier semestre 2018.

même niveau au premier semestre 2019.⁸ Une commission se réunit tous les mois afin d'évaluer la nécessité de procéder à des ajustements de prix. Les services du FMI soulignent qu'il sera nécessaire de relever les prix pour protéger les recettes fiscales en cas de hausse des cours mondiaux du pétrole ou de dépréciation du taux de change (MPEF, §17). Dans le même temps, il est nécessaire de renforcer les dispositifs de protection sociale comme prévu dans le programme (§21) afin de protéger les populations les plus vulnérables. Le mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers sera également révisé fin 2019, avec l'assistance technique du FMI, afin de veiller à ce qu'il soit bien adapté à un contexte social fragile.

18. Les réformes destinées à accroître les recettes, la transparence et la gouvernance dans le secteur minier suivent leur cours. Depuis juin 2018, un nouveau contrat pour l'extraction de bauxite a été mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier. Par ailleurs, deux nouveaux contrats portant sur de nouveaux investissements dans l'infrastructure et la transformation locale de bauxite, ont été présentés à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (repère structurel permanent). Des dispositions fiscales internationales importantes ont été introduites dans le cadre juridique afin de traiter les risques de transferts de bénéfices résultant de manipulations de prix, notamment pour assurer le principe de pleine concurrence (MEFP, §24). Il sera essentiel de renforcer les capacités de l'administration fiscale pour détecter et traiter les cas de manipulations de prix.

19. Il est capital de réduire les subventions à l'électricité non ciblées afin de dégager de l'espace budgétaire pour augmenter les dépenses prioritaires. Les subventions à l'électricité ont été réduites à 0,8 % du PIB en 2018 grâce à la mise en œuvre d'une série de mesures. Plus précisément, les tarifs de l'électricité ont été augmentés en mai 2018, la production d'électricité par voie thermique a été remplacée par la production hydroélectrique, moins onéreuse, et des mesures en matière d'efficacité énergétique ont commencé à être mises en œuvre (MPEF, §19).⁹ Malgré les répercussions des mesures de 2018, les subventions à l'électricité devraient augmenter fortement pour atteindre 1,6 % du PIB en 2019, en raison de l'augmentation des besoins de financement de l'Électricité de Guinée (EDG). C'est ainsi qu'après une période de grâce contractuelle, l'électricité produite par le barrage de Kaléta est devenue payante début 2019.¹⁰ Cela devrait augmenter les coûts d'EDG de 0,8 % du PIB en 2019 et par an. Par ailleurs, l'augmentation prévue de la production d'électricité en 2019 va exacerber les pertes d'EDG car les tarifs de l'électricité sont loin de recouvrir les coûts.¹¹ Il convient de remédier aux faiblesses structurelles du secteur de l'électricité pour éliminer progressivement les subventions non ciblées. Les services du FMI saluent l'augmentation

⁸Selon la règle de l'ajustement des prix, les prix de vente doivent être ajustés tous les mois si les prix des importations exprimés en monnaie locale ont évolué de 5 % à la hausse ou à la baisse par rapport au mois précédent.

⁹Les tarifs de l'électricité pour les ménages, et les clients industriels et professionnels ont été relevés de 10 et 25 % en 2018.

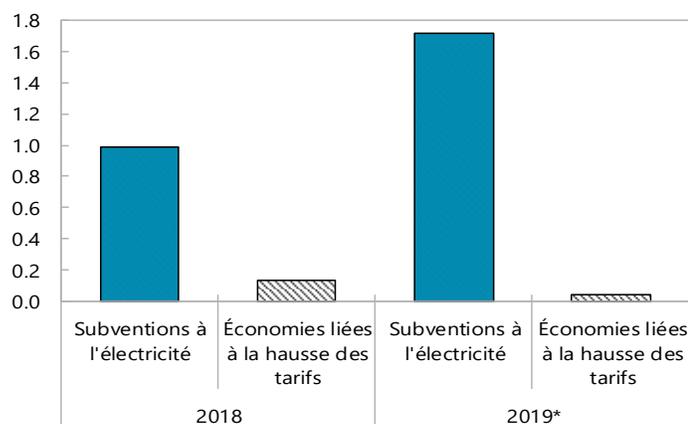
¹⁰EDG a acheté l'électricité produite par le barrage de Kaléta à un tarif de zéro jusqu'en décembre 2018. Cela correspondait à une période de grâce prévue par le contrat de financement pour la construction du barrage.

¹¹Le tarif moyen de l'électricité couvre seulement 40 % des coûts de la production et des services.

des tarifs de l'électricité de 15 % pour les ménages et de 5 % pour les clients professionnels et industriels en juin 2019 (action préalable), tout en maintenant le tarif social. Cela devrait générer des économies de 0,05 % du PIB sur les subventions à l'électricité au cours du deuxième semestre 2019. L'augmentation des tarifs de 2019 constitue la première étape d'une réforme pluriannuelle destinée à augmenter progressivement les tarifs de l'électricité afin d'atteindre le niveau de rentabilité d'ici à 2025. Cette réforme est préparée avec le soutien de la Banque mondiale (repère structurel de septembre 2019). Au total, les tarifs devraient doubler sur la période 2019–

25 et le tarif social serait maintenu afin de protéger les populations les plus vulnérables. En parallèle, l'amélioration de la perception des recettes et la réduction de la fraude commerciale vont renforcer l'efficacité d'EDG. À cet égard, l'installation de compteurs a été réalisée dans tous les ministères et elle est en cours pour les clients privés.

Graphique 15. Guinée : subventions à l'électricité et augmentations des tarifs, 2018–19
(en pourcentage du PIB)



Source: estimations des services du FMI.

*Les économies réalisées grâce aux augmentations tarifaires de 2019 correspondent aux impacts du second semestre.

Réformes structurelles dans le domaine des finances publiques

20. Les mesures visant à renforcer la gestion des finances publiques suivent leur cours, sur la base des recommandations de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière 2018. Le compte unique du Trésor a été mis en place début 2019 sur un sous-ensemble de comptes et sa couverture sera progressivement étendue (MPEF, §27). Les manuels d'exécution du budget ont été finalisés et seront mis en œuvre d'ici à la fin 2019 (MPEF, §26). Le renforcement de la coordination institutionnelle va contribuer à un meilleur alignement des plans d'engagement des dépenses avec les flux de trésorerie (MPEF, §28).

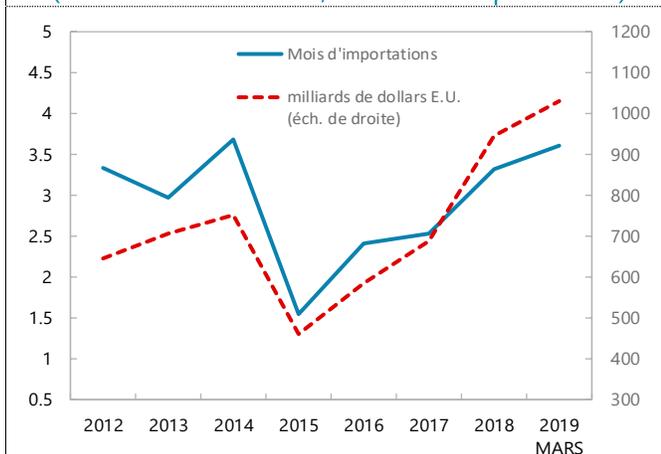
21. Il importe de renforcer la gestion de l'investissement public afin d'optimiser les retours sur investissement et d'améliorer la gouvernance. Un cadre réglementaire de la gestion des investissements publics sera finalisé d'ici à la fin 2019 afin d'établir des mécanismes, des mandats et des procédures (MPEF, §29), sur la base des recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) 2018. Par ailleurs, un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement public sera adopté, exigeant la réalisation d'études de faisabilité pour les grands projets (repère structurel de fin mars 2020). La mise en place de la plateforme de gestion intégrée des investissements permettra d'améliorer l'exécution et le suivi des projets (MPEF, §29).

B. Politiques monétaire et de change

22. Les services du FMI saluent les avancées dans la constitution d'amortisseurs extérieurs contre les chocs

La BCRG a progressivement accumulé des réserves de change, qui couvraient 3,6 mois d'importations fin mars 2019. Elle a adopté une stratégie d'accumulation des réserves plus active, notamment par le biais d'un programme d'achat de réserves de change. La poursuite de l'accumulation des réserves aidera à atteindre une couverture de 3,8 mois d'importations d'ici à 2020, soit le niveau correspondant à l'indice d'adéquation des réserves (ARA) pour les pays ayant des difficultés en matière de crédit (annexe II).

Graphique 16. Guinée : réserves internationales brutes, 2012–18
(en millions de dollars, en mois d'importations)



Sources : autorités guinéennes, et estimations et projections des services du FMI.

23. L'assouplissement du taux de change contribuera à la constitution de réserves et à la réduction de la surévaluation du taux de change effectif réel (annexe II). La mise au point de la stratégie fondée sur des règles pour les interventions de la BCRG sur le marché des changes jouera un rôle important dans la réduction du pouvoir discrétionnaire et l'assouplissement.¹² Par ailleurs, l'élimination totale de la limite des allocations d'enchères à un seul participant va renforcer la concurrence sur le marché.

24. Il conviendra de maintenir une politique monétaire afin de préserver un taux d'inflation modéré. Il est important de faire correspondre la base monétaire aux objectifs du programme afin de réduire l'inflation. À cet effet, il sera essentiel de limiter les prêts de la banque centrale à l'État aux montants programmés. Par ailleurs, une gestion active des liquidités aidera à atteindre les objectifs en matière monétaire. Il convient d'utiliser les instruments à disposition, notamment pour absorber les liquidités, et de calibrer les opérations sur la base du nouveau cadre de prévision de la liquidité. La première étape dans l'établissement de la base juridique d'une nouvelle structure de liquidité d'urgence pour les banques illiquides mais solvables a été réalisée. D'autres réformes seront nécessaires pour rendre cette structure opérationnelle, avec l'assistance technique du FMI.

25. La BCRG a mis en œuvre des recommandations importantes de l'évaluation des sauvegardes de 2018, mais des mesures s'imposent encore dans un certain nombre de domaines (MPEF, §43). La publication d'états financiers conformes aux normes IFRS a renforcé la

¹²La BCRG intervient actuellement pour combler les déséquilibres entre l'offre et la demande sur le MEBD.

transparence et la responsabilisation en matière d'information financière. En outre, l'instauration de procédures internes de mise en conformité et la présentation de rapports semestriels au conseil d'administration renforceront la gouvernance et les contrôles internes. Les audits externes des données du programme monétaire pour fin juin 2018 et fin décembre 2017 ont été achevés et n'ont révélé aucun problème majeur. L'audit externe de fin décembre 2018 est en cours et il sera terminé d'ici à fin septembre 2019. Il importera de veiller à la préparation en temps voulu des comptes rendus des audits externes. Les recommandations restantes ont trait à la réalisation de revues régulières de la politique d'investissement, à la mise en place d'un guichet intermédiaire dans les opérations de change, à la réalisation d'un examen mutuel des opérations en devises, à l'amélioration des capacités et de la supervision des audits internes, et au renforcement de la loi relative à la banque centrale. La BCRG est en train d'avancer sur ces réformes.

C. Secteur financier

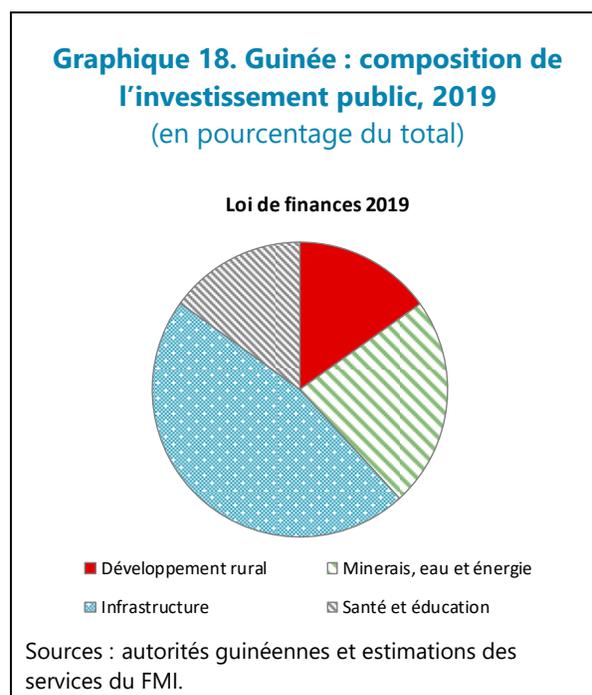
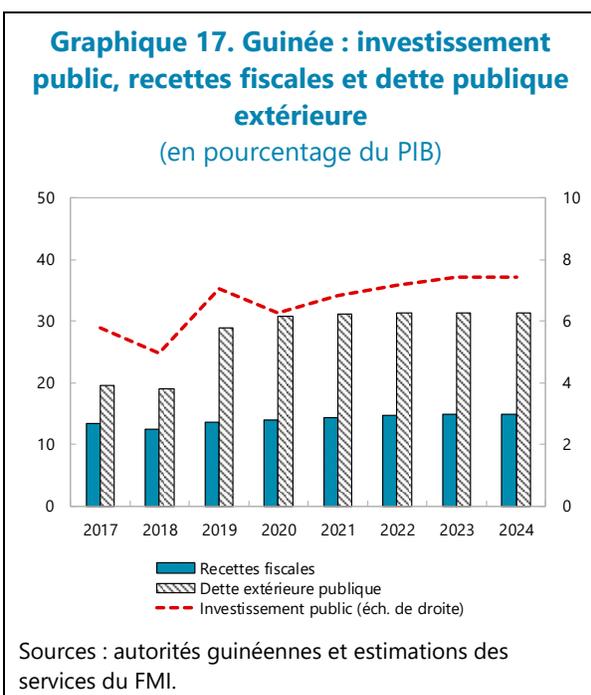
26. Les autorités s'emploient à renforcer le contrôle et la réglementation bancaires. Le nouveau cadre comptable et le système d'information des banques ont été adoptés, et seront mis en œuvre progressivement (MPEF, §43). La nouvelle méthode de notation des banques fondée sur les risques a été mise en place. Il sera important de renforcer les effectifs chargés du contrôle bancaire. Le cadre juridique pour un fonds de garantie des dépôts a été mis en place. Un cadre de résolution bancaire sera instauré d'ici à fin 2019, avec l'assistance technique du FMI. La BCRG veillera à ce que toutes les banques respectent les obligations relatives aux fonds propres et aux réserves.

ACCROITRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES TOUT EN PRÉSERVANT LA VIABILITÉ DE LA DETTE

27. Il convient de trouver le juste équilibre entre la satisfaction des besoins considérables de la Guinée sur le plan des infrastructures et le maintien de la viabilité de la dette. Le programme appuie l'accroissement de l'investissement public dans l'infrastructure afin de favoriser la diversification économique et la croissance généralisée. Les dépenses en capital devraient augmenter pour atteindre 7 % du PIB en 2019, plus de la moitié étant consacrée à l'infrastructure. Il sera essentiel d'emprunter de manière prudente afin de favoriser la hausse des investissements tout en préservant la viabilité de la dette à moyen terme.

28. Il est essentiel de privilégier les prêts concessionnels et de limiter les prêts non concessionnels aux montants énoncés dans le programme afin de préserver la viabilité de la dette. Dans le scénario du programme, la dynamique de la dette de la Guinée est viable, avec un risque modéré de surendettement extérieur. Le risque global de surendettement public est également jugé modéré, bien que l'espace disponible pour contracter des emprunts supplémentaires soit très limité (mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette 2019). La Guinée a

intégralement utilisé l'enveloppe de 650 millions de dollars de prêts non concessionnels qu'autorise le programme pour financer des projets d'infrastructure prioritaires. En 2018, deux prêts non concessionnels (598 millions de dollars, 5 % du PIB) ont été contractés pour financer la rénovation d'une route nationale et du réseau routier de Conakry. Ces deux prêts sont garantis par les futures entrées de recettes fiscales minières. Par ailleurs, une aide budgétaire non concessionnelle a été signée avec le Qatar en 2018 (60 millions de dollars, 0,4 % du PIB). Les autorités continuent de s'efforcer d'apurer les arriérés extérieurs existant de longue date (1,4 % du PIB) (MPEF, §35).¹³ Les services du FMI ont fait part de leurs inquiétudes quant aux emprunts garantis : l'affectation anticipée des recettes nuit à la flexibilité budgétaire et pourrait compliquer la restructuration de la dette dans l'hypothèse d'un surendettement inopiné (rapport pays du FMI No. 19/30).



29. Les services se félicitent du renforcement de la gestion de la dette. Un plan d'action assorti d'un calendrier a été finalisé début 2019 afin de remédier aux facteurs de vulnérabilité recensés dans l'évaluation de la performance de la gestion de la dette 2018 (MPEF, §36). À cet effet, les autorités ont mis à jour une stratégie de gestion de la dette à moyen terme en février 2019, avec l'assistance technique du FMI. Elles ont aussi mis en place un groupe de travail sur la gestion de la dette publique, qui a commencé à préparer l'analyse de viabilité de la dette. Elles publieront un

¹³La Guinée a des arriérés de longue date, antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE, envers des pays non membres du Club de Paris (Libye, Maroc, Thaïlande, Bulgarie, Roumanie et Iraq). Ces arriérés continuent d'être ignorés dans le cadre de la politique du FMI sur les arriérés envers les créanciers publics bilatéraux, dans la mesure où l'accord sous-jacent avec le Club de Paris est suffisamment représentatif et où les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour les rembourser. La Guinée présente également des arriérés extérieurs de longue date envers des créanciers privés, mais les autorités poursuivent leurs efforts de bonne foi en vue de parvenir à un accord de collaboration avec ces créanciers. Le conseil d'administration du FMI a achevé une revue des assurances de financement le 21 décembre 2018, en même temps que la deuxième revue du programme FEC.

bulletin statistique complet et feront l'acquisition d'un système moderne d'enregistrement de la dette d'ici à fin 2019. La mise en œuvre de la stratégie adoptée fin 2017 pour l'apurement des arriérés intérieurs de longue date suit son cours (MEFP, §34).

30. Il est nécessaire de mettre en place un cadre de référence pour les partenariats public-privé (PPP) afin de gérer les risques engendrés par le recours aux PPP pour le développement de l'infrastructure. Les décrets d'application de la loi PPP de 2017 sont en cours de finalisation, avec l'assistance technique du FMI. Les services du FMI ont souligné qu'il est important que les PPP soient alignés sur le plan d'investissement public, que des processus de sélection et d'évaluation rigoureux soient mis en place, que les engagements et garanties explicites soient plafonnés, et que les risques budgétaires soient évalués et surveillés (MPEF, §31).

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE

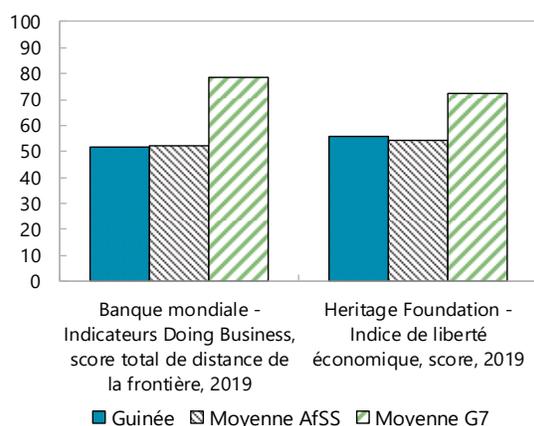
31. Il convient de poursuivre le renforcement des dispositifs de protection sociale qui est prévu dans le programme afin d'atténuer les répercussions de la réforme des subventions énergétiques sur les populations les plus vulnérables et de réduire la pauvreté. Une nouvelle Agence nationale d'inclusion économique et sociale a été mise sur pied début 2019 afin de coordonner la mise en œuvre de la stratégie de la Guinée visant à favoriser l'inclusion (MPEF, §21). Ce changement institutionnel a entraîné des retards dans le déblocage des ressources affectées aux programmes de protection sociale au premier trimestre 2019. Les services du FMI ont souligné la nécessité de faire avancer les programmes sociaux, notamment l'expansion programmée des transferts monétaires aux ménages pauvres et aux travaux publics à forte intensité de main d'œuvre dans les zones urbaines et périurbaines afin de compenser l'augmentation des prix des produits pétroliers. Cela devrait débuter en septembre 2019, une fois que sera achevé le recensement biométrique destiné à mieux cibler les bénéficiaires. La constitution d'un registre unifié des populations vulnérables, avec le soutien de la Banque mondiale, permettra d'améliorer ce ciblage (repère structurel de fin février 2020).

ACCELERER LES REFORMES STRUCTURELLES FAVORABLES A LA CROISSANCE

32. Les mesures visant à améliorer le climat des affaires suivent leur cours. Le tribunal du commerce spécialisé a été établi, un guichet unique pour le commerce extérieur a été mis en place et le numéro d'entreprise permanent a été instauré (MPEF, §46). Il convient de parachever le système de déclaration et de paiement d'impôts en ligne, et de renforcer le dialogue entre les secteurs privé et public.

33. Le dispositif de lutte contre la corruption est en train d'être renforcé. Le décret d'application pour le régime de déclaration de patrimoine est en cours de préparation, avec l'assistance technique du FMI. Son adoption est prévue pour fin septembre 2019 (repère structurel). Le régime de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme (LBC/FT) est renforcé, dans le cadre des efforts déployés en matière de lutte contre la corruption (MPEF, §47). Il sera important d'adopter une loi LBC/FT conforme aux normes internationales, de mettre en œuvre le régime de la déclaration de patrimoine et de renforcer l'indépendance de l'agence nationale de lutte contre la corruption. En parallèle, des réformes dans le secteur minier (§24), ainsi que dans la gestion des finances publiques et des investissements publics (§25), renforceront la gouvernance et réduiront la vulnérabilité à la corruption.

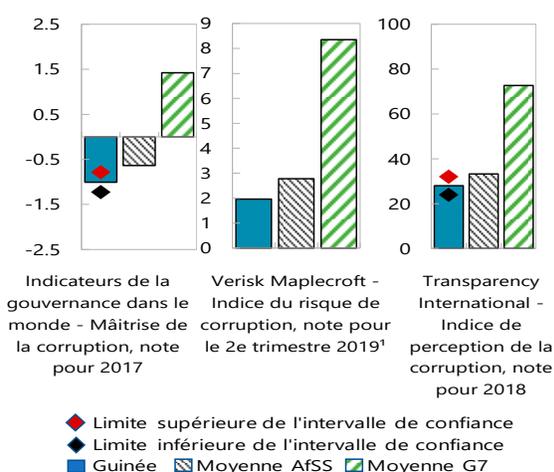
Graphique 19. Guinée : climat des affaires
(0 à un mauvais climat des affaires)



Sources : indicateurs *Doing Business* 2019 de la Banque mondiale et indice 2019 de liberté économique de la Heritage Foundation.

Note : l'utilisation de ces indicateurs doit être faite avec prudence dans la mesure où ils sont calculés à partir de données fondées sur des perceptions. Les intervalles de confiance ne sont pas disponibles pour l'indice du risque de corruption de Verisk Maplecroft.

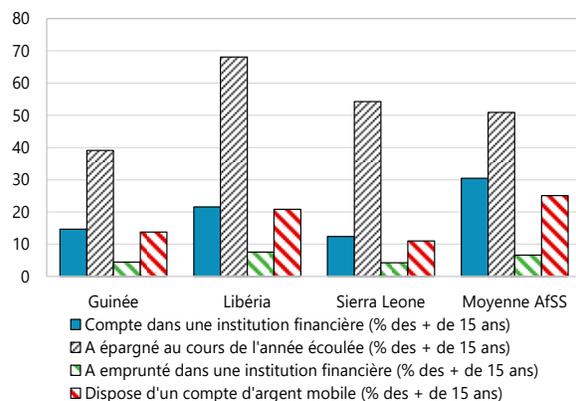
Graphique 20. Guinée : gouvernance
(plus le score est bas, moins la gouvernance est bonne)



Sources : indicateurs de la gouvernance dans le monde, D. Kaufman (Natural Resources Governance Institute and Brookings Institutions) et A. Kraay (Banque mondiale), 2017 ; indice 2017 du risque de corruption de Verisk Maplecroft ; indice 2017 de perception de la corruption de Transparency International.

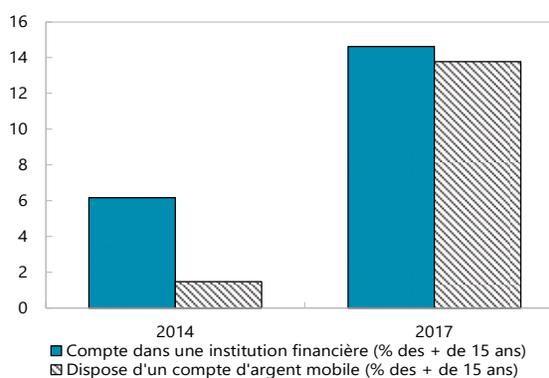
34. Il convient d'améliorer l'accès au crédit afin de stimuler le développement du secteur privé et l'inclusion. Un nouveau cadre de référence pour les institutions de microfinance et d'argent électronique a été mis en place. Une stratégie nationale d'inclusion financière sera achevée d'ici la fin 2019 pour améliorer l'accès au crédit, notamment pour les PME, les femmes et les jeunes.

Graphique 21. Guinée : inclusion financière, 2017
(% de la population âgée de 15 ans ou plus)



Source : Banque mondiale, base de données, Global Findex.

Graphique 22. Guinée : accès au crédit
(% de la population de 15 ans ou plus)



Source : Banque mondiale, base de données, Global Findex.

MODALITES DU PROGRAMME

35. Capacité à rembourser le FMI et assurances de financement. L'encours de crédit de la Guinée auprès du FMI s'établit à 262,6 millions de DTS (environ 122,6 % de la quote-part). Compte tenu du fait que la Guinée respecte ses obligations envers le FMI, de la solidité du programme, des perspectives de croissance favorables à moyen terme et du niveau d'endettement tenable, les services du FMI estiment que la Guinée est en mesure de rembourser le FMI (tableau 7). De solides assurances de financement sont en place pour les douze prochains mois, avec des perspectives favorables pour la suite du programme, compte tenu du financement extérieur qui sera catalysé par le programme — aide budgétaire de la Banque mondiale (100 millions de dollars en 2019 et 40 millions de dollars en 2020) et de l'Union européenne (20 millions d'euros en 2019 et 2020) — et des décaissements du FMI (tableau 9). Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes a été achevée en 2018.

36. Modifications du programme et suivi. Il est proposé d'apporter les modifications suivantes : i) revoir l'objectif indicatif pour septembre 2019 relatif au solde budgétaire de base, aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale, aux emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale et aux réserves internationales nettes ; ii) revoir les objectifs indicatifs pour septembre 2019 et fin décembre 2019 portant sur les recettes fiscales et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs ; iii) définir de nouveaux critères de réalisation pour fin décembre 2019 s'agissant du solde budgétaire de base, des avoirs intérieurs nets de la banque centrale, des emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale et des réserves internationales nettes ; iv) modifier le critère de réalisation permanent relatif à la dette extérieure non concessionnelle afin de préciser qu'elle n'englobe pas les titres d'État libellés en monnaie intérieure détenus par les non-résidents et qu'elle sera utilisée pour financer les projets d'infrastructure prioritaires, comme cela est précisé dans les documents de prêt concernés ; v) modifier le critère de réalisation permanent relatif aux emprunts

nets de l'État auprès de la banque centrale afin de préciser qu'ils n'englobent pas les montants liés à la recapitalisation de la banque centrale ; vi) rééchelonner le repère structurel relatif à l'établissement d'un prototype du registre pour les populations vulnérables afin de l'aligner avec le calendrier révisé de l'opération de soutien de la Banque mondiale. Le suivi de l'exécution du programme continuera d'être assuré au moyen de revues semestrielles fondées sur des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels (tableaux 1 et 2 du MPEF).

EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. La dynamique de croissance de la Guinée perdure, portée par la vigueur de l'activité du secteur minier. La croissance réelle a atteint environ 5,8 % en 2018 et devrait s'établir à quelque 6 % en 2019 et 2020, grâce aux IDE considérables dans le secteur minier et à l'augmentation de l'investissement dans les infrastructures. À moyen terme, l'amélioration du climat des affaires, de la gouvernance et de l'approvisionnement électrique soutiendra le développement du secteur privé. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse en raison de la montée de l'instabilité sociale et politique.

38. Il convient de préserver la stabilité tout en augmentant les investissements publics porteurs de croissance. Les services du FMI souscrivent au cadre budgétaire révisé des autorités pour 2019, qui comprend des mesures complémentaires destinées à atteindre l'objectif du programme pour fin 2019 et un léger assouplissement de l'objectif pour la fin d'année, dans la mesure où les subventions à l'électricité ont été supérieures aux prévisions et où les recettes fiscales ont été plus faibles que prévu. Par conséquent, des recettes non fiscales supplémentaires seront mobilisées, des projets d'investissement non prioritaires financés sur ressources intérieures seront rééchelonnés et les subventions à l'électricité seront maîtrisées. En parallèle, les investissements publics dans l'infrastructure seront accrus, grâce à des financements extérieurs supérieurs aux prévisions. Il sera essentiel d'adopter une loi de finances rectificative 2019 conforme au cadre budgétaire révisé. Il sera essentiel d'appliquer les mesures fiscales prévues dans le programme et le mécanisme d'ajustement des prix pétroliers, ainsi que de renforcer les dispositifs de protection sociale pour accroître les recettes fiscales. Il est nécessaire de maintenir les emprunts non concessionnels dans les limites des montants prévus au programme pour préserver la viabilité de la dette. Le renforcement de la gestion des finances publiques et de l'investissement public étayera la stratégie budgétaire.

39. Il convient de remédier aux faiblesses structurelles dans le secteur de l'électricité afin de réduire les subventions non ciblées et de dégager de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. Les services du FMI souscrivent à l'augmentation des tarifs de l'électricité afin de maîtriser la hausse prévue des subventions à l'électricité en 2019. Il sera capital de porter progressivement les tarifs de l'électricité à un niveau correspondant au recouvrement des coûts à moyen terme et d'améliorer l'efficacité d'EDG afin de réduire progressivement les subventions non ciblées. Cela est nécessaire pour dégager des ressources destinées à des programmes ciblés de protection sociale et à des investissements publics prioritaires favorables à la croissance.

40. Les services du FMI se félicitent de la constitution d'amortisseurs extérieurs contre les chocs.

Les réserves de change de la BCRG ont progressivement augmenté, grâce à une accumulation plus active des réserves. La Guinée renforcera sa résilience face aux chocs extérieurs en consolidant ces amortisseurs. Un assouplissement du taux de change aidera à constituer des réserves et à améliorer la position extérieure, qui est bien inférieure au niveau correspondant aux fondamentaux économiques et aux politiques souhaitables. La mise au point de la stratégie fondée sur des règles pour les interventions de la BCRG sur le marché des changes réduira le pouvoir discrétionnaire de cette dernière. L'élimination du plafond sur les allocations mises aux enchères stimulera la concurrence sur le marché.

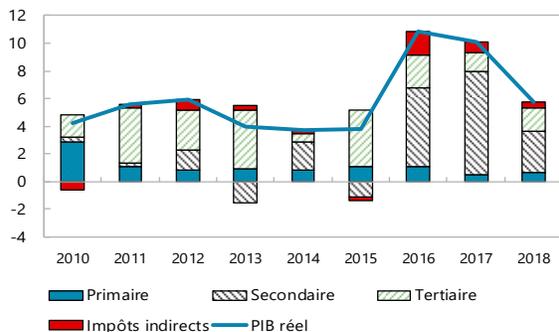
41. La politique monétaire doit demeurer prudente afin de modérer l'inflation. Il importe de garder la base monétaire à un niveau conforme aux objectifs du programme pour maîtriser les tensions inflationnistes. Il est essentiel à cet effet de continuer de limiter les prêts de la banque centrale à l'État. Une utilisation active des instruments de liquidité et du nouveau cadre de prévision de la liquidité contribuera à la réalisation des objectifs monétaires. La base juridique d'un nouveau dispositif d'aide d'urgence en liquidités pour les banques solvables mais à court de liquidité a été établie. Le renforcement du contrôle bancaire et du cadre réglementaire suit son cours. La BCRG doit veiller à ce que toutes les banques respectent les obligations en matière de réserves et de fonds propres.

42. Un renforcement du dispositif de lutte contre la corruption et du climat des affaires améliorera la gouvernance et favorisera le développement du secteur privé. Il est essentiel d'achever et de mettre en œuvre le régime de déclaration de patrimoine, ainsi que de consolider le dispositif LBC/FT, pour renforcer le dispositif lutte contre la corruption. Les mesures destinées à améliorer le climat des affaires suivent leur cours. L'adoption d'une stratégie nationale d'inclusion financière améliorera l'accès au crédit.

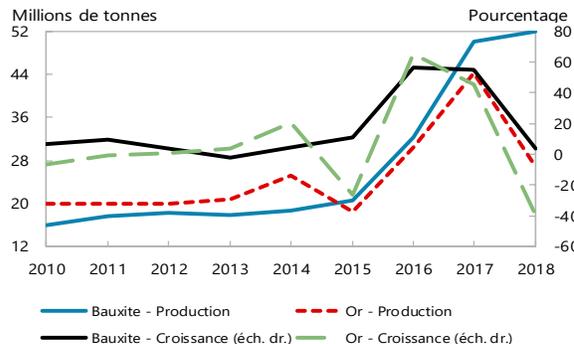
43. Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du programme et de la bonne avancée des réformes, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, de modifier le critère de réalisation relatif à la dette extérieure et d'achever la revue des assurances de financement.

Graphique 23. Guinée : évolution économique récente

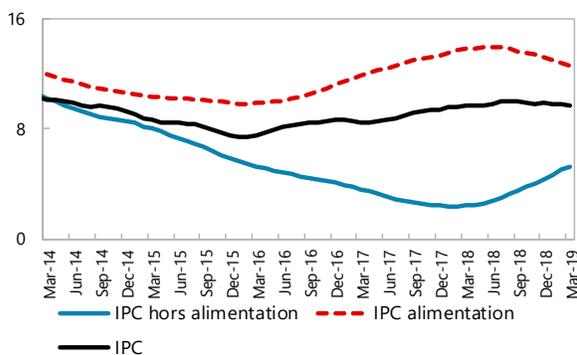
Croissance du PIB réel au coût des facteurs et contributions par secteur
(en pourcentage)



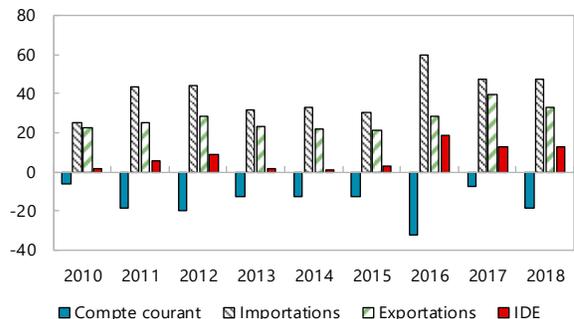
Production et croissance dans le secteur minier
(en millions de tonnes ; en pourcentage)



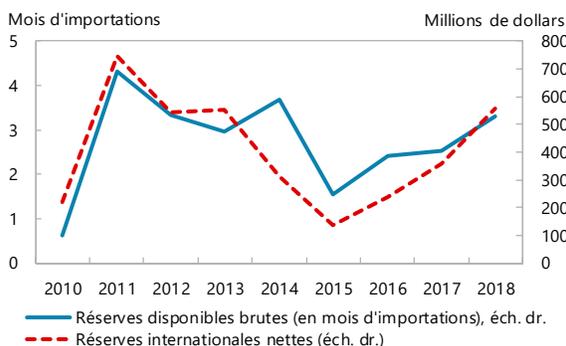
Inflation
(moyenne en glissement annuel, en pourcentage)



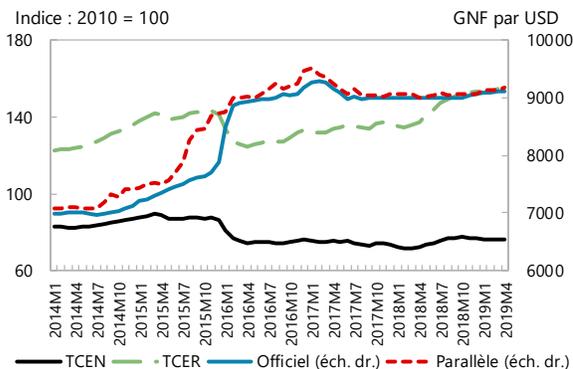
Solde des transactions courantes, exportations, importations et IDE
(en pourcentage du PIB)



Réserves brutes disponibles et réserves internationales nettes
(en mois d'importations, en millions de dollars)

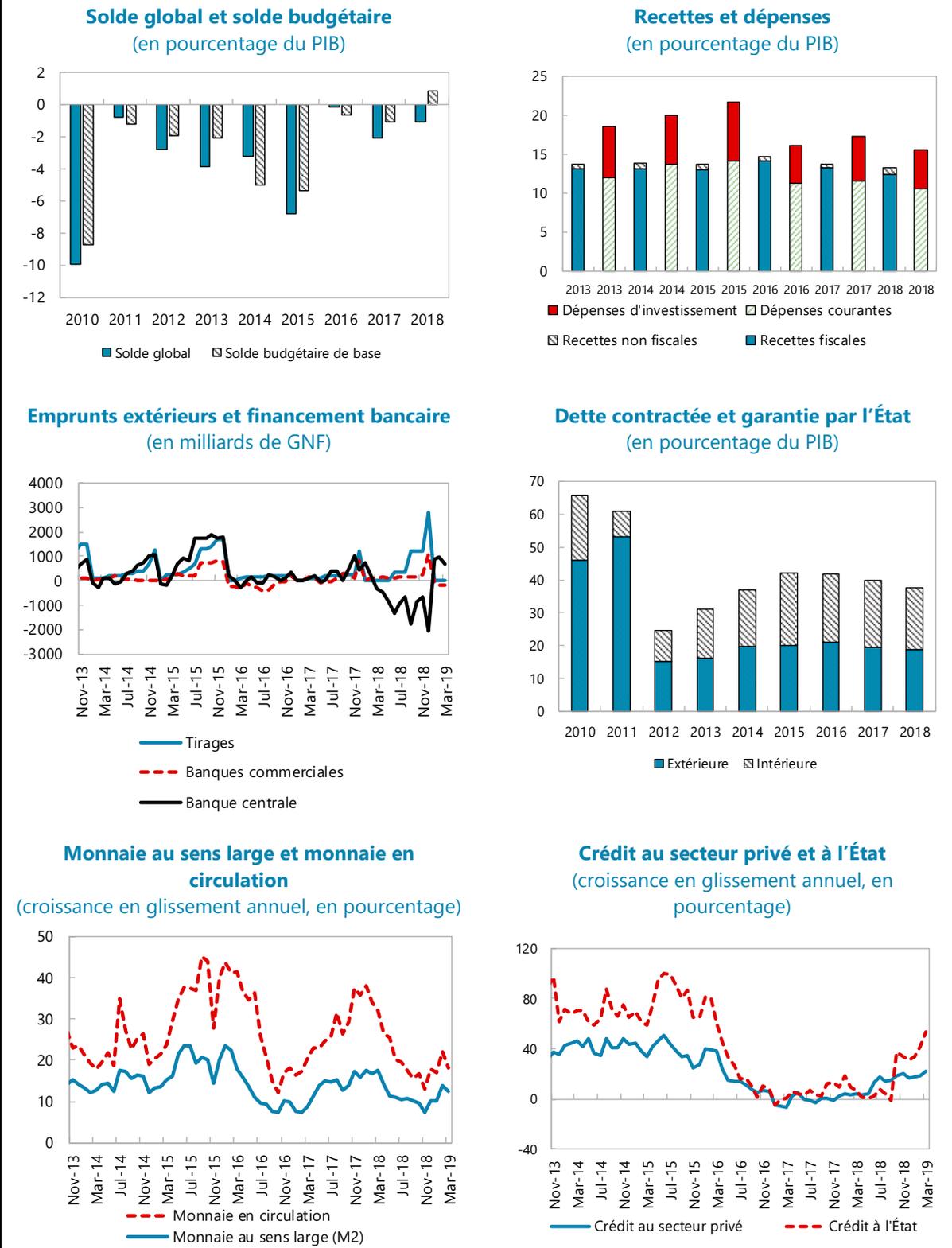


Taux de change
(moyennes)



Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

Graphique 24. Guinée : indicateurs budgétaires et monétaires



Sources : autorités guinéennes ; et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Guinée : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24

	2016	2017	2018			2019			2020		2021	2022	2023	2024	
	Effectif	Préliminaire	Programme	1er revue	2e revue	Préliminaire	1er revue	2e revue	3e revue	2e revue	3e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
En variation annuelle de pourcentage, sauf indication contraire															
Comptes nationaux et prix															
PIB à prix constants	10.8	10.0	5.8	5.8	5.8	5.8	5.9	5.9	5.9	6.0	6.0	6.0	5.3	5.0	5.0
Minière	48.4	53.3	7.5	6.7	6.7	7.5	8.5	8.5	9.4	8.3	8.3	10.0	6.5	5.3	5.1
Non minière	7.1	4.1	5.5	5.6	5.6	5.4	5.4	5.2	5.6	5.5	5.1	5.0	4.9	4.9	4.9
Déflateur du PIB	5.7	10.4	7.7	8.1	9.7	10.0	8.1	8.8	8.8	8.1	8.1	8.1	7.9	7.8	7.8
PIB aux prix du marché	17.1	21.5	14.0	14.4	16.0	16.4	14.5	15.2	15.2	14.6	14.6	14.6	13.6	13.2	13.1
Prix à la consommation (moyenne)															
Moyenne	8.2	8.9	8.2	8.2	9.7	9.8	8.0	8.9	8.9	8.3	8.3	8.0	7.9	7.8	7.8
Fin de période	8.7	9.5	8.0	8.0	9.6	9.9	8.0	8.6	8.6	8.1	8.1	8.0	7.9	7.8	7.8
Secteur extérieur															
Exportations, f.à.b. (en dollars US)	35.6	67.1	19.3	0.8	7.3	-3.4	10.2	3.5	7.9	11.8	12.4	5.4	5.3	4.1	3.6
Importations, f.à.b. (en dollars US)	102.1	-6.6	3.2	24.8	19.8	18.9	-5.3	9.5	7.7	5.0	4.8	-1.5	3.4	0.9	3.4
Taux de change moyen effectif (dépréciation -)															
Indice nominal	-14.6	-2.5	0.1
Indice réel	-9.3	4.1	7.5
Termes de l'échange	34.2	-6.6	6.0	2.0	-6.1	-0.9	-1.1	-4.1	-11.3	2.0	2.7	3.6	3.6	3.3	2.5
Monnaie et crédit															
Avoirs extérieurs nets ¹	7.3	9.6	8.0	5.7	5.8	8.3	6.4	6.3	4.9	6.7	3.9	5.4	6.5	5.3	4.6
Avoirs intérieurs nets ¹	2.7	6.2	5.9	4.8	6.3	1.9	7.2	6.1	1.5	6.3	7.4	8.7	7.1	5.2	4.5
Créances nettes sur l'État ¹	1.9	5.0	-0.3	-0.4	-0.3	10.0	-0.4	-0.3	1.3	-0.7	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7
Créances nettes sur l'État ¹ , hors recapitalisation	1.9	5.0	-0.3	-0.4	-0.3	-4.2	-0.4	-0.3	-0.9	-0.7	-0.7	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Crédit au secteur privé ¹	2.4	0.9	6.2	5.2	6.5	6.2	7.7	6.4	4.7	7.0	8.1	9.1	7.4	5.5	4.8
Base monétaire	15.5	10.3	13.9	14.3	14.5	6.3	9.6	9.9	4.6	10.9	6.5	9.7	10.3	8.6	8.9
Masse monétaire (M2)	9.9	15.8	14.0	10.4	12.0	10.2	14.4	12.4	6.4	13.0	11.3	14.0	13.5	10.5	9.1
Taux d'intérêt (bons du Trésor de court terme)
En pourcentage du PIB, sauf indication contraire															
Budget de l'administration centrale															
Recettes totales et dons	16.0	15.3	18.4	15.8	15.4	14.6	16.6	15.6	15.8	16.4	15.5	16.0	16.2	16.4	16.3
Recettes	14.8	13.8	16.2	14.5	13.7	13.2	15.4	14.5	14.7	15.3	14.4	14.8	15.2	15.4	15.4
Dont : recettes non minières	12.6	11.5	13.3	12.0	11.0	10.6	12.9	11.7	12.2	12.6	11.7	12.0	12.4	12.6	12.6
Dons	1.2	1.5	2.2	1.3	1.7	1.4	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.0	1.0	0.9
Dépenses totales et prêts nets	16.1	17.4	20.8	18.0	17.5	15.7	18.8	17.9	18.4	18.1	17.5	18.1	18.4	18.5	18.4
Dépenses courantes	11.3	11.5	13.0	11.5	10.8	10.6	11.3	10.2	11.3	10.9	11.2	11.2	11.1	11.0	10.9
Dont : paiements d'intérêts	1.1	0.9	1.3	1.1	1.0	0.8	1.0	0.8	0.8	0.7	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0
Dépenses d'investissement et prêts nets	4.8	5.8	7.8	6.5	6.5	5.0	7.5	7.6	7.0	7.1	6.3	6.8	7.2	7.4	7.4
Solde budgétaire global															
Dons inclus	-0.1	-2.1	-2.5	-2.2	-2.0	-1.1	-2.2	-2.3	-2.6	-1.7	-2.0	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1
Hors dons	-1.4	-3.6	-4.6	-3.5	-3.8	-2.5	-3.4	-3.4	-3.7	-2.7	-3.1	-3.3	-3.2	-3.1	-3.0
Solde budgétaire de base	-0.7	-1.1	0.6	0.8	0.8	0.8	1.0	0.9	0.6	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Solde des transactions courantes															
Transferts officiels compris	-31.9	-7.1	-21.3	-21.0	-16.1	-18.4	-15.9	-20.2	-20.7	-17.1	-17.7	-13.6	-12.8	-11.1	-10.3
Hors transferts officiels	-32.9	-7.6	-22.4	-21.4	-16.6	-18.8	-16.4	-20.6	-21.1	-17.4	-18.0	-14.1	-13.1	-11.6	-10.7
Balance des paiements	0.9	0.7	1.9	1.6	1.6	1.7	1.3	1.4	1.1	1.2	0.5	1.6	1.2	0.8	1.0
Pour mémoire :															
Exportations, biens et services (en milliards de dollars US)	2,471.2	4,086.5	3,810.9	4,119.7	4,382.7	4,001.9	4,537.6	4,535.7	4,310.9	5,065.4	4,836.4	5,092.1	5,357.7	5,575.8	5,776.0
Importations, biens et services (en millions de dollars US)	5,142.3	4,891.9	5,560.0	5,998.1	5,751.4	5,710.8	5,659.4	6,248.4	6,212.3	6,558.1	6,510.6	6,382.6	6,556.4	6,613.1	6,837.9
Balance des paiements (en millions de dollars US)	73.3	72.0	186.5	189.3	187.3	210.7	166.7	177.7	147.2	162.8	77.5	246.7	196.7	150.3	182.7
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions de doll)	268.9	322.1	517.1	522.4	524.8	547.0	692.1	695.4	707.8	901.3	825.9	996.4	1,188.8	1,368.9	1,566.5
Réserves brutes disponibles (en mois d'importations) ²	2.4	2.5	3.2	3.2	3.2	3.3	3.5	3.5	3.6	3.8	3.8	4.0	4.1	4.1	4.1
Dettes publiques extérieures, dont FMI (en pourcentage du PIB)	21.8	19.4	30.8	26.9	21.3	19.1	31.7	31.1	29.6	32.4	31.3	31.5	31.5	31.5	31.5
Dettes publiques totales, dont FMI (en pourcentage du PIB)	42.5	39.6	45.1	40.3	38.4	37.6	43.0	45.6	45.0	45.0	44.5	43.0	41.6	40.5	39.6
PIB nominal (en milliards de GNF)	77,086	93,664	99,558	106,561	109,691	109,023	122,055	126,356	125,589	144,860	143,916	164,919	187,404	212,110	239,979

Sources : autorités guinéennes, et estimations et projections des services du FMI

¹ En pourcentage du stock de M2 en début de période.² En mois des importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés par l'étranger.

Tableau 2. Guinée : balance des paiements, 2016–24
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016		2017		2018			2019			2020		2021	2022	2023	2024
	Effectif	Préliminaire	Programme	1e revue	2e revue	3e revue	1e revue	2e revue	3e revue	2e revue	3e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Exportations, f.à.b.	2,414	4,034	3,745	4,066	4,329	3,898	4,482	4,480	4,204	5,008	4,727	4,980	5,243	5,459	5,658	
Produits miniers	2,016	3,606	3,182	3,632	3,895	3,444	3,950	3,950	3,697	4,413	4,045	4,283	4,503	4,678	4,813	
Autres	398	428	563	434	434	454	532	531	507	595	682	697	740	782	844	
Importations, f.à.b.	-4,429	-4,136	-4,683	-5,126	-4,918	-4,918	-4,854	-5,386	-5,298	-5,653	-5,552	-5,469	-5,656	-5,704	-5,898	
Produits alimentaires	-617	-425	-717	-698	-701	-479	-755	-755	-549	-815	-621	-702	-753	-806	-863	
Autres produits de consommation	-305	-386	-354	-403	-405	-440	-435	-437	-539	-471	-558	-574	-616	-659	-725	
Produits pétroliers	-402	-548	-741	-793	-803	-792	-842	-855	-827	-912	-884	-920	-958	-1,005	-1,058	
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-3,106	-2,776	-2,870	-3,233	-3,009	-3,206	-2,822	-3,339	-3,383	-3,455	-3,489	-3,273	-3,328	-3,234	-3,251	
Solde du commerce des services	-656	-704	-811	-818	-779	-689	-750	-807	-808	-848	-849	-802	-787	-792	-821	
Exportations de services	57	52	66	53	54	104	55	55	106	58	109	112	114	116	118	
Importations de services	-713	-756	-877	-872	-833	-793	-805	-863	-915	-905	-958	-914	-901	-909	-940	
Solde des revenus	-155	-51	-586	-623	-617	-618	-975	-967	-967	-982	-979	-948	-1,080	-1,125	-1,144	
Dont : intérêts au titre de la dette publique	-26	-21	-33	-28	-31	-36	-29	-28	-26	-35	-32	-39	-48	-56	-63	
Transferts	81	124	236	94	90	96	124	129	100	143	106	114	148	172	229	
Dont :																
Transferts privés nets	-2	74	123	41	40	46	61	79	48	94	58	45	88	93	155	
Transferts officiels	83	49	113	53	50	50	64	50	53	49	47	69	59	79	73	
Solde courant																
Transferts officiels inclus	-2,745	-732	-2,099	-2,407	-1,896	-2,231	-1,973	-2,550	-2,768	-2,331	-2,548	-2,125	-2,132	-1,991	-1,978	
Transferts officiels exclus	-2,828	-782	-2,212	-2,460	-1,946	-2,281	-2,037	-2,600	-2,821	-2,380	-2,595	-2,194	-2,191	-2,069	-2,051	
Compte de capital	26	146	116	95	158	140	96	120	105	131	140	134	128	133		
Transferts publics	10	143	99	92	155	118	92	93	97	101	107	115	109	102	106	
Compte des opérations financières	2,548	1,510	2,169	2,501	1,925	1,861	2,044	2,632	2,796	2,389	2,494	2,231	2,194	2,013	2,027	
Secteur public (moyen et long termes)	-29	86	855	915	332	243	827	1,372	1,513	488	554	477	453	457	451	
Prêts-projets	22	132	922	921	356	250	884	1,406	1,423	535	599	534	522	559	581	
Financement du programme	0	0	10	71	60	60	10	40	160	40	40	40	37	18	12	
Secteur public (court terme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Amortissement échu	-51	-46	-77	-77	-84	-67	-67	-74	-70	-86	-84	-96	-105	-120	-143	
Investissements directs et autres investissements priv	1,595	1,306	1,248	1,546	1,546	1,574	1,197	1,197	1,197	1,851	1,851	1,666	1,651	1,463	1,499	
Secteur privé (court terme)	982	117	66	40	47	44	19	62	86	51	89	88	89	92	77	
Erreurs et omissions	244	-851	0	0	0	440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Solde global	73	72	187	189	187	211	167	178	147	163	78	247	197	150	183	
Financement	-73	-72	-187	-189	-187	-211	-167	-178	-147	-163	-78	-247	-197	-150	-183	
Utilisation des ressources du FMI (net)	50	24	48	47	49	49	45	34	48	29	24	-71	-76	-62	-58	
Dont :																
Décaissements	22	24	48	49	49	49	50	48	48	49	48	0	0	0	0	
Variation des réserves officielles brutes (- = augmen	-123	-102	-235	-236	-236	-259	-212	-212	-195	-192	-101	-175	-120	-88	-125	
Dont : allocation de DTS																
Variation des arriérés (- = réduction)	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Allègement de la dette	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Besoin de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pour mémoire :																
Solde courant (en pourcentage du PIB)																
Transferts officiels inclus	-31.9	-7.1	-21.3	-21.0	-16.1	-18.4	-15.9	-20.2	-20.7	-17.1	-17.7	-13.6	-12.8	-11.1	-10.3	
Transferts officiels exclus	-32.9	-7.6	-22.4	-21.4	-16.6	-18.8	-16.4	-20.6	-21.1	-17.4	-18.0	-14.1	-13.1	-11.6	-10.7	
Solde global (en pourcentage du PIB)	0.9	0.7	1.9	1.6	1.6	1.7	1.3	1.4	1.1	1.2	0.5	1.6	1.2	0.8	1.0	
Ratio exportations/PIB (en pourcentage)	28.7	39.7	38.7	35.9	37.3	33.1	36.5	35.9	32.2	37.1	33.6	32.7	32.1	31.2	30.2	
Ratio importations/PIB (en pourcentage)	-59.8	-47.5	-56.4	-52.2	-49.0	-47.2	-45.6	-49.4	-46.5	-48.0	-45.2	-41.0	-39.2	-37.0	-35.7	
Ratio IDE/PIB (en pourcentage)	18.5	12.7	12.7	13.5	13.2	13.0	9.6	9.5	9.0	13.6	12.9	10.7	9.9	8.2	7.8	
Réserves brutes disponibles (en millions de dollars U)	584	686	915	922	922	945	1,134	1,134	1,140	1,326	1,241	1,417	1,537	1,625	1,750	
Réserves brutes disponibles (en mois d'importations)	2.4	2.5	3.2	3.2	3.2	3.3	3.5	3.5	3.6	3.8	3.8	4.0	4.1	4.1	4.1	
PIB nominal (en millions de dollars US)	8,604	10,306	9,855	11,486	11,743	12,099	12,423	12,650	13,368	13,651	14,396	15,566	16,707	17,881	19,143	
Monnaie nationale par dollar US (moyenne)	8,959	9,088	9,011	

Sources : autorités guinéennes, et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Guinée : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016–24¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018			2019			2020		2021	2022	2023	2024		
	Effectif	Préliminaire	2e revue	Préliminaire	Loi de finances rectificative	1ère revue	2e revue	3e revue	Mar. Cum. Prel.	Budget approuvé	2e revue	3e revue	Proj.	Proj.		
Recettes et dons	12,325	14,342	16,933	15,965	17,101	20,314	19,709	19,876	4,277	19,709	23,780	22,327	26,374	30,317	34,821	39,189
Recettes	11,391	12,902	15,014	14,423	15,754	18,779	18,283	18,475	4,051	18,283	22,190	20,786	24,425	28,435	32,680	36,940
Recettes fiscales	10,930	12,443	14,072	13,609	14,796	18,018	17,612	16,960	3,914	17,612	21,288	19,973	23,443	27,379	31,486	35,524
Secteur minier	1,671	2,153	2,912	2,836	3,209	3,085	3,452	3,147	647	3,452	3,958	3,886	4,617	5,247	5,939	6,719
Fonds de développement local	518	472	472	518	594	583	693	787	891	1,008
Secteur non minier	9,259	10,290	11,160	10,773	11,587	14,934	14,160	13,813	3,267	14,160	17,330	16,088	18,826	22,133	25,547	28,805
Impôts directs	1,890	2,226	2,762	2,346	2,321	4,073	3,296	3,190	361	3,295	4,059	3,758	4,386	5,208	6,189	6,893
Impôts indirects	7,369	8,064	8,398	8,428	9,266	10,861	10,865	10,623	2,905	10,863	13,271	12,330	14,439	16,925	19,358	21,912
Impôts sur biens et services	5,342	5,434	5,993	5,861	7,112	7,177	7,680	7,678	20,107	7,679	9,231	8,886	10,354	12,066	13,657	15,462
Impôts sur commerce extérieur	2,027	2,630	2,406	2,566	2,154	3,684	3,184	2,945	798	3,184	4,040	3,444	4,085	4,859	5,701	6,450
Recettes non fiscales	462	459	941	814	958	761	671	1,515	137	671	902	813	982	1,055	1,195	1,416
Dons	934	1,440	1,919	1,542	1,347	1,535	1,426	1,402	227	1,426	1,590	1,541	1,950	1,882	2,141	2,249
Dons projets	92	960	1,449	1,061	852	909	928	907	227	928	1,074	1,067	1,219	1,218	1,209	1,328
Appui budgétaire	742	449	470	449	495	626	498	495	0	498	516	474	730	664	932	921
Autres dons affectés	101	32	0	32
Dépenses et prêts nets	12,439	16,276	19,167	17,132	19,467	22,966	22,584	23,102	4,066	22,585	26,172	25,249	29,877	34,444	39,309	44,135
Dépenses courantes	8,708	10,809	11,886	11,589	12,605	13,789	12,901	14,140	2,595	12,901	15,764	16,096	18,488	20,865	23,409	26,144
Dépenses courantes primaires	7,863	9,955	10,740	10,710	11,419	12,594	11,897	13,174	2,441	11,897	14,698	15,113	16,915	19,009	21,264	23,675
Traitements et salaires	2,937	3,400	4,051	4,122	4,031	4,760	4,478	4,478	1,015	4,478	5,305	5,159	5,906	6,711	7,631	8,633
Bien et services	2,714	3,393	3,245	3,445	3,945	4,007	4,138	4,138	655	4,138	4,777	4,749	5,519	6,217	7,022	7,965
Subventions et transferts	2,212	3,114	3,444	3,142	3,444	3,827	3,280	4,557	770	3,280	4,616	5,205	5,490	6,081	6,611	7,076
EDG	416	1,168	1,050	905	...	880	880	2,157	414	880	877	1,940	1,740	1,583	1,346	1,144
Autres	1,796	1,946	2,394	2,237	...	2,947	2,400	2,400	356	2,400	3,739	3,265	3,750	4,498	5,265	5,933
Intérêts	845	854	1,146	879	1,186	1,194	1,004	966	154	1,004	1,065	983	1,573	1,856	2,126	2,470
Sur dette intérieure	609	665	859	557	923	912	716	716	67	716	691	661	1,154	1,312	1,485	1,680
Sur dette extérieure	236	190	287	322	263	282	288	251	87	288	375	322	419	545	661	790
Dépenses d'investissement	3,682	5,395	7,157	5,417	6,739	9,156	9,567	8,847	1,471	9,569	10,282	9,027	11,252	13,431	15,741	17,820
Financés sur ressources internes	3,389	3,240	2,387	2,105	2,386	3,969	4,383	3,779	1,041	4,383	5,177	3,520	4,809	6,357	7,901	9,205
Investissement (exc. budget central)	3,327	3,172	2,351	2,105	2,350	3,934	4,329	3,725	1,041	4,329	5,044	3,520	4,809	6,357	7,901	9,205
Fonds de développement local	518	472	518	518	594	583	693	787	891	1,008
Subventions en capital	63	68	36	0	36	36	54	54	0	54	134	0	0	0	0	0
Financés sur ressources extérieures	293	2,155	4,770	3,312	4,353	5,186	5,185	5,068	430	5,186	5,105	5,507	6,442	7,074	7,840	8,615
Prêts nets et dépenses de restructuration	49	72	124	127	124	22	115	115	0	115	126	126	137	148	159	171
Mesures d'ajustement	(0)	0	...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de base²	(520)	(1,030)	904	924	903	1,281	1,172	691	502	1,172	1,498	1,366	1,410	1,609	1,872	2,210
Solde global																
Hors dons	(1,048)	(3,374)	(4,153)	(2,709)	(3,713)	(4,187)	(4,300)	(4,628)	(15)	(4,302)	(3,982)	(4,463)	(5,452)	(6,009)	(6,629)	(7,195)
Dons compris	(114)	(1,935)	(2,234)	(1,167)	(2,366)	(2,652)	(2,875)	(3,226)	254	(2,876)	(2,392)	(2,922)	(3,502)	(4,127)	(4,488)	(4,945)
Flotte				689					525							
Financement	55	1,935	2,234	478	2,366	2,652	2,875	3,226	(779)	2,875	2,392	2,922	3,502	4,127	4,488	4,945
Financement intérieur	318	1,100	(866)	(1,694)	(1,080)	(1,065)	(1,042)	(1,779)	(886)	(1,042)	(1,147)	(1,074)	(1,122)	(960)	(938)	(707)
Financement bancaire	505	1,300	(57)	(999)	(90)	(87)	(64)	(214)	499	(64)	(185)	(187)	(129)	(124)	(110)	(112)
Banque centrale	294	453	(327)	(2,063)	(327)	(327)	(294)	(294)	681	(294)	(374)	(287)	(287)	(287)	(287)	(287)
Banques commerciales	210	847	270	1,064	237	240	230	80	(182)	230	190	100	158	163	177	175
Financement non bancaire	(345)	(1,140)	(727)	(945)	(511)	(672)	(537)	(752)	(192)	(537)	(542)	(760)	(818)	(660)	(658)	(421)
Produits des privatisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement de la dette intérieure (net)	(350)	(1,189)	(727)	(985)	(511)	(672)	(588)	(803)	(238)	(588)	(542)	(760)	(818)	(660)	(658)	(421)
Autres / Ressources exceptionnelles	5	50	0	40	0	0	51	46	51	0	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés	158	939	(82)	250	(479)	(306)	(440)	(812)	(1,192)	(440)	(421)	(127)	(174)	(175)	(169)	(173)
Financement extérieur (net)	(263)	835	3,100	2,172	3,446	3,717	3,916	5,005	107	3,916	3,539	3,995	4,624	5,087	5,425	5,652
Tirages	201	1,196	3,882	2,781	4,158	4,377	4,657	5,664	203	4,657	4,455	4,839	5,643	6,267	6,844	7,439
Projet	201	1,196	3,321	2,250	4,058	4,277	4,257	4,161	203	4,257	4,031	4,439	5,223	5,856	6,631	7,287
Programme	0	0	560	530	100	100	400	1,503	0	400	424	400	420	411	214	152
Amortissement échu	(456)	(414)	(782)	(605)	(712)	(660)	(740)	(659)	(96)	(740)	(916)	(844)	(1,019)	(1,180)	(1,419)	(1,787)
Allègement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés princ. (- = réduction)	(6)	(2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés int. (- = réduction)	(2)	0	0	(4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rééchelonnement prêts bilatéraux hors Club de	0	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement lié aux PPTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>																
Solde budgétaire primaire (en milliards de GNF)	731	-1,080	-1,088	-288	-1,180	(1,458)	(1,871)	(2,260)	366	(1,872)	-1,326	-1,939	-1,929	-2,271	-2,342	-2,475
PIB nominal (en milliards de GNF)	77,086	93,664	109,691	109,023	109,023	122,055	126,356	125,589	125,589	144,860	143,916	164,919	187,404	212,110	239,979	

Sources : autorités guinéennes, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.

² Recettes totales hors dons moins dépenses excluant les intérêts sur la dette intérieure et les investissements financés par l'étranger.

³ Loi de finances rectificative 2018 approuvée en août.

Tableau 3b. Guinée : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016–24¹
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019			2020		2021	2022	2023	2024		
	Effectif	Prél.	2e revue	Prél.	Loi de finances rect. 3	2e revue	3e revue	Mar. Cum. Prél.	Budget approuvé	2e revue	3e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	16.0	15.3	15.4	14.6	15.7	15.6	15.8	3.4	15.7	16.4	15.5	16.0	16.2	16.4	16.3
Recettes	14.8	13.8	13.7	13.2	14.5	14.5	14.7	3.2	14.6	15.3	14.4	14.8	15.2	15.4	15.4
Recettes fiscales	14.2	13.3	12.8	12.5	13.6	13.9	13.5	3.1	14.0	14.7	13.9	14.2	14.6	14.8	14.8
Secteur minier	2.2	2.3	2.7	2.6	2.9	2.7	2.5	0.5	2.7	2.7	2.7	2.8	2.8	2.8	2.8
Fonds de développement local	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Secteur non minier	12.0	11.0	10.2	9.9	10.6	11.2	11.0	2.6	11.3	12.0	11.2	11.4	11.8	12.0	12.0
Impôts directs	2.5	2.4	2.5	2.2	2.1	2.6	2.5	0.3	2.6	2.8	2.6	2.7	2.8	2.9	2.9
Impôts indirects	9.6	8.6	7.7	7.7	8.5	8.6	8.5	2.3	8.6	9.2	8.6	8.8	9.0	9.1	9.1
Impôts sur biens et services	6.9	5.8	5.5	5.4	6.5	6.1	6.1	1.7	6.1	6.4	6.2	6.3	6.4	6.4	6.4
Impôts sur commerce extérieur	2.6	2.8	2.2	2.4	2.0	2.5	2.3	0.6	2.5	2.8	2.4	2.5	2.6	2.7	2.7
Recettes non fiscales	0.6	0.5	0.9	0.7	0.9	0.5	1.2	0.1	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Dons	1.2	1.5	1.7	1.4	1.2	1.1	1.1	0.2	1.1	1.1	1.1	1.2	1.0	1.0	0.9
Dons projets	0.1	1.0	1.3	1.0	0.8	0.7	0.7	0.2	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
Appui budgétaire	1.0	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.0	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
Autres dons affectés	0.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses et prêts nets	16.1	17.4	17.5	15.7	17.9	17.9	18.4	3.2	18.0	18.1	17.5	18.1	18.4	18.5	18.4
Dépenses courantes	11.3	11.5	10.8	10.6	11.6	10.2	11.3	2.0	10.3	10.9	11.2	11.2	11.1	11.0	10.9
Dépenses courantes primaires	10.2	10.6	9.8	9.8	10.5	9.4	10.5	1.9	9.5	10.1	10.5	10.3	10.1	10.0	9.9
Traitements et salaires	3.8	3.6	3.7	3.8	3.7	3.5	3.6	0.8	3.6	3.7	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Bien et services	3.5	3.6	3.0	3.2	3.6	3.3	3.3	0.5	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
Subventions et transferts	2.9	3.3	3.1	2.9	3.2	2.6	3.6	0.6	2.6	3.2	3.6	3.3	3.2	3.1	2.9
EDG	0.5	...	1.0	0.8	...	0.7	1.7	0.3	0.7	0.6	1.3	1.1	0.8	0.6	0.5
Autres	2.3	...	2.2	2.1	...	1.9	1.9	0.3	1.9	2.6	2.3	2.3	2.4	2.5	2.5
Intérêts	1.1	0.9	1.0	0.8	1.1	0.8	0.8	0.1	0.8	0.7	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0
Sur dette intérieure	0.8	0.7	0.8	0.5	0.8	0.6	0.6	0.1	0.6	0.5	0.5	0.7	0.7	0.7	0.7
Sur dette extérieure	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'investissement	4.8	5.8	6.5	5.0	6.2	7.6	7.0	1.2	7.6	7.1	6.3	6.8	7.2	7.4	7.4
Financées sur ressources internes	4.4	3.5	2.2	1.9	2.2	3.5	3.0	0.8	3.5	3.6	2.4	2.9	3.4	3.7	3.8
Investissement (exéc. budget central)	4.3	3.4	2.1	1.9	2.2	3.4	3.0	0.8	3.4	3.5	2.4	2.9	3.4	3.7	3.8
Fonds de développement local	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Subventions en capital	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financés sur ressources extérieures	0.4	2.3	4.3	3.0	4.0	4.1	4.0	0.3	4.1	3.5	3.8	3.9	3.8	3.7	3.6
Prêts nets et dépenses de restructuration	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Mesures d'ajustement	...	0.0	-0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde de base²	-0.7	-1.1	0.8	0.8	0.8	0.9	0.6	0.4	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Solde global															
Hors dons	-1.4	-3.6	-3.8	-2.5	-3.4	-3.4	-3.7	-0.0	-3.4	-2.7	-3.1	-3.3	-3.2	-3.1	-3.0
Dons compris	-0.1	-2.1	-2.0	-1.1	-2.2	-2.3	-2.6	0.2	-2.3	-1.7	-2.0	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1
Flotte				0.6				0.4							
Financement	0.1	2.1	2.0	0.4	2.2	2.3	2.6	-0.6	2.3	1.7	2.0	2.1	2.2	2.1	2.1
Financement intérieur	0.4	1.2	-0.8	-1.6	-1.0	-0.8	-1.4	-0.7	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	-0.5	-0.4	-0.3
Financement bancaire	0.7	1.4	-0.1	-0.9	-0.1	-0.1	-0.2	0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.0
Banque centrale	0.4	0.5	-0.3	-1.9	-0.3	-0.2	-0.2	0.5	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.3	0.9	0.2	1.0	0.2	0.2	0.1	-0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement non bancaire	-0.4	-1.2	-0.7	-0.9	-0.5	-0.4	-0.6	-0.2	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2
Produits des privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement de la dette intérieure (net)	-0.5	-1.3	-0.7	-0.9	-0.5	-0.5	-0.6	-0.2	-0.5	-0.4	-0.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2
Autres / Ressources exceptionnelles	0.0	0.1	0.0	0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés	0.2	0.9	-0.1	0.2	-0.4	-0.3	-0.6	-0.9	-0.4	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Financement extérieur (net)	-0.3	0.9	2.8	2.0	3.2	3.1	4.0	-0.1	3.1	2.4	2.8	2.8	2.7	2.6	2.4
Tirages	0.3	1.3	3.5	2.6	3.8	3.7	4.5	0.2	3.7	3.1	3.4	3.4	3.3	3.2	3.1
Projet	0.3	1.3	3.0	2.1	3.7	3.4	3.3	0.2	3.4	2.8	3.1	3.2	3.1	3.1	3.0
Programme	0.0	0.0	0.5	0.5	0.1	0.3	1.2	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1
Amortissement échu	-0.6	-0.4	-0.7	-0.6	-0.7	-0.6	-0.5	-0.1	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7
Allègement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés princ. (= réduction)	-0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés int. (= réduction)	-0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement prêts bilatéraux hors Club de Paris	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>															
Solde budgétaire primaire	0.9	-1.2	-1.0	-0.3	-1.1	-1.5	-1.8	0.3	-1.5	-0.9	-1.3	-1.2	-1.2	-1.1	-1.0
PIB nominal (en milliards de GNF)	77,086	93,664	109,691	109,023	109,023	126,356	125,589	126,988	125,589	144,860	143,916	164,919	187,404	212,110	239,979

Sources : autorités guinéennes, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.

² Recettes totales hors dons moins dépenses excluant les intérêts sur la dette intérieure et les investissements financés par l'étranger.

³ Loi de finances rectificative 2018 approuvée en août.

Tableau 4. Guinée : banque centrale et comptes de dépôts, 2016–24¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2016		2017		2018		2019			2020		2021	2022	2023	2024	
	Act.	Prel.	Prog. Req.	1st Rev.	2nd Rev.	Prel.	1st Rev.	2nd Rev.	3rd Rev.	Mar Prel.	2nd Rev.	3rd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Central bank																
Net foreign assets	2 480	2 901	4 771	4 819	4 842	4 969	6 385	6 416	6 530	5 852	8 315	7 619	9 192	10 967	12 628	14 451
Net domestic assets	7 616	8 236	6 924	7 909	7 909	6 869	7 560	7 592	5 856	7 205	7 218	5 569	5 282	4 995	4 708	4 421
Domestic credit	7 487	8 014	6 915	7 686	7 686	9 284	7 360	7 392	9 382	10 171	7 018	9 393	9 428	9 489	9 577	9 696
Claims on central government (net)	7 462	7 983	6 895	7 656	7 656	9 114	7 329	7 362	9 352	10 051	6 988	9 363	9 398	9 458	9 547	9 665
Claims on central government (net), excl. recapitalization ⁴	7 462	7 983	6 895	7 656	7 656	5 920	7 329	7 362	5 626	6 601	6 988	5 339	5 052	4 765	4 478	4 191
Of which: to the Treasury (PNT1)	7 640	8 088	7 072	7 762	7 762	9 239	7 435	7 468	8 945	10 276	7 093	8 657	8 370	8 083	7 796	7 509
Recapitalization	—	—	—	—	—	3 194	—	—	4 024	3 450	—	4 346	4 694	5 069	5 475	5 913
Claims on private sector	24	31	20	30	30	170	30	30	30	121	30	30	30	30	30	30
Liabilities to deposit money banks (-)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Claims on other public sector	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	0
Other items, net (assets +)	130	222	9	222	222	-2 416	200	200	-3 526	-2 966	200	-3 824	-4 146	-4 494	-4 869	-5 275
Reserve money	10 097	11 138	11 695	12 728	12 751	11 838	13 945	14 008	12 386	13 057	15 533	13 188	14 474	15 963	17 336	18 872
Currency outside banks	5 608	6 732	6 838	6 945	7 675	7 245	7 947	8 726	7 372	7 551	10 168	7 883	9 089	10 200	10 468	10 978
Bank reserves	3 802	3 621	4 170	4 998	4 291	4 156	5 213	4 497	4 577	5 203	4 581	4 869	4 947	5 326	6 431	7 458
Deposits	2 751	3 004	3 170	4 381	3 416	3 304	4 596	3 697	3 877	4 339	3 881	4 169	4 247	4 826	5 931	6 958
Required reserves	2 358	2 391	2 704	2 732	2 673	2 730	3 111	3 004	2 963	2 927	3 363	3 357	3 823	4 367	4 961	5 492
Required reserves on GNF deposits	1 734	1 670	1 660	1 899	1 859	1 986	2 154	2 082	2 166	2 160	2 323	2 449	2 783	3 173	3 599	3 980
Required reserves on FX deposits	625	720	1 044	833	813	745	958	922	797	767	1 041	909	1 040	1 194	1 362	1 512
Excess reserves	393	613	467	1 649	744	574	1 484	693	914	1 413	517	811	425	458	970	1 465
Excess reserves on GNF deposits	195	508	417	1 499	544	268	1 384	508	814	932	467	761	375	408	920	1 465
Excess reserves on FX deposits	198	105	50	150	200	306	100	185	100	480	50	50	50	50	50	50
Cash in vaults of deposit banks	1 051	618	1 000	618	875	852	618	800	700	863	700	700	700	500	500	500
Private sector deposits	686	785	686	785	785	437	785	785	437	304	785	437	437	437	437	437
Deposit money banks																
Net foreign assets	595	2 034	1 393	1 393	1 393	1 825	1 411	1 411	1 485	1 201	1 416	1 416	1 411	1 795	2 133	2 248
Bank reserves	3 802	3 621	4 170	4 998	4 291	4 156	5 213	4 497	4 577	5 203	4 581	4 869	4 947	5 326	6 431	7 458
Deposits at the central bank	2 751	3 004	3 170	4 381	3 416	3 304	4 596	3 697	3 877	4 339	3 881	4 169	4 247	4 826	5 931	6 958
Cash in vaults of deposits banks	1 051	618	1 000	640	875	852	640	800	700	863	700	700	700	500	500	500
Claims on central bank	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Domestic credit	10 702	11 319	13 332	12 716	13 052	13 675	14 854	14 899	15 049	13 927	17 058	17 291	20 124	22 767	25 033	27 213
Credit to the government (net)	2 683	3 127	3 488	3 364	3 396	4 236	3 603	3 626	4 316	4 236	3 816	4 417	4 574	4 738	4 914	5 089
Claims on public enterprises	10	3	15	4	4	4	5	5	5	3	5	6	6	7	8	9
Claims on the private sector	8 009	8 189	9 829	9 348	9 652	9 435	11 246	11 268	10 728	9 688	13 236	12 869	15 543	18 022	20 111	22 114
Other items, net (assets +)	-1 998	-2 033	-1 998	-2 033	-2 033	-2 592	-2 033	-2 033	-2 592	-2 040	-2 033	-2 592	-2 592	-2 592	-2 592	-2 592
Liabilities to the private sector (deposits)	13 100	14 942	16 897	17 074	16 704	17 065	19 446	18 775	18 519	18 291	21 022	20 984	23 891	27 295	31 006	34 326
Memorandum items:																
Net foreign assets of the central bank (US\$ million) ²	269	322	517	522	525	547	692	695	708	643	901	826	996	1 189	1 369	1 566
Net international reserves (GNF billion) ³	2 197	3 298	4 858	5 017	5 010	5 121	6 508	6 490	6 814	5 818	8 406	7 842	9 283	10 904	12 397	14 122
Net international reserves (US\$ million) ^{3,2}	238	357	527	544	543	555	705	703	739	631	911	850	1 006	1 182	1 017	1 096

Sources: Guinean authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ End of period.

² Excludes amounts in transit and Central Bank guarantees.

³ Using Program exchange rate from 2017 onwards.

⁴ Recapitalization became effective in October, 2018.

Tableau 5. Guinée : situation monétaire, 2016-24¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018							2019					2020		2021	2022	2023	2024
	Effectif	Prél.	Programme	1ère revue	2e revue	Prél.	Prél. juin	Prél. août	Prél. sept.	Programme	1ère revue	2e revue	3e revue	Prél. Mars	2e revue	3e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	3,075	4,936	6,164	6,212	6,235	6,795	6,210	5,994	6,393	7,783	7,797	7,827	8,015	7,053	9,731	9,035	10,603	12,762	14,761	16,699
Avoirs intérieurs nets	16,320	17,523	18,258	18,592	18,928	17,952	17,214	17,578	16,742	20,063	20,381	20,458	18,313	19,092	22,243	20,268	22,814	25,170	27,149	29,042
Crédit intérieur	18,188	19,333	20,247	20,402	20,739	22,960	18,421	19,213	18,487	22,053	22,213	22,291	24,432	24,098	24,076	26,684	29,552	32,256	34,611	36,908
Créances sur l'administration centrale	10,145	11,110	10,383	11,020	11,052	13,351	9,881	10,330	9,534	10,346	10,933	10,988	13,668	14,286	10,804	13,779	13,972	14,196	14,461	14,754
Banque centrale (net)	7,462	7,983	6,895	7,656	7,656	9,114					7,329	7,362	9,352	10,051	6,988	9,363	9,398	9,458	9,547	9,665
Banque centrale (net), hors recapitalisation ²	7,462	7,983	6,895	7,656	7,656	5,920					7,329	7,362	5,626	6,601	6,988	5,339	5,052	4,765	4,478	4,191
Banques commerciales	2,683	3,127	3,488	3,364	3,396	4,236					3,603	3,626	4,316	4,236	3,816	4,417	4,574	4,738	4,914	5,089
Créances sur entreprises publiques	10	4	15	4	4	4	5	6	5	18	5	5	5	2	5	6	7	7	8	10
Créances sur le secteur privé	8,033	8,220	9,849	9,378	9,682	9,605	8,535	8,877	8,948	11,689	11,276	11,298	10,758	9,809	13,266	12,899	15,573	18,052	20,141	22,144
Autres postes nets (actifs +)	-1,868	-1,810	-1,989	-1,810	-1,810	-5,008	-1,208	-1,634	-1,745	-1,989	-1,833	-1,833	-6,118	-5,006	-1,833	-6,416	-6,738	-7,086	-7,461	-7,867
Masse monétaire (M2)	19,395	22,458	24,422	24,804	25,163	24,746	23,424	23,573	23,134	27,846	28,381	28,285	26,328	26,146	31,974	29,303	33,417	37,932	41,911	45,741
Monnaie en circulation	5,608	6,732	6,838	6,945	7,675	7,245	7,258	7,015	6,719	7,797	7,947	8,726	7,372	7,551	10,168	7,883	9,089	10,200	10,468	10,978
Dépôts	13,787	15,727	17,584	17,859	17,488	17,502	16,166	16,558	16,415	20,049	20,230	19,559	18,956	18,595	21,806	21,421	24,328	27,732	31,443	34,763
(Variation en glissement annuel en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)																				
<i>Pour mémoire :</i>																				
Avoir extérieurs nets	7.3	9.6	8.0	5.7	5.8	8.3	4.4	3.9	6.8	6.6	6.4	6.3	4.9	4.1	6.7	3.9	5.4	6.5	5.3	4.6
Dont : banque centrale	6.7	2.2	8.0	8.5	8.6	9.2	4.7	3.7	6.8	6.6	6.3	6.3	6.3	10.6	6.7	4.1	5.4	5.3	4.4	4.3
Avoirs intérieurs nets	2.7	6.2	5.9	4.8	6.3	1.9	6.6	6.6	3.4	7.4	7.2	6.1	1.5	8.4	6.3	7.4	8.7	7.1	5.2	4.5
Dont : banque centrale	1.0	3.2	-1.3	-1.5	-1.5	-6.1	-1.1	-1.5	-3.8	-1.2	-1.4	-1.3	-4.1	-3.7	-1.3	-1.1	-1.0	-0.9	-0.8	-0.7
Crédit intérieur	4.3	5.9	5.9	4.8	6.3	16.1	5.0	7.2	2.5	7.4	7.3	6.2	5.9	22.3	6.3	8.6	9.8	8.1	6.2	5.5
Créances sur l'État	1.9	5.0	-0.3	-0.4	-0.3	10.0	0.2	1.1	-3.1	-0.1	-0.4	-0.3	1.3	14.7	-0.7	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7
Crédit au secteur privé	2.4	0.9	6.2	5.2	6.5	6.2	4.8	6.1	5.6	7.5	7.7	6.4	4.7	7.6	7.0	8.1	9.1	7.4	5.5	4.8
Masse monétaire (M2)	9.9	15.8	14.0	10.4	12.0	10.2	11.0	10.5	10.2	14.0	14.4	12.4	6.4	12.5	13.0	11.3	14.0	13.5	10.5	9.1
Base monétaire (variation annuelle en pourcentage)	15.5	10.3	13.9	14.3	14.5	6.3	7.1	4.2	5.9	11.3	9.6	9.9	4.6	14.0	10.9	6.5	9.7	10.3	8.6	8.9
Crédit des banques commerciales au secteur privé (variation annuelle en pourcentage)	7.2	2.3	15.7	14.2	17.9	15.2	12.2	15.6	13.4	18.7	20.3	16.7	13.7	21.4	17.5	20.0	20.8	16.0	11.6	10.0
Multiplicateur monétaire (M2/base monétaire)	1.9	2.0	2.1	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	2.0	2.1	2.0	2.0	2.1	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.4	2.4
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	4.2	4.5	4.2	4.2	4.2	4.6	4.9	4.9	4.9	4.2	4.2	4.2	4.2	6.6	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	4.0	4.2	4.1	4.3	4.4	4.4	4.7	4.6	4.7	4.1	4.3	4.5	4.8	6.3	4.5	4.9	4.9	4.9	5.1	5.2
Prix à la consommation (variation annuelle en pourcentage, fin de période)	8.7	9.5	8.0	8.0	9.6	9.9	0.8	1.3	1.0	8.0	8.0	8.6	8.6	...	8.1	8.1	8.0	7.9	7.8	7.8
PIB réel (variation annuelle en pourcentage)	10.8	10.0	5.8	5.8	5.8	5.8	5.9	5.9	5.9	5.9	...	6.0	6.0	6.0	5.3	5.0	5.0
PIB nominal (variation annuelle en pourcentage)	17.1	21.5	14.0	14.4	16.0	16.4	14.1	14.5	15.2	15.2	...	14.6	14.6	14.6	13.6	13.2	13.1

Sources : autorités guinéennes, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

Tableau 6. Guinée : indicateurs de solidité financière, 2015–18
(fin de période, sauf indication contraire)

	2015	2015T1	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2	2016T3	2016T4	2017T1	2017T2	2017T3	2017T4	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés selon les risques	16.45	18.51	18.59	16.98	16.45	16.95	17.49	17.92	17.89	18.65	17.91	18.38	16.83	16.07	16.97	17.16	15.24
Ratio fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés selon les risques	16.87	18.26	18.73	17.43	16.87	15.77	16.84	17.99	18.00	19.07	18.21	18.77	17.43	16.43	17.65	17.90	15.58
Ratio créances improductives nettes de provisions/fonds propres	6.82	7.42	6.98	9.18	6.82	9.09	23.08	14.05	14.66	12.91	14.43	13.06	11.30	12.34	13.52	13.54	37.50
Ratio créances improductives/créances brutes totales	6.07	6.34	5.91	6.19	6.07	6.66	10.08	9.36	9.44	10.00	11.42	11.14	10.68	11.05	8.66	11.89	12.15
Répartition sectorielle du total des prêts : résidents	99.71	99.55	99.58	99.44	99.71	99.61	99.64	99.96	99.97	99.42	99.95	99.69	99.70	99.97	99.93	99.94	99.60
Rendement des actifs	2.39	1.72	1.84	2.21	2.39	2.60	2.20	2.19	2.15	2.35	2.23	2.06	2.05	2.13	2.05	2.02	2.04
Rendement des fonds propres	21.74	15.31	16.40	19.89	21.74	24.25	21.50	18.30	18.81	19.38	17.09	16.14	16.74	18.49	17.30	16.33	19.34
Ratio marge d'intérêt/produit brut	20.10	17.62	18.46	18.52	20.10	33.45	37.40	37.75	38.93	40.68	40.82	41.27	41.76	37.84	38.38	39.39	38.56
Ratio charges hors intérêts/produit brut	86.58	90.62	89.76	89.02	86.58	80.92	80.05	79.27	79.22	76.50	76.41	78.45	78.13	78.21	79.02	79.18	77.98
Ratio actifs liquides/total des actifs	25.56	32.38	32.27	28.10	25.56	24.35	26.56	28.18	28.89	26.23	30.39	28.91	26.83	29.57	30.63	30.87	26.16
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	42.15	53.32	52.03	45.20	42.15	40.45	43.41	45.62	45.80	42.74	48.62	46.25	43.11	48.54	50.11	51.05	42.62
Ratio position ouverte de change nette/fonds propres	-56.35	17.67	30.87	-26.34	-56.35	-49.74	-34.10	26.03	25.11	56.89	68.26	51.13	79.16	109.54	115.34	116.07	105.71

Source : autorités guinéennes.

Tableau 7. Guinée : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–27¹
(à la fin juin 2019 ; en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Obligations basées sur crédit existant									
(en millions de DTS)									
Principal	3.0	28.2	34.6	38.3	34.4	37.6	22.2	15.8	10.3
Commissions et intérêts	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Obligations basées sur crédit existant et nouveau									
(en millions de DTS)									
Principal	3.0	28.2	34.6	38.3	34.4	37.6	30.8	29.6	24.1
Commissions et intérêts	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau 1/ 2/									
En millions de DTS	3.1	28.6	34.9	38.6	34.7	37.9	31.1	29.9	24.4
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.1	0.8	1.0	1.0	0.9	0.9	0.7	0.7	0.5
En pourcentage du service de la dette 3/	4.6	21.2	18.3	18.1	15.1	14.2	9.9	8.4	4.8
En pourcentage du PIB	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.4	3.2	3.5	3.6	3.1	3.1	2.4	2.1	1.6
En pourcentage de la quote-part	1.5	13.3	16.3	18.0	16.2	17.7	14.5	14.0	11.4
Encours de crédit du FMI									
En millions de DTS	262.6	268.8	234.2	196.0	161.7	124.1	93.3	63.7	39.6
En pourcentage des exportations de biens et de services	8.5	7.8	6.5	5.2	4.2	3.1	2.2	1.4	0.8
En pourcentage du service de la dette	387.5	199.3	122.9	92.0	70.3	46.7	29.6	17.8	7.8
En pourcentage du PIB	2.7	2.6	2.1	1.7	1.3	0.9	0.7	0.4	0.2
En pourcentage des réserves internationales brutes	32.2	30.5	23.4	18.2	14.3	10.2	7.2	4.6	2.7
En pourcentage de la quote-part	122.6	125.5	109.4	91.5	75.5	57.9	43.6	29.7	18.5
Utilisation nette des ressources du FMI (en millions de DTS)	31.5	6.2	-34.6	-38.3	-34.4	-37.6	-30.8	-29.6	-24.1
Décaissements	34.4	34.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	3.0	28.2	34.6	38.3	34.4	37.6	30.8	29.6	24.1
Pour mémoire :									
Exportations de biens et de services (en millions de dollars EU)	4,311	4,836	5,092	5,358	5,576	5,776	6,243	6,571	6,994
Service de la dette extérieure (en millions de dollars EU)	95	190	270	304	329	384	455	517	731
PIB nominal (en millions de dollars EU)	13,368	14,396	15,566	16,707	17,881	19,143	20,510	21,956	23,505
Réserves internationales brutes (en millions de dollars EU)	1,140	1,241	1,417	1,537	1,625	1,750	1,867	2,013	2,151
Quote-part (en millions de DTS)	214	214	214	214	214	214	214	214	214

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les décaissements proposés au titre de la FEC en cours.

2/ Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une mécanique de fixation des taux d'intérêt qui applique un taux d'intérêt nul sur la FEC et la FCC jusqu'au 30 juin 2021, voire au-delà. Le conseil d'administration a également décidé d'appliquer un taux d'intérêt nul sur la FCE jusqu'à fin juin 2021, le taux d'intérêt sur la FCR ayant été fixé à zéro en juillet 2015.

3/ Le service de la dette extérieure inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Guinée : critères de réalisation et objectifs quantitatifs proposés, accord FEC, 2017–20
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017				2018								2019				2020												
	Déc.		Mars		Juin		Sept.		Déc.		Mars		Juin		Sept.		Déc.		Mars		Juin		Sept.		Déc.				
	CR	CR adj.	Effectif	État	OI	OI adj.	Prél.	État	CR	Prél.	État	OI	OI adj.	Prél.	État	CR	CR adj.	Prél.	État	OI	Prél.	État	CR	OI	CR	OI	OI	OI	
Critères de réalisation quantitatifs																													
Solde budgétaire de base (plancher ; variation cumulée pour l'année)	519	614	-1,030	manqué	346	503	1,196	atteint	1,022	1,749	atteint	1,387	1,417	999	manqué	904	899	924	atteint	499	502	atteint	903	548	691	651	762	1,197	1,366
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (plafond ; stock)	7,208	7,350	8,236	manqué	7,137	7,369	8,070	manqué	8,358	7,460	atteint	8,112	8,156	7,068	atteint	7,909	7,902	6,869	atteint	7,780	7,205	atteint	7,652	5,518	5,856	5,767	5,636	5,526	5,569
Emprunts budgétaires nets de l'État auprès de la banque centrale (plafond ; stock) ⁷	7,179	7,321	7,983	manqué	7,108	7,340	7,651	manqué	7,939	6,648	atteint	7,693	7,737	6,257	atteint	7,656	7,649	5,920	atteint	7,533	6,601	atteint	7,410	5,794	5,626	5,611	5,556	5,521	5,339
Réerves internationales nettes de la banque centrale (plafond ; stock) ; en millions de dollars US ¹	345	330	357	atteint	420	395	390	manqué	422	437	atteint	506	501	494	manqué	544	544	555	atteint	583	631	atteint	622	679	739	784	798	814	850
Critères de réalisation permanents																													
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la banque centrale (plafond cumulé) : millions de dollars EU ^{2,4}	650	650	0	atteint	650	650	0	atteint	650	0	atteint	650	650	598	atteint	650	650	658	atteint	650	650	atteint	650	650	650	650	650	650	650
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la banque centrale (plafond) ³	0	0	0	atteint	0	0	0	atteint	0	0	atteint	0	0	0	atteint	0	0	0	atteint	0	0	atteint	0	0	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs																													
Recouvrement des recettes fiscales (plancher)	12,893	12,893	12,443	manqué	3,115	3,115	2,995	manqué	7,524	6,849	manqué	11,089	11,089	10,383	manqué	14,702	13,609	13,609	manqué	3,995	3,914	manqué	8,489	12,939	16,960	4,863	9,944	14,181	19,973
Dispositifs de sécurité sociale financés sur ressources intérieures afin de réduire la pauvreté (plancher cumulé) ⁴	138	138	47	manqué	76	76	6	manqué	99	16	manqué	148	148	51	manqué	75	75	105	atteint	33	19	manqué	65	98	130	35	69	104	139
Nouveaux arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale (net) ⁴	-340	-409	atteint	-390	-390	434	manqué	-82	-82	244	manqué	-95	-1192	atteint	-152	-857	-812	-45	-90	-104	-127
Pour mémoire :																													
Nouveaux emprunts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la banque centrale (cumul) ; 4,5 millions de dollars EU ^{4,5}	315	315	315	...	365	365	339	...	339	343	...	399	399	405	...	399	399	405	...	415	405	...	455	405	505	505	530	530	610

Sources : autorités guinéennes, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le calcul sera effectué en utilisant les taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre que celle avec un équivalent don de 35 % ou plus,

calculée en utilisant un taux d'actualisation de 5 %, en excluant le prêt de 1,2 milliards de dollars pour le barrage Souapiti. Exclut les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation permanent.

³ Critère de réalisation permanent.

⁴ Cumul depuis le début de chaque année.

⁵ À suivre de façon continue, reflète les décaissements projetés.

⁶ Le critère de réalisation permanent a été manqué en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de dollars. Une dérogation a été approuvée par le Conseil d'administration au moment de la deuxième revue.

⁷ N'inclut pas la recapitalisation de la banque centrale.

Tableau 9. Guinée : calendrier des décaissements et des revues au titre de l'accord FEC, 2017–20

% de la quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Condition de décaissement
8.035	17.210	11 décembre 2017	Approvation par le Conseil d'administration de l'accord de 3 ans au titre de la FEC
8.036	17.213	11 juin 2018	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2017 et achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC
8.036	17.213	11 décembre 2018	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2018, et achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC
8.036	17.213	11 juin 2019	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2018 et achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC
8.036	17.213	11 décembre 2019	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2019 et achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC
8.036	17.213	11 juin 2020	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2019 et achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC
8.036	17.213	26 novembre 2020	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2020 et achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC
56.250	120.488	Total	

Source : services du FMI.

Note : tous les pourcentages de quote-parts sont indiqués pour tenir compte de la nouvelle quote-part de la Guinée au titre de la 14e revue générale des quote-parts.

Tableau 10. Guinée : besoins et sources de financement extérieur, 2016–24
(en millions de dollars)

	2016	2017	2018				2019			2020		2021	2022	2023	2024
	Act.	Prel.	Prog. Req.	1st Rev.	2nd Rev.	Prel.	1st Rev.	2nd Rev.	3rd Rev.	2nd Rev.	3rd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
1. Gross financing requirements	2,987	926	2,507	2,770	2,263	2,585	2,317	2,887	3,067	2,695	2,796	2,489	2,445	2,295	2,331
External current account deficit	2,828	782	2,212	2,460	1,946	2,281	2,037	2,600	2,821	2,380	2,595	2,194	2,191	2,069	2,051
Capital account balance ¹	-16	-3	-17	-3	-3	-23	-3	-3	-23	-3	-24	-25	-25	-26	-27
Debt amortization	51	46	77	77	84	67	67	74	70	86	84	96	105	120	143
Change in arrears, net ²	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gross reserves accumulation	123	102	235	236	236	259	212	212	195	192	101	175	120	88	125
IMF Repayments ³	0	0	0	0	0	0	4	4	4	40	40	49	55	44	39
2. Available financing	2,964	886	2,396	2,641	2,136	2,458	2,193	2,774	2,896	2,581	2,685	2,489	2,445	2,295	2,331
Foreign direct investment, net ⁴	2,577	1,424	1,314	1,586	1,593	1,619	1,216	1,259	1,283	1,901	1,940	1,754	1,741	1,556	1,577
Identified disbursements	115	307	1,082	1,057	543	399	977	1,484	1,509	660	730	757	726	758	773
Grants	93	175	150	125	188	150	132	118	126	125	131	184	168	180	179
Project	10	143	99	92	155	118	92	93	97	101	107	115	109	102	106
Program	83	33	51	33	32	32	40	25	30	24	24	69	59	79	73
Loans	22	132	932	932	356	250	845	1,366	1,383	535	599	573	559	577	593
Project	22	132	922	921	356	250	834	1,366	1,323	535	599	534	522	559	581
Program	0	0	10	11	0	0	10	0	60	0	0	40	37	18	12
Other flows	272	-851	0	-3	0	440	0	30	104	21	15	-22	-22	-18	-19
Debt relief ^{1,2}	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Residual financing	-22	-40	-111	-129	-127	-127	-124	-113	-171	-114	-112	0	0	0	0
ECF and RCF disbursement	22	24	48	49	49	49	50	48	48	49	48	0	0	0	0
World Bank budget support	40	60	60	60	50	40	100	40	40
EU budget support	...	16	22	20	18	18	24	25	23	25	23

Sources: Guinean authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ Excludes public transfers and capital grant from IMF CCR Trust for debt cancellation.

² Projected clearance of outstanding debt arrears to non-Paris Club official creditors and commercial creditors through debt relief.

³ In 2015 includes debt cancellation (under IMF repayments) and debt relief provided under the IMF's CCR Trust.

⁴ Includes private short-term capital flows.

Tableau 11. Guinée : projections des emprunts extérieurs¹1^{er} janvier 2019 –31 décembre 2020

Dettes extérieures contractées ou garanties	Volume de nouvelle dette en 2019		VA de la nouvelle dette en 2019 (aux fins du programme)		Volume de nouvelle dette en 2020		VA de la nouvelle dette en 2020 (aux fins du programme)	
	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%	millions de \$	%
Par source de financement par l'emprunt	160	100	89	100	265	100	122	100
Dettes concessionnelles, dont	100	63	46	52	265	100	122	100
Dettes multilatérales	100	63	46	52	265	100	122	100
Dettes bilatérales	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes non concessionnelles, dont	60	38	43	48	0	0	0	0
Semi-concessionnelles	60	38	43	48	0	0	0	0
Conditions commerciales	0	0	0	0	0	0	0	0
Par type de créanciers	160	100	89	100	265	100	122	100
Multilatéral	100	63	46	52	265	100	122	100
Bilatéral - Club de Paris	0	0	0	0	0	0	0	0
Bilatéral - hors Club de Paris	60	38	43	48	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Recours au financement par l'emprunt	160	100	89	100	265	100	122	100
Infrastructure	0	0	0	0	225	85	103	85
Dépenses sociales	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement budgétaire	160	100	89	100	40	15	18	15
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire								
Projections indicatives								
Année 2 (2020)	265		122		Année 2 (2021)	65	30	
Année 3 (2021)	65		30		Année 3 (2022)	183	84	

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹Les nouveaux emprunts extérieurs sont enregistrés en fonction de la date de signature.

Tableau 2. Guinée : matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité relative	Impact en cas de concrétisation du risque	Riposte en cas de concrétisation
Risques extérieurs			
Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme	Élevée	Élevé Pourrait réduire l'accès des exportations minières guinéennes aux marchés à l'exportation.	Accélérer les réformes structurelles pour favoriser la diversification de l'économie et le développement du secteur privé.
Durcissement brutal de la situation financière mondiale	Faible/ Moyenne	Moyen Réduction des entrées de capitaux. Les coûts de financement et du service de la dette pourraient augmenter.	Constituer des amortisseurs extérieurs et assouplir le régime de change. Augmenter les recettes fiscales.
Croissance inférieure aux prévisions aux États-Unis et dans la zone euro	Moyenne/ Élevée	Élevé La demande de minerais guinéens pourrait diminuer, avec pour effet de ralentir la croissance et de faire baisser les recettes fiscales du secteur minier.	Accroître les recettes fiscales non minières. Accélérer les réformes structurelles destinées à diversifier l'économie et à améliorer le climat des affaires.
Croissance inférieure aux prévisions en Chine	Moyenne		
Intensification des risques sécuritaires	Élevée Élevée	Moyen Des projets d'investissement de grande ampleur pourraient être décalés.	Intensifier les réformes structurelles afin de supprimer les freins à la croissance et de favoriser la diversification économique.
Importantes variations des prix de l'énergie	Moyenne	Moyen La hausse (ou la baisse) des prix de l'énergie pourrait réduire (ou augmenter) les recettes fiscales et creuser (ou réduire) les déséquilibres extérieurs.	Mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers afin qu'il y ait une répercussion sur les prix intérieurs. Constituer des amortisseurs extérieurs et assouplir le régime de change afin d'absorber les chocs extérieurs et constituer une couverture adéquate en réserves de change.
Risques internes			
Détérioration de la situation sociopolitique et sécuritaire dans le pays	Moyenne	Élevé Pourrait nuire à l'investissement et à la croissance, à la mise en œuvre du programme, et à la stabilité macroéconomique.	Recentrer les réformes sur des domaines moins sensibles à la situation sociopolitique. Orienter la politique budgétaire vers la consolidation de la stabilité macroéconomique et la promotion d'une croissance inclusive.
<p>¹La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les mentions « court terme » et « moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser d'ici un ou trois ans.</p>			

Annexe I. Mise à jour de la note sur la stratégie de renforcement des capacités

A. Brève évaluation du renforcement des capacités au cours de l'exercice 2019

1. **La Guinée est un pays pilote dans le programme de renforcement des capacités mis en place par le FMI en faveur des pays fragiles et recourt largement à l'assistance technique de ce dernier.** Au cours de l'exercice 2019, le pays a accueilli 40 missions (21 de l'AFRITAC Ouest et 19 du siège), ainsi que deux experts à long terme. L'intensité du travail d'assistance technique témoigne de la nécessité de renforcer les institutions économiques et d'aider le pays à sortir d'une situation de fragilité.
2. **L'assistance technique du FMI a été bien adaptée aux objectifs du programme.** Pendant l'exercice 2019, l'assistance technique ciblée du FMI a aidé les autorités à atteindre les objectifs de leur programme et a renforcé les capacités institutionnelles du pays. Elle a porté sur les domaines suivants : politique et administration fiscales ; gestion des dépenses et investissements publics ; compte unique du Trésor et gestion de la trésorerie ; statistiques de finances publiques ; comptes nationaux ; cadre de politique monétaire ; stratégie d'accumulation des réserves ; gestion de la dette ; statistiques extérieures et monétaires ; contrôle bancaire ; cadre de lutte contre la corruption et régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le programme de renforcement des capacités s'est traduit par des missions d'assistance technique du siège et de l'AFRITAC Ouest, l'envoi d'experts résidents à long terme auprès du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Budget ainsi que d'un conseiller régional spécialisé dans les pays fragiles, des ateliers de formation, et la participation à des cours de formation de l'Institut pour le développement des capacités (ICD).
3. **Les autorités sont satisfaites de l'assistance technique du FMI, qui a ciblé leurs besoins prioritaires.** Les capacités intérieures continuent de poser problème pour l'application des recommandations d'assistance technique. Compte tenu de l'insuffisance de ces capacités, les services du FMI ont dialogué étroitement avec les autorités pour veiller à ce que l'assistance technique réponde à une demande et soit axée sur les domaines clés. Ils ont en outre collaboré étroitement avec les départements fonctionnels (MCM, FAD et STA) et avec le centre régional d'assistance technique (AFRITAC Ouest) pour veiller à ce que l'assistance technique cible les besoins prioritaires et soit apportée progressivement.

B. Principales priorités de l'assistance technique pour la période à venir

4. **Le FMI continuera d'apporter une assistance technique aux autorités pour les aider à atteindre les objectifs de leur programme.** L'accord avec la Guinée au titre de la FEC pour 2017–20 contribue au programme de politiques et de réformes économiques des autorités visant à : i) préserver la stabilité macroéconomique ; ii) augmenter les investissements publics dans les infrastructures pour placer l'économie guinéenne sur une trajectoire de croissance plus forte et pour favoriser sa diversification, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette ; (iii) renforcer les dispositifs de protection ; et (iv) accélérer les principales réformes structurelles pour favoriser une

croissance plus forte et plus inclusive. À cette fin, les activités d'assistance technique prévues sont consacrées à l'exécution de la réforme de la politique et de l'administration fiscales ; au renforcement de la gestion des finances et des investissements publics ; à l'amélioration de la gestion de la trésorerie et à l'établissement du compte unique du Trésor ; à l'amélioration de la gestion de la dette ; au renforcement des audits internes de la banque centrale ; au contrôle bancaire ; au renforcement du cadre de lutte contre la corruption et du dispositif de LBC/FT ; ainsi qu'à l'amélioration des statistiques macroéconomiques, notamment en ce qui concerne les comptes nationaux. Les services du FMI continueront de dialoguer étroitement avec les autorités pour veiller à ce que l'assistance technique réponde à une demande et donne la priorité à des domaines clés.

Guinée : assistance technique, exercice 2019		
Prestataire	Thème principal	Date
Département des finances publiques		
FAD	Expert longue durée (ministère du budget)	
FAD	Expert longue durée (ministère du budget)	
FAD	Gestion de trésorerie	3-15 mai 2018
FAD	EGIP	3-17 mai 2018
AFW	Administration douanière	4-15 juin 2018
FAD	Évaluation des dépenses	5-14 juin 2018
AFW	Autorisations d'engagements pluriannuels pour les dépenses d'investissement	11-22 juin 2018
AFW	Gestion des dépenses publiques	25 juin-16 juil. 2018
AFW	Administration fiscale	2-20 juil. 2018
FAD	Administration fiscale et douanière (administration des recettes)	9-20 juil. 2018
FAD	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (présentati	11-19 juil. 2018
AFW	Administration fiscale	17-28 sept. 2018
FAD	Amélioration de l'impôt sur le revenu (code, fiscalité internationale, aspects non	27 sept.-11 oct. 2018
AFW	Administration fiscale	5-16 nov. 2018
AFW	Pratiques comptables de gestion des dépenses publiques	19-30 nov. 2018
FAD	Compte unique du Trésor	19-30 nov. 2018
AFW	Administration douanière	3-14 déc. 2018
AFW	Douanes (exonérations et admissions temporaires)	11-15 fév. 2019
AFW	Douanes (renforcement de l'évaluation douanière)	18-22 fév. 2019
AFW	Administration fiscale (contribution au renforcement des opérations fiscales de la DNI)	18 fév.-1er mars 2019
Département juridique		
LEG	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	8-12 oct. 2018
LEG	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	26-30 nov. 2018
LEG	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	4-8 mai 2019
Département des marchés monétaires et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	14-25 mai 2018
MCM	Politique monétaire (opérations de la banque centrale)	18-29 juin 2018
AFW	Contrôle bancaire	25 sept.-4 oct. 2018
MCM	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme	5-16 nov.-2018
MCM	Renforcement de la fonction d'audit interne	26 nov.-7 déc. 2018
MCM	Contrôle et réglementation du secteur financier	14-17 jan. 2019
AFW	Contrôle bancaire	23 jan.-1er fév. 2019
AFW	Gestion de la dette - Émission d'obligations du Trésor	1-12 avr. 2019
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	15-19 avr. 2019
Département des statistiques		
STA	Comptes nationaux	7-18 mai 2018
AFW	Statistiques des finances publiques	5-15 juin 2018
AFW	Statistiques du secteur réel (comptes nationaux)	18-29 juin 2018
STA	Statistiques du secteur extérieur	9-20 juil. 2018
AFW	Comptes nationaux	1-12 oct. 2018
AFW	Statistiques des finances publiques	10-21 déc. 2018
STA	Statistiques monétaires et financières	7-18 janv. 2019
AFW	Prévisions macroéconomiques	11-22 fév. 2019

C. Principaux risques et mesures d'atténuation

5. Les insuffisances en matière de capacité et d'absorption pourraient peser sur la mise en œuvre de l'assistance technique du FMI. Pour renforcer l'efficacité de l'assistance technique et sa prise en charge, il conviendrait de présenter les résultats des missions d'assistance technique à un plus grand nombre de membres des services techniques directement impliqués et d'organiser des ateliers. L'établissement d'un ordre de priorité pour les recommandations d'assistance technique faciliterait en outre leur absorption et leur exécution. Il conviendrait d'assurer une meilleure gestion et une plus grande continuité des effectifs locaux et d'accroître la formation sur le terrain pour favoriser la continuité et atténuer les insuffisances susmentionnées.

6. Les activités de sensibilisation et le dialogue contribuent à atténuer les risques. Les activités de sensibilisation menées par le représentant résident du FMI continueront de faciliter la coordination et les consultations entre les autorités, les services du FMI et les autres parties prenantes.

7. Le FMI continuera de collaborer étroitement avec les bailleurs de fonds pour dispenser l'assistance technique. Certains participent déjà à la prestation d'assistance technique dans les domaines suivants : gestion de la dette (Union européenne et Trésor américain), administration des recettes (France et UE), gestion du trésor (UE) et opérations monétaires (banque centrale du Maroc). Le représentant résident du FMI et la délégation de l'UE ont commencé à organiser des réunions périodiques, notamment au moment des missions d'assistance technique du FMI dans le pays, pour informer les bailleurs de fonds des résultats des missions et pour améliorer la coordination entre leurs activités et celles des autorités. Dans certains cas, les bailleurs (l'UE, par exemple) sont également invités à participer aux réunions de clôture des missions d'assistance technique du FMI avec les autorités. À terme, les services gouvernementaux responsables du suivi du programme économique en collaboration avec le représentant résident du FMI pourraient jouer un rôle pilote pour améliorer cette activité de coordination, ce qui permettrait aussi de renforcer la capacité à absorber les recommandations issues de l'assistance technique et du développement des capacités.

D. Engagements pris par les autorités

8. Les autorités continuent de mettre en œuvre les recommandations d'assistance technique afin d'atteindre les objectifs du programme de renforcement des capacités. Les autorités poursuivent la mise en œuvre des réformes appuyées par le programme, avec l'assistance technique du FMI. Des évaluations ont été menées à la mi-2018 en ce qui concerne les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA), la gestion des investissements publics (PIMA) et la performance de la gestion de la dette (DeMPA), avec l'appui et la coopération sans faille des autorités, et leurs recommandations ont débouché sur l'approbation en décembre 2018 du plan d'action pour la réforme des finances publiques pour la période 2019–22. En outre, la banque centrale a rapidement mis en œuvre les recommandations d'assistance technique visant au renforcement du cadre de politique monétaire et à l'accumulation de réserves de change. La mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique relatives à l'administration et la politique fiscales a par ailleurs donné lieu à l'adoption d'une nouvelle organisation de la direction nationale des impôts. Les autorités œuvrent

également au renforcement des cellules (CTA et CTSP) responsables du suivi de la mise en œuvre des réformes appuyées par le programme.

9. Les autorités entendent améliorer l'absorption de l'assistance technique. L'approbation du Plan de réforme des finances publiques (PREFIP) 2019-2022 a donné lieu à la mise en place d'un processus de surveillance. Des rapports trimestriels seront produits concernant la mise en œuvre des réformes des finances publiques, lesquels comporteront une section dédiée à la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique. Les commissions en charge du suivi des réformes fourniront une interface pour les missions d'assistance technique et faciliteront l'absorption de l'assistance technique.

Annexe II. Évaluation du secteur extérieur de la Guinée

En 2018, la position extérieure de la Guinée est restée sensiblement inférieure au niveau correspondant aux paramètres économiques fondamentaux et aux politiques souhaitables. Compte tenu de l'appréciation récente du taux de change effectif réel et de l'augmentation du déficit des transactions courantes, ce constat vaudra probablement aussi pour l'année 2019. Les réserves ont progressé en 2018 et une nouvelle hausse est nécessaire pour renforcer les amortisseurs de chocs, étant donné l'étroitesse de la base d'exportations de la Guinée. La poursuite des efforts déployés pour assouplir le régime de change, renforcer la position budgétaire et adopter une stratégie plus active d'accumulation de réserves devrait aider à consolider la position extérieure.

A. Évolution de la balance des paiements et du taux de change

1. Le déficit des transactions courantes s'est détérioré, passant de -7,1 % du PIB en 2017 à -18,4 % du PIB en 2018 (graphique 1, en haut à gauche). Les exportations minières ont baissé d'environ 4 % en 2018 en raison d'un déclin marqué de la production aurifère. Les importations ont augmenté de 19 % (en glissement annuel) en 2018, sous l'effet des investissements dans le secteur minier et les infrastructures, et de l'augmentation des prix mondiaux du pétrole (graphique 1, en haut à droite). La base d'exportations reste étroite, 88 % des exportations étant liées au secteur minier. Le déficit des transactions courantes a été financé principalement par des IDE, qui ont atteint 13 % du PIB en 2018, et le financement extérieur des projets. Le déficit des transactions courantes devrait se creuser, passant à 20,7 % du PIB en 2019 et à 17,7% du PIB en 2020, en raison des importations liées aux investissements dans le secteur minier et les infrastructures. Il devrait ensuite se réduire à 13,6 % du PIB d'ici à 2021 car les exportations minières continueront d'augmenter alors que la croissance des importations liées aux investissements se tassera. Le niveau des IDE devrait rester élevé entre 2020 et 2024, représentant en moyenne 10,4 % du PIB.

2. Le taux de change effectif réel (TCER) de la Guinée s'est apprécié de 7,2 % en 2018 tandis que l'inflation accélérerait (graphique 1, en bas à droite). L'établissement, début 2016, d'un marché des enchères bilatérales de devises a permis davantage de souplesse, ce qui a entraîné une diminution progressive de la prime entre le taux de change officiel et celui des bureaux de change (0,5 % fin 2018, contre 14 % en novembre 2015). Le TCER s'est encore apprécié de 13,7 % en moyenne sur les quatre premiers mois de 2019, ce qui s'explique principalement par le niveau élevé de l'inflation. Le taux de change effectif nominal est resté globalement stable en 2018 et sur les quatre premiers mois de 2019.

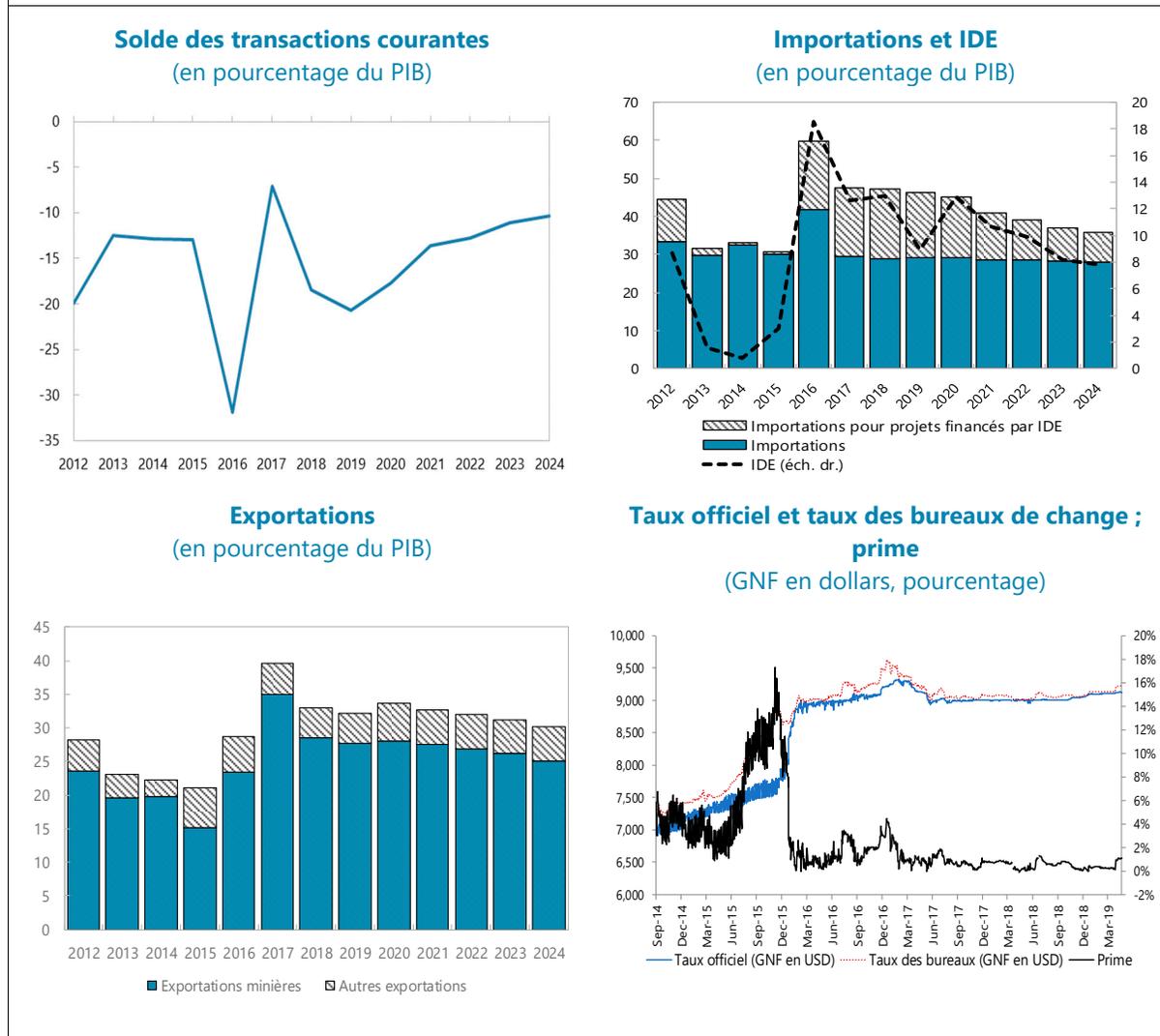
B. Évaluations fondées sur des modèles

3. Les évaluations fondées sur des modèles reposent sur la méthodologie de l'évaluation du solde extérieur (EBA-Lite) établie par le FMI, qui utilise le modèle du solde courant et le

modèle du TCER¹. Le modèle du solde courant estime une norme de solde courant, ou une valeur correspondant aux fondamentaux et aux politiques souhaitables, et détermine l'ajustement du taux de change nécessaire pour éliminer l'écart entre la norme et le solde effectif. Le modèle du TCER estime le taux de change réel d'équilibre sur la base du produit des valeurs des fondamentaux économiques et des coefficients de régression sur données de panel de plusieurs pays. Les normes de solde courant et de TCER sont déterminées en fonction non seulement des fondamentaux, mais aussi des paramètres de la politique économique souhaitables sur la base des objectifs du programme.

¹Voir *Methodological Note on EBA-Lite* (IMF, 2016). <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/020516.pdf>. Le modèle de stabilité extérieure n'est pas utilisé en raison des lacunes des données de la balance des paiements.

Graphique 1. Guinée : évolution du secteur extérieur



Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI

4. Les deux modèles indiquent que la position extérieure est nettement plus faible que ne le laissent entendre les fondamentaux et font apparaître un désalignement du TCER :

- Selon le **modèle de solde courant**, le taux de change était surévalué de 17 à 31 % en 2018². Le modèle estime la norme du solde courant corrigé des variations cycliques à -1,8 % du PIB, sur la base des données rétrospectives pour 1996–2018 sur les fondamentaux et les facteurs liés aux politiques menées, contre un solde courant effectif de 8,4 % du PIB en 2018. Le chiffre du solde courant est ajusté à la baisse de 10 % du PIB afin d'éliminer les

²Le modèle présente une fourchette pour souligner l'incertitude entourant l'estimation ponctuelle des écarts de CC et de TCER

effets transitoires des importations financées par des IDE. Le déficit courant corrigé et les écarts du solde courant et du TCER estimés par le modèle devraient rester élevés en 2019.

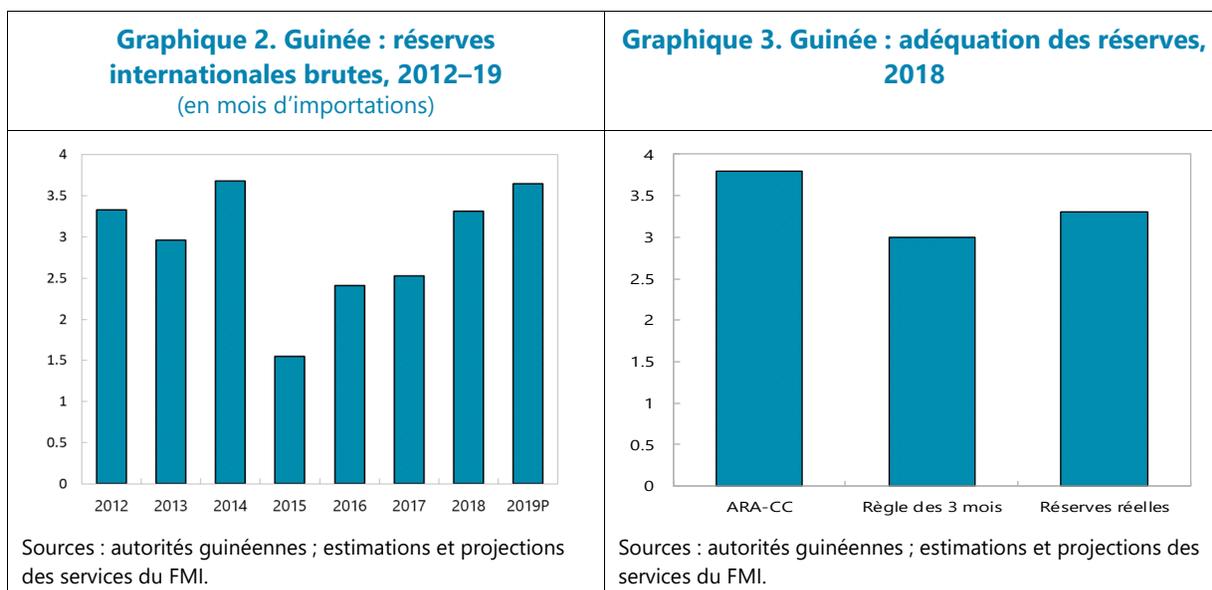
- Le **modèle du TCER** indique une surévaluation de 16 à 30 % en 2018. Le TCER s’est encore apprécié de 1,1 % de décembre 2018 à avril 2019, ce qui porte à croire que la surévaluation va persister en 2019. Bien que l’écart demeure élevé, les efforts déployés par les autorités en vue de maîtriser l’inflation et d’assouplir le taux de change devraient contribuer à rapprocher progressivement le taux de change des fondamentaux.

Résumé des constatations EBA-lite				
	Norme CC*	CC effectif* (en % du PIB)	Écart du CC	Écart du TCER (en %)
Approche CC	-1.8	-8.4	-7.2	23.6
Approche TCER	n.a	n.a	n.a	23.3

*Les valeurs sont corrigées des variations conjoncturelles.
Le CC effectif est corrigé des effets transitoires des importations financées par des IDE.

C. Adéquation des réserves

5. Les réserves internationales ont augmenté en 2018 sous l’effet de la reconstitution des volants par les autorités après la chute des prix des produits de base et l’épidémie Ébola en 2015 (graphique 2). Les réserves internationales brutes de la Guinée sont passées de 2,5 mois de couverture des importations en 2017 à 3,3 mois fin 2018 (à l’exclusion des importations liées aux grands projets financés par des IDE), soit 945 millions de dollars. L’accumulation des réserves internationales brutes s’est poursuivie pour atteindre environ 1 milliard de dollars fin mars 2019 (3,6 mois de couverture des importations), sous l’effet de la stratégie d’accumulation plus active de la BCRG.



6. Les réserves sont en voie de respecter les paramètres d’adéquation (graphique 3). Le niveau des réserves pour 2018 est supérieur à celui dicté par la règle empirique des trois mois. À environ 34 % de la masse monétaire au sens large, il est largement supérieur aux 20 % relevant de

la règle empirique pour la masse monétaire. Cependant, ces paramètres ne tiennent pas compte de l'éventail complet des coûts et avantages liés à la détention de réserves en Guinée. Le fait que la Guinée est un exportateur de produits de base non diversifié et un

pays fragile laisse penser qu'elle a davantage à gagner à détenir des réserves pour se protéger des chocs. En outre, bien que les autorités soient en voie d'adopter un régime de taux de change plus flexible, elles pourraient encore avoir à intervenir pour fournir des liquidités au marché ou pour éviter de fortes fluctuations du taux de change, ce qui les obligerait à détenir davantage de réserves. Toutefois, sans accès aux marchés de capitaux internationaux, la Guinée risque de faire face à des coûts d'opportunité plus élevés pour détenir des réserves. Selon une analyse coûts-avantages tenant compte de ces facteurs et utilisant le cadre d'évaluation de l'adéquation des réserves du FMI pour les pays à faible revenu confrontés à des contraintes de crédit, le niveau optimal des réserves de la Guinée se situe dans une fourchette estimée entre 0,9 et 5,1 mois d'importations (voir tableau du texte). Étant donné la diversification limitée des exportations et la forte dépendance du pays à l'égard du secteur minier, les services du FMI sont d'avis qu'un niveau adéquat de ressources se situe entre celui des réserves d'un pays riche en ressources naturelles appliquant un régime flexible, soit 2,5 mois d'importations, et le niveau des réserves d'un tel pays appliquant un régime fixe, soit 5,1 mois d'importations — soit une moyenne de 3,8 mois³. Les autorités demeurent résolues à accroître les réserves de change et visent une couverture de 3,8 mois d'importations dans le cadre du programme d'ici à 2020, en conformité avec le niveau optimal moyen des réserves pour la Guinée.

Résumé de résultats d'ARA-CC (Couverture de réserve adéquate en mois d'importations)		
Classification économique	Régime de change	
	Flexible	Fixe
Riche en ressources naturelles	2.5	5.1
Fragile	0.9	1.7

Note : suppose un coût de détention des réserves de 6,2 %.

D. Évaluation par les services du FMI et implications pour les politiques à mener

7. Dans l'ensemble, les services du FMI estiment que la position extérieure de la Guinée est restée sensiblement inférieure au niveau correspondant aux fondamentaux économiques et aux politiques souhaitables. Ils situent l'écart du solde courant pour 2018 dans une fourchette allant de -5 à -9 % du PIB et la surévaluation du TCER dans la fourchette 17–30 %, sur la base principalement des modèles du solde courant et du TCER. L'appréciation du TCER et le creusement du déficit des transactions courantes survenus récemment laissent penser que la position extérieure en 2019 devrait rester sensiblement inférieure au niveau correspondant aux fondamentaux économiques et aux politiques souhaitables. Cela étant dit, la volatilité économique et les

³Ceci tient compte des différents résultats possibles pour les pays riches en ressources naturelles, pour les régimes de change flexibles ou fixes. Le coût d'opportunité de la détention de réserves est estimé à 6,2 %, sur la base de la moyenne de la productivité marginale du capital pour les pays à faible revenu.

problèmes qu'elle implique pour la qualité des données sont également source d'une incertitude considérable en ce qui concerne l'évaluation extérieure.

8. Les politiques prévues dans le programme aideront à renforcer la position extérieure et à remédier au désalignement du taux de change. Les autorités sont déterminées à achever les réformes du marché des changes avec l'assistance technique du FMI pour renforcer le jeu des forces du marché et à élaborer une stratégie d'intervention axée sur les règles pour la banque centrale. La consolidation de la position extérieure par l'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires sont deux autres facteurs qui peuvent contribuer à améliorer le solde des transactions courantes. La BCRG adopte également une stratégie plus active d'accumulation des réserves afin de renforcer les amortisseurs face aux chocs extérieurs.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)	BANQUE CENTRALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE (BCRG)
--	--

Appendice I. Lettre d'intention

Conakry, 9 juillet 2019

M. David Lipton
 Directeur général par intérim
 Fonds Monétaire International
 Washington, D.C. 20431
 ÉTATS-UNIS

Monsieur le Directeur général par intérim :

1. Nous sommes engagés à générer une croissance forte et plus inclusive pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de notre population tout en préservant la stabilité macroéconomique. L'objectif visé est de placer notre pays sur la trajectoire d'une croissance durable et partagée, de favoriser la diversification de l'économie, de créer des opportunités d'emploi pour tous et d'améliorer le niveau de vie de la population. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre nouveau Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour 2016–20 afin de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive et de réduire la pauvreté. Le PNDES est centré sur : (i) une transformation structurelle et une diversification de l'économie soutenues par des investissements dans le secteur de l'énergie, des transports et de la modernisation de l'agriculture, visant à accroître la productivité, favoriser l'accès aux marchés et la commercialisation des produits agricoles ; (ii) la promotion de la bonne gouvernance ; (iii) le développement du capital humain ; et (iv) la gestion efficace des ressources naturelles. Notre programme de développement a été appuyé par la communauté internationale au cours du Groupe Consultatif qui s'est tenu à Paris en novembre 2017, au cours duquel nous avons reçu des promesses de financement de l'ordre de 22 milliards de dollars des donateurs et des investisseurs du secteur privé.

2. Le contexte social guinéen reste fragile et les épisodes de troubles sociaux et les grèves, notamment dans le secteur de l'éducation, se sont intensifiés en 2018 avec des répercussions importantes sur l'activité économique. Des épisodes de troubles sociaux sont survenus dans le contexte de nos élections locales, tenues en février 2018 pour la première fois depuis 2005. La période électorale a été notamment marquée par des tensions accrues et des épisodes de violence qui ont fait des victimes. Des manifestations violentes contre le manque

d'emplois et l'absence de services publics d'eau et d'électricité dans la région minière de Boké deviennent récurrentes. À la suite de l'augmentation des prix du carburant de 25 % le 1^{er} juillet, des grèves syndicales et des manifestations violentes ont paralysé notre capitale au cours du mois de juillet et début du mois d'août, avec des impacts sur les activités économiques et le commerce. Si le contexte social est resté relativement stable durant le premier trimestre de 2019, des tensions sociales pourraient être exacerbées par le cycle électoral, avec les élections législatives et présidentielles prévues respectivement fin 2019 et en 2020. En outre, malgré nos efforts visant à accroître la desserte en électricité, les protestations dues aux coupures d'électricité restent fréquentes.

3. En dépit de ces circonstances difficiles, et grâce à nos efforts dans la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines, la performance de notre économie par rapport aux objectifs du programme à fin décembre 2018 a été satisfaisante. Nous avons satisfait à tous les critères quantitatifs de performance (CP) à fin décembre 2018 concernant les réserves internationales nettes de la banque centrale, le solde budgétaire de base, les emprunts nets du gouvernement auprès de la banque centrale et les avoirs intérieurs nets de la banque centrale. Nous avons également satisfait les (CP) continus concernant la non accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement et la Banque Centrale. Grâce aux efforts que nous avons déployés pour accroître les dépenses au titre des filets de sécurité sociale au cours du dernier trimestre de 2018, nous avons pu respecter notre objectif indicatif relatif aux programmes de filets de sécurité sociale financés sur des ressources intérieures. Cependant, notre objectif indicatif par rapport à la mobilisation de revenus fiscaux n'a pas été atteint, en raison de l'impact des troubles sociaux sur l'activité économique, la perte de recettes plus élevée que prévue suite à la hausse des prix du pétrole sur le marché international ainsi que des retards dans la mise en œuvre de nos mesures de mobilisation de recettes telles que prévues. En outre l'objectif indicatif relatif aux nouveaux arriérés intérieurs accumulés par le Gouvernement n'a pas été atteint, la réduction prévue fin décembre 2018 faisant place à une accumulation nette d'arriérés. Nous avons également satisfait les objectifs indicatifs de performance à fin mars 2019 concernant les réserves internationales nettes de la Banque Centrale, les emprunts nets de l'État auprès de la Banque Centrale, les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale, et le critère quantitatif de non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Cependant, compte tenu de retards accusés dans la mise en œuvre des projets de filets de sécurité sociale, nous n'avons pas atteint notre objectif indicatif de mobilisation des recettes fiscales et de renforcement des projets de filets de sécurité sociale financés sur des ressources intérieures. Nous avons enregistré des progrès importants dans la mise en œuvre de réformes soutenues par le programme et deux des quatre repères structurels (RS) au titre de la troisième revue ont été réalisés. Les autres seront réalisés avec des légers retards (tableau 2). Nous avons notamment poursuivi nos réformes pour renforcer la résilience macroéconomique, réduire les subventions énergétiques, renforcer la gestion des finances publiques, accroître l'autonomie de la Banque Centrale, renforcer la gouvernance et le climat des affaires, et soutenir le développement du secteur privé.

4. Nous sommes fermement engagés à mettre en œuvre des politiques saines pour assurer la stabilité macroéconomique et poursuivre notre agenda de réformes afin de générer une croissance plus forte et inclusive. Nous nous engageons à poursuivre l'orientation des politiques macroéconomiques afin de préserver la stabilité. Le programme FEC continuera à fournir

un cadre approprié pour la poursuite de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines en vue de l'atteinte de notre objectif de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive. À cette fin, notre programme de politiques économiques et de réformes visera à : (i) préserver la stabilité macroéconomique; (ii) augmenter les investissements en infrastructures nécessaires pour soutenir une croissance plus forte et la diversification de l'économie, tout en préservant la stabilité macroéconomique; (iii) renforcer nos programmes de filets sociaux pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion; et iv) avancer les réformes structurelles clés de soutien à la croissance pour renforcer la gouvernance et favoriser le développement du secteur privé.

5. Compte tenu de la pertinence des politiques adoptées pour atteindre nos objectifs et les progrès dans la mise en œuvre de notre agenda des réformes, nous sollicitons la conclusion de la troisième revue du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le décaissement de 17.213 millions de DTS. Nous proposons (i) des objectifs indicatifs révisés à fin septembre 2019 concernant le solde budgétaire de base, les emprunts nets du Gouvernement auprès de la Banque Centrale, les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale ; (ii) des objectifs indicatifs révisés à fin septembre 2019 et fin décembre 2019 concernant les recettes fiscales et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs (sur une base nette) (annexe I, tableau 1) ; (iii) les nouveaux critères quantitatifs à fin décembre 2019 concernant le solde budgétaire de base, les emprunts nets du Gouvernement auprès de la Banque Centrale, les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale ; et (iv) le re-phasing du repère structurel sur le renforcement du ciblage des programmes de filets sociaux pour l'aligner au délais dans l'opération de la Banque Mondiale qui le soutiendra l'opération (annexe I, Tableau 2). Nous proposons également une définition révisée des critères continus de performance concernant (i) la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque Centrale en excluant les avoirs en titres d'État libellés en monnaie nationale de non-résidents et en clarifiant qu'elle servira à financer les projets d'infrastructures prioritaires tel que spécifié dans les documents d'emprunt y relatifs; et (ii) les emprunts budgétaires nets de la Banque Centrale contractés par le gouvernement en excluant les montants liés à la recapitalisation de la Banque Centrale (annexe II).

6. Le Mémoire de Politique Economique et Financière (MPEF) ci-joint s'appuie sur le MPEF à la requête de l'arrangement FEC et énonce les politiques économiques à court et à moyen terme, le programme de réforme du gouvernement Guinéen et les politiques de la Banque Centrale de la République de Guinée que nous envisageons de mettre en œuvre en 2019–20. Il décrit également les critères de performance et les repères structurels pour la première et la deuxième année de l'Accord FEC, définissant les politiques économiques sous-jacentes et les réformes structurelles nécessaires pour atteindre ces objectifs.

7. Le suivi de notre programme se poursuivra au moyen de revues semestrielles basées sur des critères de performance quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels, tels que décrits dans le MPEF et le Protocole d'Accord Technique. Il y aura six revues, dont nous avons déjà achevé deux, pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme et pour convenir d'éventuelles mesures correctives supplémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme. Nous demandons que les décaissements soient effectués par tranches égales. La quatrième revue de la performance de la Guinée dans le cadre de l'accord FEC sera achevée à la date du 11 décembre 2019 ou après, sur la base des critères de performance à fin juin 2019. Compte tenu de notre objectif de générer une croissance plus élevée et inclusive grâce à une

augmentation significative des investissements publics dans le domaine des infrastructures, l'efficacité des investissements publics et les progrès dans le renforcement de la gestion des investissements publics constitueront un élément clé de l'évaluation de la performance du programme.

8. Nous sommes convaincus que les politiques déclinées dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour assurer l'atteinte des objectifs de notre programme économique, mais nous prendrons toutes autres mesures appropriées pour atteindre ces objectifs. Le gouvernement Guinéen consultera les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs de notre programme.

9. Conformément à notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, nous autorisons le FMI à publier cette lettre, ses pièces jointes (MPEF, PAT, tableaux 1 et 2) et le rapport connexe, y compris leur publication sur le site Web du FMI, conformément aux procédures du Fonds, suite à l'approbation de la demande par le Conseil d'Administration du FMI.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général par intérim, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_____
Mamadi Camara
Ministre de l'Économie et des Finances

_____/s/_____
Lounceny Nabé
Gouverneur de la Banque Centrale de la
République de Guinée

Pièces jointes : Mémoire de Politiques Économiques et Financières
Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I : Mémoire de Politiques Économique et Financière

Le 21 mai 2019

A. Évolution Récente de la Situation Économique et Financière

1. La forte croissance de l'économie guinéenne se poursuit grâce à une activité minière soutenue. Après un ralentissement en 2014–15 dû à l'épidémie à Virus Ebola, la croissance réelle s'est rétablie à 10,8 % en 2016 (contre 3,8 % en 2015), soutenue par une augmentation importante de la production minière et une production d'énergie plus élevée, ainsi que par le renforcement de l'industrie manufacturière et l'accroissement des activités du secteur du commerce. Par ailleurs, la croissance du PIB réel a atteint près de 10 % en 2017 et est estimée à 6 % en 2018, soutenue par une activité minière dynamique, une forte activité de construction et du commerce, et une bonne performance du secteur agricole. La production minière a augmenté de 7,5 % (en glissement annuel) en 2018, avec une production de bauxite et de diamant plus forte que prévue compensant une forte baisse de la production aurifère artisanale consécutive à l'interdiction d'utiliser un certain type de produit chimique. Ayant atteint 9,9 % à fin décembre 2018, l'inflation globale a reculé de 9,7 % (en glissement annuel) en Mars 2019. Tandis que l'inflation des prix des denrées alimentaires a décéléré pendant les premiers mois de 2019, elle a légèrement augmenté à 12 % (en glissement annuel) en Mars 2019, reflétant principalement des pressions sur les prix des céréales et des produits frais. L'inflation sous-jacente, hors produits alimentaires et énergie, a ralenti à 4 % (en glissement annuel) en mars 2019 (elle était à 4,5 % (en glissement annuel) à fin décembre 2018, suite à une augmentation plus modérée des prix de certains biens de consommation.

2. Le déficit du compte courant est estimé s'être creusé à 18,4 % du PIB en 2018, financé par d'importants flux d'IDE. Les exportations minières ont baissé de 4,5 % (en glissement annuel) en 2018, reflétant un recul de la production aurifère artisanale en partie compensée par une production de bauxite plus élevée. Les importations ont augmenté de 18,9 % (en glissement annuel) en 2018, en raison d'investissements dans les mines et les infrastructures, et compte tenu de cours internationaux du pétrole plus élevés. Les apports d'IDE dans le secteur minier ont continué à se renforcer, étant estimés à 13 % du PIB en 2018. Les réserves internationales brutes sont passées de 945 millions de dollars (soit 3,3 mois de couverture des importations) à fin 2018, pour atteindre 1030 millions de dollars à fin mars 2019 (soit 3,6 mois de couverture des importations). Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié de 7,2 % en 2018, entraîné principalement par la hausse de l'inflation. Le TCER s'est davantage apprécié de 13,8 % (en glissement annuel) à fin mars 2019, le taux de change effectif nominal s'étant apprécié de 6,3 % (en glissement annuel). La prime entre les taux de change officiels et ceux des bureaux de change a été contenue à 0,48 % à fin 2018 et à 1,08 % à fin mars 2019.

3. Le solde budgétaire de base a atteint un excédent de 0,8 % du PIB à fin 2018, en ligne avec les objectifs du programme. Nos efforts visant à contenir les dépenses à des niveaux plus bas que programmés nous ont permis de compenser l'effet de recettes fiscales moins élevées qu'escomptées et d'atteindre nos objectifs budgétaires de 2018. Au total, les recettes fiscales se sont établies à 12,5 % en 2018, soit environ 0,3 % moins que prévu et un recul de 0,8 % du PIB,

comparé à 2017. Les recettes minières se sont établies à 2,6% du PIB, ce qui correspond globalement aux montants programmés, grâce à la vigueur de l'activité minière et à la mise en production de nouvelles entreprises de bauxite. Cependant, les recettes fiscales non minières ont baissé à 9,9% du PIB, soit 0,4% du PIB par rapport aux prévisions, ce qui reflète la sous-performance des impôts directs. Cela reflétait l'impact des troubles sociaux et des grèves sur l'activité économique ; les pertes de revenus au premier semestre de 2018 dues à des ajustements ad hoc à la baisse de la taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et des droits de douane sur les produits pétroliers pour maintenir les prix à la pompe inchangés, pertes qui ont été atténuées par la hausse des prix du pétrole en juillet 2018 ; et des retards dans la mise en œuvre de certaines mesures de mobilisation des revenus. Les recettes provenant des impôts directs ont connu une baisse équivalente à 2,2% du PIB, en raison principalement des recettes plus faibles que prévues de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt foncier. Les impôts indirects représentaient 7,7% du PIB, les recettes plus élevées que prévu des taxes sur le commerce international compensant les recettes plus faibles des taxes sur les biens et services. Les recettes provenant de la TVA intérieure et des taxes sur les télécommunications ont été nettement inférieures aux prévisions. L'augmentation des prix des produits pétroliers à compter du 1er juillet 2018 a permis d'augmenter la taxe spéciale sur les produits pétroliers et de ramener les droits de douane sur les produits pétroliers à leurs taux standard au second semestre, ce qui a favorisé les taxes sur le commerce international. Les recettes non fiscales ont augmenté pour atteindre 0,7% du PIB en 2018, reflétant un transfert exceptionnel de 400 milliards de GNF (0,4% du PIB) des recettes perçues précédemment de l'Agence nationale pour la régulation des postes et télécommunications. Grâce à la mise en œuvre de mesures programmées pour compenser l'augmentation des salaires de l'administration publique en mars 2018, supérieure à celle programmée, nous avons maintenu la masse salariale à 3,8% du PIB. Nous avons limité les dépenses en biens et services à 3,2% du PIB. Les dépenses d'investissement totales ont représenté environ 5% du PIB en 2018, les investissements financés sur ressources intérieures représentant 1,9% du PIB et les investissements financés sur ressources extérieures représentant 3% du PIB. À la suite de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures, les subventions à l'électricité ont été limitées à 0,8% du PIB, conformément aux objectifs du programme. Un remboursement net plus important que prévu à la Banque Centrale, d'environ 1,9% du PIB, a été enregistré, tandis que les emprunts du gouvernement auprès des banques commerciales ont augmenté pour atteindre 1% du PIB. Des arriérés intérieurs nets de 0,2% du PIB ont été accumulés à la fin de 2018, malgré le fait que nous ayons remboursé 181 milliards de GNF sur les arriérés de 1982-2013 au secteur privé, conformément à notre stratégie d'apurement des arriérés adoptée à la fin de 2017.

4. La performance budgétaire a poursuivi sa forte tendance au premier trimestre de 2019. Nous avons réalisé un excédent du solde budgétaire de 0,4 % du PIB (sur une base annuelle) à fin mars 2019 conformément aux objectifs du programme. Les recettes minières se sont établies à 0,5% du PIB au premier trimestre (en hausse de 38% en glissement annuel), reflétant ainsi la vigueur de l'activité minière. Les recettes fiscales non minières s'élevaient à 2,6% du PIB et en augmentation de 24% (en glissement annuel). Les impôts indirects s'élevaient à 2,3% du PIB et en hausse de 51% (en glissement annuel), soutenus par une augmentation de plus de quatre fois des recettes de la TSPP, du fait de la hausse des prix à la pompe et des taxes élevées sur le commerce international. Cependant, les impôts directs représentaient 0,3% du PIB et ont diminué de 38% (en glissement annuel) au premier trimestre de 2019, en raison de la baisse des recettes de l'impôt sur les sociétés. Les dépenses concernant les biens et services et la masse salariale ont été limitées respectivement à

0,8 % et 0,5 % du PIB conformément aux objectifs du programme. Les subventions énergétiques ont augmenté pour atteindre 0,3% du PIB au premier trimestre de 2019, soit la moitié du montant total budgétisé pour 2019, ce qui reflète le paiement par EDG de l'électricité produite par le barrage de Kaleta, à partir de janvier 2019. Les emprunts nets du Gouvernement à la Banque Centrale ont sensiblement augmenté pour atteindre 0,5% du PIB à fin mars 2019. Il s'est en revanche opéré une réduction des arriérés intérieurs représentant 1,2 % du PIB.

5. Notre système bancaire demeure stable et le crédit au secteur privé s'est affermi, soutenu par l'accroissement de la liquidité des banques. Après avoir baissé de 1,3 % en 2017, le crédit au secteur privé a enregistré une croissance de 11,2 % (moyenne, en glissement annuel) en 2018 et de 15 % durant le premier trimestre de 2019. Parallèlement, les prêts des banques commerciales à l'État ont également augmenté de 27 % (moyenne, en glissement annuel) en 2018, par suite de la maîtrise des emprunts de l'État auprès de la BCRG, et de 33 % durant le premier trimestre de 2019 (moyenne, en glissement annuel), tout en restant en situation de non-conformité fin mars 2019 au même niveau que fin 2018. Les conditions de liquidité des banques se sont améliorées en 2018 et sont restées favorables au premier trimestre de 2019, soutenues par la poursuite de l'augmentation des dépôts au taux de 12,9 % (moyenne, en glissement annuel) en 2018 et de 14,3 % durant le premier trimestre de 2019, reflétant une croissance soutenue de l'activité économique et du crédit. Les dépôts en GNF ont augmenté de 17,7 % (moyenne, en glissement annuel) tandis que les dépôts en devises ont augmenté de 3 % (moyenne, en glissement annuel) en 2018, et de 19,2 % et 3,5 % respectivement, durant le premier trimestre de 2019. Les réserves excédentaires en monnaie locale sont passées de 268 milliards de GNF en 2018 à 932 milliards de GNF durant le premier trimestre de 2019. L'activité s'est améliorée sur le marché interbancaire, affichant 27 transactions en 2018, comparé à 22 transactions en 2017. Une banque n'était pas en conformité avec les exigences de réserves à la fin de 2018, et une banque est restée en non-conformité avec les conditions relatives au capital social minimum (six banques ne l'étaient pas à fin 2016 et deux à la fin de 2017). Trois banques ne respectaient pas l'exigence de fonds propres nets à fin 2018. Les créances douteuses ont augmenté à 12,2 % à fin 2018 (10,6 % en 2017), reflétant une hausse des créances douteuses dans le secteur hôtelier liée à de faibles taux d'occupation. Les provisions pour créances douteuses ont augmenté à 37,8 % à fin 2018 (11,3 % en 2017).

B. Objectifs et Éléments Clés du Programme

6. Notre objectif principal est de générer une croissance à la fois plus forte et plus partagée et de réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. À cette fin, nous nous engageons à mettre en œuvre un vaste programme de politiques macroéconomiques saines et de réformes économiques visant à :

- **Préserver la stabilité macroéconomique.** Nous continuerons à renforcer nos marges de manœuvres externes contre les chocs, au regard de la vulnérabilité de la Guinée aux variations brutales des termes de l'échange et à maintenir une inflation modérée. Compte tenu des dérapages budgétaires de 2017, nous avons renforcé nos objectifs budgétaires pour 2018–19 et visons la réalisation d'un excédent budgétaire de base pour: (i) préserver la viabilité de la dette à moyen terme ; (ii) rembourser progressivement les emprunts du Gouvernement auprès de la Banque Centrale au-dessus des niveaux programmés en 2017 et

limiter les avances de la Banque Centrale à l'administration centrale, à la gestion de trésorerie à court terme et dans les limites statutaires prévues par la loi sur la Banque Centrale ; (iii) limiter l'emprunt du secteur bancaire à un niveau compatible avec la fourniture de crédit au secteur privé ; et (iv) rembourser progressivement tous les nouveaux arriérés intérieurs accumulés en 2017 ainsi que les arriérés dus au secteur privé, accumulés au cours des exercices précédents. À cette fin, nous avons ajouté la réduction du stock d'arriérés intérieurs (sur une base nette) comme objectif indicatif de l'accord FEC. Nous éviterons d'accumuler des arriérés intérieurs et extérieurs. Nous maintiendrons la stabilité du secteur financier.

- **Accroître les investissements publics dans le secteur des infrastructures pour placer notre économie sur la trajectoire d'une croissance plus forte et soutenir la diversification économique tout en préservant la stabilité et la viabilité de la dette à moyen terme.** Nous sommes déterminés à créer une marge de manœuvre budgétaire pour accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures, notamment dans les domaines de la production d'énergie, des transports et de l'agriculture, afin de soutenir une croissance plus forte et de diversifier notre économie. À cette fin, nous mobiliserons des recettes intérieures supplémentaires dans le cadre de notre réforme de la politique et de l'administration fiscale et à limiter les dépenses non prioritaires. Notamment, nous éliminerons graduellement les subventions au secteur énergétique non ciblées tout en mettant en place des mesures d'atténuation appropriées pour protéger les plus vulnérables. Parallèlement, nous mobiliserons le financement externe nécessaire pour soutenir notre ambitieux programme d'investissements tout en préservant la soutenabilité de la dette à moyen terme et en veillant à ce que le risque de surendettement extérieur ne dépasse pas un niveau modéré. À cette fin, nous nous engageons à maximiser la « concessionnalité » de nos emprunts extérieurs et à limiter les emprunts non concessionnels qui seront contractés ou garantis pendant l'accord FEC de trois ans à un maximum de 650 millions de dollars en vue de maintenir la viabilité de la dette à moyen terme et contenir les vulnérabilités de la dette. En outre, nous mettrons en œuvre une politique de dette intérieure durable, assortie notamment de l'apurement progressif des arriérés dus au secteur privé envers lequel le gouvernement reste endetté avec un stock de dette considérable. Le règlement progressif des arriérés intérieurs favorisera le redressement du secteur privé, qui a été durement touché par la récente crise sanitaire, ainsi que la croissance économique et la création d'emplois. En même temps, cela aidera les entreprises privées à payer leur dette contractée auprès du système bancaire.
- **Mobiliser des ressources intérieures supplémentaires pour renforcer nos programmes de filets de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté et à favoriser l'inclusion.** Nous progressons dans la mise en œuvre de notre stratégie de protection sociale récemment adoptée. Dans cette optique, nous augmenterons l'enveloppe des ressources budgétaires intérieures que nous consacrons aux filets de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté, à favoriser l'inclusion et à créer des emplois pour les plus vulnérables. Cela sera essentiel pour commencer à réduire la dépendance vis-à-vis du financement extérieur des bailleurs de fonds dans le temps et assurer la viabilité à moyen terme de nos programmes de filets sociaux.

- **Faire avancer nos réformes pour appuyer la mise en œuvre des politiques macroéconomiques saines et des réformes structurelles pour soutenir une croissance plus élevée et plus inclusive.** Nous continuerons à renforcer notre cadre budgétaire à moyen terme et la gestion de nos finances publiques, y compris les investissements publics afin d'assurer le suivi, la transparence et l'efficacité de notre ambitieux programme d'investissement public. Nous continuerons à renforcer notre cadre de politique monétaire et à finaliser notre réforme du marché de change. En outre, nous ferons progresser nos réformes clés en faveur de la croissance afin d'améliorer la gouvernance, le climat des affaires et l'inclusion financière qui seront d'un appui certain au développement du secteur privé.

C. Programme de Politiques et de Réformes Économiques

Perspectives macroéconomiques

7. Les perspectives de croissance à court et à moyen termes de la Guinée devraient être solides, contribuant ainsi à l'amélioration du niveau de vie de la population. La croissance réelle devrait se situer à environ 6 % (en glissement annuel) sur la période 2019-2020, soutenue par le dynamisme du secteur minier et de la construction. La poursuite des IDE dans le secteur minier accroîtra la capacité de production, et la mise en œuvre des projets d'infrastructure stimulera la construction. L'application des réformes en vue de renforcer la gouvernance et le climat des affaires, couplée avec l'amélioration de la fourniture d'électricité impulsée par l'achèvement du barrage de Souapiti, soutiendra le développement du secteur privé à moyen terme. Un rythme d'investissement plus soutenu que prévu et le rythme de la nouvelle production de capacité minière favoriseraient une croissance à moyen terme plus élevée. Nous allons maintenir l'inflation à un seul chiffre grâce à notre politique monétaire prudente.

8. Le déficit du compte courant se creuserait en moyenne à environ 20.7 % en 2019-20, financé par les entrées d'IDE et les prêts projets, et se rétrécirait progressivement à moyen terme. Les exportations minières augmenteraient de 7,4 % en 2019, soutenues par la hausse attendue de la production minière. Les importations augmenteraient de 7.7 % (en glissement annuel) par suite d'importants IDE (environ 9 % du PIB) et eu égard au développement des infrastructures. Les réserves internationales augmenteraient de 3,6 mois de couverture des importations en 2019 pour atteindre 3,8 mois de couverture en 2020. Les déséquilibres extérieurs se rétréciraient à moyen terme, indiquant une amélioration de la balance commerciale. La croissance des exportations atteindrait en moyenne 6,2 % à moyen terme, reflétant une capacité de production minière plus élevée. La croissance des importations atteindrait en moyenne 2,3 % à moyen terme et continuerait à être financée par d'importants IDE, notamment dans le secteur minier (9,9 % du PIB en moyenne sur la période 2019-23).

Politique budgétaire

9. Nous sommes déterminés à orienter notre politique budgétaire vers la préservation de la stabilité macroéconomique et à atteindre les objectifs budgétaires de notre programme au cours de la période 2019-2020. Nous avons atteint un excédent du solde budgétaire de base de 0,8 % du PIB à fin 2018 conformément aux objectifs du programme. Nous sommes engagés à

réaliser un solde de base excédentaire de 0,6 % du PIB en 2019 et 0,9 % du PIB en 2020. Cela nous permettra de compenser progressivement une partie des dérapages budgétaires qui ont eu lieu en 2017 et de maîtriser davantage les besoins de financement budgétaire afin de rembourser progressivement les emprunts du gouvernement auprès de la Banque Centrale, maintenir le financement des banques commerciales à un niveau satisfaisant conforme à une concession saine de crédits au secteur privé et rembourser progressivement les arriérés intérieurs. Nous sommes engagés à continuer à éviter la récurrence de dépenses extrabudgétaires et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, et à mieux aligner les flux de trésorerie et les plans d'engagement des dépenses.

10. Créer un espace budgétaire nécessaire pour renforcer les investissements publics en appui à la croissance, notamment dans les infrastructures, et les dépenses sociales prioritaires est notre objectif clé. Comme indiqué dans notre PNDES, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre une augmentation substantielle des investissements publics, notamment dans les infrastructures, ce qui sera crucial pour réaliser le potentiel de croissance de notre économie et soutenir le développement du secteur privé. Pour ce faire, nous entendons augmenter les dépenses d'investissements à plus de 7 % du PIB sur la période 2019-20. En outre, nous visons à renforcer les filets de sécurité sociale en tant qu'élément essentiel de notre stratégie de réduction de la pauvreté. À cette fin, nous allons mobiliser des recettes fiscales supplémentaires et limiter les dépenses non prioritaires actuelles afin de générer l'espace budgétaire nécessaire pour augmenter les dépenses prioritaires soutenant la croissance, tout en préservant la stabilité macroéconomique.

11. Parallèlement, nous mobiliserons des financements extérieurs supplémentaires pour financer notre plan national d'investissement public tout en maximisant le recours aux emprunts extérieurs concessionnels pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme. À cette fin, nous continuons à nous engager à limiter les emprunts extérieurs non-concessionnels qui seront signés au cours des trois années de la période de l'accord FEC à un maximum de 650 millions de dollars. Ces prêts serviront à financer des projets d'infrastructures prioritaires, notamment la réhabilitation de la RN1, la réhabilitation du réseau routier urbain de Conakry, la construction d'une ligne d'interconnexion électrique, et la réhabilitation d'une université. Afin d'en assurer la transparence, l'efficacité, et de maximiser l'impact sur la croissance, nous avons mené et finalisé les études de faisabilité de ces projets en mars 2018. Au cas où les prêts et les subventions des programmes externes seraient plus élevés que prévu, nous orienterons toute dépense publique supplémentaire vers les secteurs prioritaires, y compris le renforcement des dépenses sociales et des filets de sécurité sociale, en consultation avec les services du FMI, pour soutenir une croissance plus forte et plus inclusive, et réduire la pauvreté.

Stratégie Budgétaire pour 2019

12. Nous sommes engagés à atteindre notre objectif budgétaire d'un excédent de base de 0,6 % du PIB en 2019 pour soutenir la stabilité macroéconomique. La loi de finances initiale (LFI) 2019 a ciblée un excédent budgétaire de base de 0,9 % du PIB. Compte tenu du faible niveau des recettes fiscales en 2018 et des résultats au premier trimestre 2019, les recettes fiscales devraient représenter 13,5 % du PIB en 2019, soit environ 0,3 % de moins au titre du PIB que prévu dans la LF 2019. Par ailleurs, les recettes non fiscales devraient représenter 0,7% du PIB de plus par rapport aux prévisions en 2019, ce qui correspond au paiement de 90 millions de dollars des licences 4G. En outre, les financements extérieurs devraient représenter 0,8% du PIB en plus par rapport aux

prévisions en 2019, en raison de l'appui budgétaire plus important que prévu de la Banque mondiale (100 millions de dollars contre un montant attendu de 40 millions de dollars) et du décaissement du prêt du Qatar de 60 millions de dollars en avril 2019. Dans cette perspective, le Conseil des ministres adoptera un cadre budgétaire révisé pour 2019 visant à atteindre l'objectif budgétaire de 0,6% du PIB en 2019 (action préalable). Ce cadre budgétaire révisé tiendra compte de recettes fiscales moins élevées que prévues pour 2019, de recettes non fiscales et du financement extérieur plus élevés que prévus et d'une reprogrammation des projets d'investissement non prioritaires, par rapport aux montants approuvés en la LFI 2019, de manière à atteindre le solde budgétaire de base visé. En outre, nous utiliserons une partie du financement externe supplémentaire pour réduire les arriérés intérieurs nets plus que prévu pour compenser l'accumulation nette de 2018 ; Nous soumettrons à la l'Assemblée Nationale une loi de finances rectificative pour 2019 conforme aux mesures fiscales correctives convenues et à l'objectif budgétaire du programme (RS à fin-septembre 2019).

13. Notre stratégie budgétaire en 2019 visera à préserver la stabilité macroéconomique, à augmenter les investissements dans les infrastructures de soutien à la croissance et à renforcer les filets de sécurité sociale pour favoriser l'inclusion. Nous viserons un excédent budgétaire de base de 0,6% du PIB en 2019 tout en créant un espace budgétaire propice à l'augmentation des dépenses prioritaires. Les recettes fiscales totales devraient augmenter à 13,5 % du PIB en 2019, soutenues par un contexte social plus stable, une activité économique robuste, des prix des produits pétroliers plus élevés, et la mise en œuvre de mesures prévues pour mobiliser des recettes supplémentaires. Nous escomptons des recettes minières qui représenteraient 2,5 % du PIB grâce au fort accroissement de la production des entreprises de bauxite existantes et à l'entrée en production de nouvelles compagnies. Les recettes fiscales non minières devraient augmenter à 11 % du PIB. Les impôts directs augmenteraient à 2,5 % du PIB. Les impôts indirects s'établiraient à 8,5 % du PIB. Les taxes sur les biens et services augmenteraient pour atteindre 6,1 % du PIB en 2019, tirant parti des recettes au titre de la TSPP. Les taxes sur le commerce international seraient de 2,3%, reflétant les échanges commerciaux soutenus et l'impact de la réduction progressive des droits de douane conformément aux exigences de la CEDEAO. Les recettes non fiscales devraient atteindre 1,2% du PIB en 2019, grâce au paiement des licences 4G pour 90 millions de dollars, dont 45 millions avaient déjà été versés en mars 2019 à l'Autorité de régulation des postes et télécommunications et ont été transférés au gouvernement central en mai 2019. Du côté des dépenses, nous continuerons de maintenir la masse salariale à 3,6 % du PIB. Compte tenu de recettes fiscales plus faibles que prévues, nous limiterons les dépenses en biens et services à 3,3 % du PIB en 2019, afin de créer un espace budgétaire permettant d'intensifier les investissements publics et le programme de protection sociale. Compte tenu de l'augmentation structurelle des coûts de production de la société publique d'électricité, les subventions à l'électricité devraient atteindre 1.6% du PIB. Nous augmenterons les dépenses d'investissement totales à 7 % du PIB. Nous augmenterons notamment l'investissement public financé sur ressources intérieures à 3 % du PIB, dans lequel nous consacrerons 0,4 % du PIB (15 % des recettes minières attendues) au Fonds de développement local pour la réalisation de projets prioritaires dans les communautés locales afin de promouvoir le développement et réduire la pauvreté. Les dépenses d'investissement financées sur des ressources extérieures augmenteront à 4 % du PIB, soutenues par des prêts projets importants, notamment pour la réhabilitation de la RN1 et du réseau routier de Conakry. Nous rembourserons la BCRG sur une base nette d'un montant équivalent à 0,2 % du PIB et nous limiterons l'emprunt du gouvernement auprès des banques commerciales à un niveau compatible

avec l'octroi de crédits au secteur privé par les banques. Nous continuerons à réduire les arriérés intérieurs (sur une base nette) de 1,2 % du PIB.

Mobilisation des Recettes

14. Nous poursuivons nos réformes en vue de mobiliser des recettes fiscales. Nous avons créé une nouvelle cellule au sein du cabinet du Premier ministre (MAMRI) au début de 2019 pour apporter une impulsion politique essentielle à la mobilisation de recettes. Bien qu'elle ne joue pas de rôle opérationnel, la MAMRI assurera la poursuite de nos réformes en vue de renforcer les administrations fiscales. C'est à cette fin que nous avons adopté la nouvelle structure organisationnelle de la Direction nationale des impôts (DNI) en février 2019 et que nous nous employons à moderniser les pratiques de la DNI en matière de gestion, et à les rendre plus efficaces. Par ailleurs, le Ministère du Budget signera des contrats de performance avec la DNI et la Direction générale des douanes (DGD) (action préalable). Nous avons en outre créé en janvier 2019 un numéro d'identification fiscale permanent pour chaque contribuable, ce qui contribuera à améliorer notre capacité de suivi de la conformité fiscale des entreprises. En outre, nous avons rendu opérationnel l'interconnexion des données entre la Direction nationale des impôts et la Direction générale des douanes, ce qui favorisera une meilleure intégration et un meilleur échange d'informations entre les deux régies pour les activités de contrôle fiscal. Par ailleurs, nous allons démarrer la mise en œuvre d'un train de mesures de politique et d'administration fiscales axées sur la mobilisation de recettes supplémentaires (¶15). Nous nous sommes également engagés à procéder à une revue des recettes non fiscales, avec l'appui de l'assistance technique du FMI.

15. Nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales que nous avons prévues à l'appui de la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires représentant 0,4 % du PIB en 2019. En 2018, nous avons démarré la mise en œuvre d'un train de mesures de politique et d'administration fiscales, lequel nous a permis de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires représentant environ 0,2 % du PIB. Nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales en 2019 qui nous permettront de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires représentant 0,4 % du PIB :

- **Nous poursuivons la rationalisation des exonérations fiscales *ad hoc* en 2019, un effort qui devrait nous permettre de mobiliser des recettes supplémentaires représentant 0,06 % du PIB.** Nous avons démarré la rationalisation des exonérations fiscales *ad hoc* en 2018, laquelle nous a permis de mobiliser des recettes supplémentaires de l'ordre de 0,08 % du PIB. Une circulaire du Premier Ministre en avril 2018 a mis en place un comité interministériel et l'exigence de l'autorisation du Ministre du Budget pour l'émission de nouvelles exonérations. Cela a renforcé notre cadre institutionnel pour l'octroi des exonérations fiscales qui nous a permis de : (i) rationaliser l'octroi de nouvelles exonérations ; et (ii) commencer à éliminer les exonérations fiscales qui ont été accordées sur une base ponctuelle (les exonérations fiscales globales *ad hoc* sont estimées à 500 milliards de GNF). Nous avons préparé un plan d'action assorti d'un calendrier pour la rationalisation des exonérations fiscales *ad hoc* en juin 2018, ce qui nous a permis de mobiliser 89 milliards de GNF en recettes fiscales (0,08 % du PIB) en 2018, soit plus du double de notre objectif qui était de 40 milliards de GNF. Nous poursuivons nos efforts de rationalisation des dépenses fiscales *ad hoc* en 2019 en vue de mobiliser des recettes supplémentaires de 69 milliards de

GNF (0,06 % du PIB). En novembre 2018, nous avons mis à jour notre plan d'actions visant à rationaliser les exonérations fiscales *ad hoc* afin d'inclure les mesures envisagées pour 2019 et les conclusions de l'évaluation des dépenses fiscales de l'économie guinéenne finalisée en juillet 2018 avec l'appui de l'UE. En raison de retards accusés par la signature du décret rendant obligatoire la souscription de la police d'assurance sur les marchandises importées auprès de compagnies d'assurance locales, l'élargissement escompté de la base d'imposition sur les contrats d'assurance n'a pas eu lieu en 2018, alors qu'on s'attendait à mobiliser 21 milliards de GNF de recettes fiscales supplémentaires. Ce décret a été signé au début de 2019 et nous nous attendons à mobiliser 15 milliards de GNF de recettes supplémentaires en 2019.

- Nous poursuivons un certain nombre de mesures d'administration fiscale pour mobiliser des recettes supplémentaires représentant 0,35 % du PIB en 2019.** Nous avons mis en œuvre un certain nombre de mesures d'administration fiscale qui nous ont permis de mobiliser des recettes supplémentaires représentant 0,13 % du PIB en 2018, soit environ un tiers de l'objectif que nous visions. Nous avons fait des progrès dans la conduite des (i) audits généraux et des audits sur pièces au niveau des grandes entreprises qui devaient mobiliser 180 milliards de GNF (0,17 % du PIB) et 33 milliards de GNF (0,03 % du PIB) en 2018, grâce à des procédures d'audit améliorées et à l'introduction de contrats de performance pour les auditeurs ; (ii) la réalisation des audits de 32 entreprises sur la base du recoupement des données d'importation des entreprises en 2018 avec le chiffre d'affaires déclaré, un effort qui devrait aider à mobiliser 20 milliards de GNF supplémentaires (0,02 % du PIB) ; (iii) l'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts, qui devrait contribuer à mobiliser 95 milliards de GNF supplémentaires (0,09 % du PIB), sur un stock d'arriérés recouvrables de 622 milliards de GNF. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures a pris du retard et, bien que nous nous soyons engagés à poursuivre nos efforts dans ces domaines, la mobilisation des recettes s'est avérée inférieure à celle prévue en 2018. En raison de retards dans la réalisation des audits, la mobilisation de recettes supplémentaires à la mi-août est restée limitée à 59 milliards de GNF (0,05 % du PIB) provenant des audits généraux des grandes entreprises et à 17 milliards de GNF (0,02 % du PIB) provenant des audits sur pièces. Afin d'améliorer les résultats des audits généraux, nos inspecteurs ont concentré leurs efforts sur quelques grandes sociétés minières pour lesquelles les mesures de contrôle fiscal ont généré d'importants revenus de recettes fiscales dans les années précédentes. Nous nous sommes engagés à continuer à conduire des audits généraux et sur pièces des grandes entreprises afin de mobiliser, respectivement, 155 milliards de GNF supplémentaires (0,1 % du PIB) et 36 milliards de GNF (0,03 % du PIB) en 2019. À cette fin, nous avons recensé et notifié un nombre suffisant de contribuables en menant des vérifications documentaires pour nous assurer de réaliser notre objectif d'audits sur pièces à fin 2019. En raison des retards administratifs liés à la vérification prévue des données d'importation des entreprises et leur comparaison au chiffre d'affaires déclaré, nous n'avons pu mobiliser qu'environ 4 milliards de GNF en 2018. Nous nous sommes engagés à continuer à mener cet exercice en 2019 et nous prévoyons de mobiliser 60 milliards de GNF, qui sera facilité par le numéro permanent récemment créé du contribuable pour les entreprises. En outre, nous avons entamé des négociations avec dix entreprises ayant des arriérés importants et avons effectué des demandes pour des avances sur une part minimale de ces arriérés comme préalable à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour

l'apurement de leurs arriérés, ce qui nous permettra de mobiliser 122 milliards de GNF en 2019. Nous avons renforcé les contrôles et le recouvrement de la contribution foncière unique (CFU) par le biais de la géolocalisation, ce qui devrait permettre de mobiliser 32 milliards de GNF supplémentaires (soit 0,05 % du PIB) en 2018. Dépassant notre objectif, nous avons mobilisé 47 milliards de GNF fin 2018 et nous nous attendons à mobiliser 65 milliards de GNF supplémentaires en 2019.

16. Nous visons à élargir la base d'imposition afin de soutenir la mobilisation des recettes.

Nous avons introduit des mesures de politique fiscale clés dans la loi de finances de 2018, ce qui nous a permis de simplifier notre système fiscal, de le rendre plus équitable et d'élargir l'assiette fiscale. Ainsi, nous avons réduit le taux de l'impôt sur les sociétés (à l'exception des banques, des compagnies minières et de télécommunication) de 35 à 25 %, et le taux de l'impôt minimum forfaitaire sur le chiffre d'affaires de 3 à 1,5 % tout en éliminant son plafonnement, permettant ainsi une plus large application, et nous avons introduit une tranche d'imposition plus élevée à 20 % sur les retenues à la source sur les revenus salariaux. Nous nous attendions à ce que ces mesures permettent de mobiliser 0,1 % du PIB supplémentaire en 2018. Cependant, l'impact sur la mobilisation des recettes attendu a été neutre en 2018 à cause du fait que la mise en œuvre de la nouvelle fourchette de 20 % a été retardée et la taxe sur l'impôt minimum forfaitaire n'a pas été appliquée d'une manière uniforme à toutes les entreprises locales à cause de la contestation des mesures de déplafonnement par les opérateurs économiques locaux. Le plafonnement de l'impôt minimum forfaitaire a donc été réintroduit dans la loi de finances 2019. Nous poursuivons le dialogue avec les principales parties prenantes afin d'éliminer le plafond de l'impôt minimum sur le chiffre d'affaires et de baisser le seuil de la tranche d'imposition supplémentaire de 20% nouvellement introduite pour élargir l'assiette fiscale et soutenir la mobilisation des recettes.

17. Nous sommes engagés à mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, à mener une campagne de communication avec le public et à mettre en place des mesures d'accompagnement pour protéger les plus vulnérables, avant sa mise en œuvre.

Entre la mi-2017 et la mi-2018, nous avons réduit les taxes sur les produits pétroliers afin que les prix de détail des produits pétroliers restent inchangés, dans un contexte de hausse des prix internationaux de vente au détail du pétrole. Nous avons notamment mis en œuvre des ajustements ponctuels à la baisse de la TSSP, qui ont entraîné des pertes de revenus substantielles. En outre, depuis janvier 2018, nous avons amorcé des ajustements à la baisse ad hoc des droits de douane sur les produits pétroliers, ce qui a entraîné une perte de recettes d'environ 0,6 % du PIB au premier semestre 2018. Pour soutenir la mobilisation des recettes, nous avons augmenté les prix de détail du pétrole le 1^{er} juillet 2018, pour la première fois depuis le début de 2015. Ainsi, nous avons augmenté les prix de détail des produits pétroliers de 25 %, passant de 8 000 à 10 000 francs guinéens par litre, soit plus du double de la hausse programmée de 12 %, une augmentation plus élevée par anticipation que celle prévue des prix internationaux du pétrole. En parallèle, nous avons mis en place des mesures d'atténuation afin de protéger les plus vulnérables de la hausse des prix. Ainsi, nous avons renforcé notre système de transport en commun et augmenté le nombre d'autobus publics disponibles. Par suite de la hausse des prix des produits pétroliers en juillet 2018, la nécessité d'ajuster les droits de douane à la baisse a été considérablement réduite, ce qui nous a permis de mobiliser des recettes supplémentaires de droits de douane de 0,8 % du PIB (par rapport à un scénario de base avec des prix des produits pétroliers inchangés) au deuxième semestre 2018. Cela a permis d'atténuer les pertes accumulées au premier

semestre de 2018 et de contenir les pertes de recettes globales sur les taxes sur le commerce international, dues à la hausse du prix international du pétrole, à environ 0,6 % du PIB en 2018. En outre, la hausse des prix a permis de réduire considérablement l'écart entre les prix à l'importation et les prix de détail sur le marché intérieur, en tant qu'étape essentielle de la mise en œuvre d'un ajustement automatique des prix. Nous avons commencé à mettre en œuvre notre mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers en janvier 2019. Compte tenu de la baisse des prix internationaux du pétrole à fin 2018, nous avons réduit les prix de détail de 5 % en janvier 2019, passant de 10 000 GNF à 9 500 GNF par litre. En outre, un comité technique a été mis en place et a commencé à se réunir tous les mois pour évaluer la nécessité d'ajuster les prix de détail du pétrole sur la base de notre règle actuelle, qui exige que les prix s'ajustent sur une base mensuelle si les prix à l'importation sont de 5 % supérieurs ou inférieurs à celui du mois précédent. Cependant, sur la base de cette analyse, nous avons observé que l'application automatique de la règle actuelle générerait une volatilité excessive des prix compte tenu du contexte social fragile. Ainsi, nous avons maintenu les prix des produits pétroliers constants au cours des premier cinq mois d 2019. Pour aller de l'avant, nous nous sommes engagés à ajuster ponctuellement les prix du pétrole à la hausse afin de protéger les revenus budgétaires, au cas où les prix internationaux du pétrole augmenteraient et / ou que le taux de change se déprécierait. Parallèlement, nous sommes engagés à faire une revue du mécanisme d'ajustement automatique des prix afin de s'assurer qu'il soit adapté aux besoins de la Guinée, y inclut en évaluant la nécessité de plus de lissage et des délais plus longs, avec le soutien des services du FMI, d'ici fin 2019. En outre, nous continuerons de dialoguer avec les principales parties prenantes pour dégager un consensus sur notre réforme et nous ferons progresser notre campagne de communication, y inclut auprès des médias, qui se concentrera sur les coûts budgétaires des subventions sur les produits pétroliers, sur la manière dont elles bénéficient de manière disproportionnée davantage aux plus riches et leur élimination augmentera les recettes fiscales et créera un espace budgétaire pour soutenir l'augmentation des dépenses prioritaires. Parallèlement, nous mettrons en place les mesures d'atténuation programmées, notamment l'extension des transferts monétaires et des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre dans les zones urbaines et périurbaines, afin de protéger les plus vulnérables de l'augmentation des prix. Si la mise en œuvre du système d'ajustement automatique des prix est retardée, nous prendrons des mesures supplémentaires de recettes fiscales pour atteindre notre objectif de recettes du programme.

Maîtrise des Dépenses Courantes

18. Nous nous engageons à maîtriser les dépenses courantes non prioritaires en biens et services pour atteindre notre objectif budgétaire pour 2019 et créer un espace budgétaire pour l'augmentation des dépenses en investissements pour les infrastructures et les filets sociaux. Nous limiterons les dépenses en biens et services à 3,3 % du PIB en rationalisant les commandes de matériel électronique, de véhicules, de mobilier et de matériel de bureau.

19. Nous sommes engagés à maîtriser les subventions non ciblées sur l'électricité en continuant notre réforme du tarif de l'électricité, en améliorant l'efficacité d'EDG, et en optimisant l'utilisation de la production thermique pour limiter les coûts de production sur le moyen terme. Notre objectif est de réduire progressivement les subventions à l'électricité, conformément à notre stratégie à trois volets qui vise à (i) augmenter progressivement les tarifs de l'électricité pour les rapprocher du recouvrement des coûts ; (ii) améliorer l'efficacité d'EDG en

améliorant le taux de recouvrement des paiements et en réduisant les pertes commerciales et techniques, conformément au plan de redressement interne en cours de déploiement ; et (iii) substituer une production d'électricité thermique coûteuse par une production hydroélectrique moins coûteuse. Nous avons commencé à mettre en œuvre cette stratégie en 2018 et nous sommes déterminés à continuer à l'avancer en 2019 :

- **Nous avons réduit les subventions à l'électricité à 0,8 % du PIB en 2018, grâce aux mesures qui nous ont permis de réaliser des économies d'environ 0,6 % du PIB.**

Premièrement, nous avons signé un arrêté ministériel en avril 2018 qui fixait les augmentations des tarifs de l'électricité pour toutes les catégories de consommateurs, tout en préservant le tarif social. Ainsi, une augmentation de 25 % du tarif d'électricité pour la tranche d'utilisateurs industriels et professionnels et une augmentation de 10 % pour les ménages a commencé à être appliquée en mai 2018. Parallèlement à l'augmentation de 42 % du tarif applicable aux utilisateurs industriels et professionnels en janvier-février 2018 (abandonné en mars 2018 en raison des protestations), la hausse tarifaire a généré des économies sur les subventions à l'électricité de 148,6 milliards de GNF en 2018 (0,13 % du PIB). En outre, nous avons amélioré la composition de notre mix de production d'électricité en substituant une production thermique coûteuse par une production hydroélectrique moins chère, ce qui a réduit les coûts de production d'EDG de 440 milliards de GNF en 2018 (0,4 % du PIB). Nous avons également signé un nouveau contrat avec des fournisseurs de carburant afin de réduire les coûts d'achat, générant des économies d'environ 25 milliards de GNF en 2018 (0,02 % du PIB). Sur le plan opérationnel, EDG a mené une campagne de recensement et a procédé à la régularisation commerciale des consommateurs domestiques branchés directement sur le réseau ou sous abonnés à des clients officiels. Cela a permis de régulariser environ 82 000 clients domestiques à la fin 2018 et de réaliser des économies supplémentaires d'environ 6 milliards de GNF en 2018. De plus, l'installation de compteurs de consommation d'électricité dans l'administration publique et pour les consommateurs privés a considérablement progressé. EDG a notamment installé des compteurs de consommation d'électricité dans le bureau du Premier ministre et dans tous les ministères, chez environ 55 % des consommateurs domestiques (fin février 2019 RS), et dans 65 % des bâtiments de l'administration publique. A fin Avril 2019 les compteurs avaient été installé pour environ 150 000 clients (soit 65 % par rapport au parc initial et 29% par rapport au parc actuel en cours d'augmentation constante suite à la campagne de régularisation), et dans 86 % des bâtiments de l'administration publique.

- **Nous sommes engagées à augmenter les tarifs d'électricité en 2019 pour contenir l'augmentation des subventions électriques et à amener les tarifs aux coûts de recouvrement d'une façon graduelle sur le moyen terme.** Nous prévoyons que les subventions électriques seront nettement plus importants que prévu en 2019, en raison notamment des facteurs suivants : (i) EDG ayant commencé à payer l'électricité produite par le barrage de Kaleta en janvier 2019, qu'elle ne payait pas jusqu'à cette date, engendrant des coûts supplémentaires d'environ 788 milliards GNF au cours de l'année ; (ii) une augmentation prévue de 14 % de la production d'électricité (en glissement annuel) en 2019, qui accentuera les pertes d'EDG, car les tarifs restent inférieurs au niveau de recouvrement des coûts. De ce fait, les besoins en subventions d'EDG devraient atteindre 2206 milliards de GNF (1,8 % du PIB) en 2019, contre 880 milliards GNF (0,7 % du PIB) programmés dans la loi

de finances 2019. Dans cette perspective, nous allons augmenter les tarifs d'électricité en juin 2019 visant à générer des économies d'environ 49 milliards de GNF (0,04 % du PIB) en 2019 afin de contenir les subventions à l'électricité à GNF 2157 milliards (1,7 % du PIB). Nous sommes engagés à poursuivre notre réforme tarifaire pour ramener progressivement les tarifs de l'électricité à un niveau de recouvrement des coûts à moyen terme. A cette fin, nous signerons un arrêté ministériel établissant une augmentation de 15% du tarif de l'électricité pour les ménages et de 5 % pour les professionnels et les industriels en 2019 (action préalable), qui commencera à être appliqué en juillet 2019. En plus, nous allons amener les tarifs aux couts de recouvrement d'une façon graduelle sur le moyen terme. A cette fin nous adopterons une stratégie de réforme tarifaire pluriannuelle d'ici fin-septembre 2019 pour une augmentation graduelle des tarifs de l'électricité sur la période 2020-25 pour atteindre le recouvrement des coûts en 2025 (repère structurel à fin septembre 2019), que nous sommes en train de développer avec le soutien de la Banque mondiale, sur la base des conclusions de l'étude sur les tarifs de l'électricité que nous avons achevée en juillet 2018. De plus, EDG poursuivra ses efforts pour éliminer les branchements illégaux au réseau de distribution, ce qui devrait permettre de réaliser des économies supplémentaires d'environ 6 milliards de GNF en 2019. Nous continuerons également de renforcer le taux de recouvrement d'EDG et de finaliser l'installation de compteurs de consommation d'électricité pour 80 % des consommateurs privés et l'ensemble des administrations publiques d'ici la fin 2019.

20. Nous poursuivons la réforme de l'administration et de la fonction publique.

Pour contrôler la masse salariale, nous avons effectué un recensement biométrique couvrant déjà 91 095 personnes : retraités (56 074), fonctionnaires (24 327) et employés contractuels (10 694). Ce premier recensement a été déterminant pour détecter les divergences dans notre base de données de fonctionnaires (des travailleurs fantômes et des agents décédés dont les noms figurent toujours dans la base de données ont pu être repérés) et nettoyer nos registres. Forts de cette amélioration, nous effectuons actuellement un nouveau recensement pour éliminer totalement de nos registres les cas irréguliers. En outre, nous progressons dans la mise en place d'un système permanent de contrôle du personnel et de mise en application des lois et règlements organiques. Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous avons installé dans des lieux de travail publics 120 machines pour surveiller les données du travail des fonctionnaires afin de décourager la fraude. Grâce à cela, nous avons déjà mis en évidence environ 2 800 agents fantômes. Nous avons avancé dans l'installation de nouvelles machines et nous avons installé 150 machines supplémentaires à fin Avril 2019. Nous travaillons également à la mise en place de cartes biométriques. À cet effet, nous avons lancé un exercice pilote en 2018. Nous avons jusqu'à présent couvert environ 55 800 employés et nous visons tous les fonctionnaires d'ici à fin 2019. À moyen terme, nous visons également à créer une nouvelle plate-forme électronique capable de suivre et de consolider les données sur l'activité et les salaires des fonctionnaires.

Renforcement des filets de sécurité sociale

21. Nous sommes engagés à renforcer les programmes de protection sociale financés sur des ressources intérieures pour protéger les plus vulnérables de l'impact de la récente augmentation des prix des produits pétroliers, réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion.

Nous avons finalisé notre première Politique nationale de Protection sociale en novembre 2016, une

initiative qui vient renforcer notre objectif de réduire la pauvreté par : (i) le renforcement de la protection sociale ; (ii) l'accès aux opportunités d'emploi ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des plus démunis et des plus vulnérables ; (iv) l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation ; v) l'amélioration de l'accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) la prévention et la gestion des crises et catastrophes et le renforcement de la résilience ; et (vii) l'amélioration de l'accès à l'habitat social. Nous avons créé en janvier 2019 une nouvelle Agence nationale pour l'inclusion économique et sociale (ANIES), qui mettra en œuvre notre stratégie pour favoriser l'inclusion. Nous veillerons à ce que le financement et le fonctionnement de l'ANIES se fassent dans le respect des dispositions de la loi organique relative aux finances publiques (LORF), et de la nouvelle loi sur la gouvernance financière des sociétés et établissements publics. Nous nous sommes engagés à utiliser une partie des économies budgétaires découlant de la hausse des tarifs de l'électricité mise en œuvre en 2019 pour renforcer les programmes de protection sociale non contributifs et financés sur ressources intérieures dans le cadre du Fonds de développement social et de solidarité et du Programme de filets sociaux productifs (PFSP) à hauteur de 130 milliards de GNF en 2019. Cela nous permettrait de renforcer la couverture de ces programmes et de commencer à réduire le recours excessif au financement des donateurs. Nous avons effectué une analyse qui montre que la hausse des prix du pétrole a touché beaucoup plus les populations vivant en zones urbaines et périurbaines. Ainsi, afin de compenser l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers sur les revenus réels des populations vulnérables, nous nous sommes engagés à étendre les programmes de protection sociale dans le cadre du PFSP, financés par des ressources intérieures, aux zones urbaines et périurbaines. Notamment, nous avons alloué un montant équivalent à 37 milliards de GNF (4 millions de dollars) dans le budget 2019 pour élargir les programmes de transferts monétaires ciblés dans le cadre du PFSP, actuellement réalisés uniquement dans les zones rurales avec financement de la Banque Mondiale, aux zones urbaines et périurbaines clés, et intensifier les projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre (THIMO) dans les zones urbaines, en particulier pour les femmes et les jeunes. En raison de la modification du cadre institutionnel, pour la mise en œuvre de l'ANIES, des retards ont été enregistrés dans l'expansion prévu des transferts monétaire et des THIMO dans les zones urbaines et péri-urbaines, qui devraient démarrer sous forme de projets pilotes dans cinq régions d'ici septembre 2019, une fois que nous aurons finalisé le recensement biométrique en cours pour renforcer le ciblage des programmes prévus. En outre, les retards dans le décaissement des allocations budgétaires entraînent des retards de mise en œuvre des programmes sociaux qui relèvent du Fonds de développement social et de solidarité. Nous continuerons également à financer des projets sociaux visant à réduire les inégalités entre les sexes et à favoriser l'intégration des femmes dans la population active ; en plus de l'assistance sociale aux plus vulnérables, y compris les personnes âgées, les handicapés et les personnes touchées par le VIH / sida et Ebola. Nous avons finalisé une feuille de route pour établir un prototype de registre social unifié des populations vulnérables d'ici à fin janvier 2020 (RS) afin de renforcer le ciblage des programmes de filets de sécurité sociale, qui seront soutenus par la Banque mondiale. Nous finaliserons le registre social unifié des populations vulnérables d'ici à fin 2020. À cette fin, nous avons commencé à renforcer les capacités et avons organisé en mars 2018 un atelier avec les donateurs et les principales parties prenantes, avec le soutien de la Banque mondiale, et nous avons défini en mars 2019 une feuille de route pour la mise en place du registre social unifié.

Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme

22. Nous sommes engagés à mobiliser des recettes fiscales supplémentaires afin de créer de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. Notre stratégie de mobilisation de recettes fiscales supplémentaires mettra l'accent sur l'accroissement des recettes fiscales minières et non minières, notamment les impôts directs, grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement des contrôles et paiements.

23. Nous mettrons en œuvres des mesures de politique et d'administration fiscales pour soutenir la mobilisation des recettes, ce qui est déterminant pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour renforcer les dépenses publiques prioritaires de soutien à la croissance.

Spécifiquement, en plus des mesures discutées, nous adopterons les mesures suivantes :

- **Mesures de politique fiscale** : nous nous concentrerons sur la mise en œuvre de mesures qui permettraient de mobiliser des recettes supplémentaires tout en rendant notre système fiscal plus équitable et transparent. Nous allons notamment : (i) continuer à rationaliser les exonérations fiscales sur la base de notre examen continu des dépenses fiscales (estimé à environ 4 % du PIB), qui soutiendra l'élargissement de l'assiette fiscale ; (ii) rationaliser les droits d'accise et revoir les taux ; (iii) réviser le régime d'imposition foncière ; et (iv) élaborer une stratégie de réduction de l'encours des arriérés de crédits de TVA. Nous sommes en train de réviser le Code général des impôts (CGI), avec l'assistance technique du FMI, afin de supprimer l'impôt global sur le revenu et d'accroître la cohérence du système de retenue à la source. Nous avons achevé l'examen des dispositions fiscales internationales pour rapprocher le code des impôts des normes internationales. Le travail de rationalisation du code des impôts ayant bien progressé, nous finaliserons le nouveau CGI d'ici à fin 2019. En outre, nous travaillerons avec l'assistance technique du FMI en 2019 pour modéliser les revenus miniers et améliorer nos prévisions de revenus du secteur minier.
- **Mesures d'administration fiscale** : nous nous concentrerons sur des mesures qui renforceront le paiement et la perception des impôts. À cette fin, nous allons : (i) finaliser le développement des modalités de déclaration et de paiement des impôts et taxes en ligne d'ici fin 2019 ; (ii) procéder à une informatisation plus poussée, en proposant des alternatives et en remplaçant les projets RAND, en étant donné que le Ministre du Budget est en discussion avec le secteur privé sur les perspectives d'opérationnalisation du projet MERCURY d'ici fin 2019, de traiter les déclarations fiscales en temps réel et de consolider les informations et les données provenant de différentes unités de recouvrement des impôts dans un réseau centralisé (SFIG) ; (iii) mettre en application la nouvelle structure organisationnelle et moderniser les pratiques de gestion de la DNI en améliorant l'aptitude de ces pratiques à appuyer la mobilisation des revenus. À cette fin, nous avons doté la DNI d'une nouvelle structure organisationnelle, aidés en cela par l'assistance technique du FMI. Cette innovation séparera les fonctions de gestion des opérations stratégiques des fonctions de contrôle ; nous entendons mettre en application cette nouvelle structure d'ici la fin juin 2019. Nous avons également achevé un projet de manuel de procédure de la DNI en droite ligne de la nouvelle structure organisationnelle et mis en place un comité de réforme au sein de la DNI pour soutenir la réforme. Nous allons (i) finaliser l'élaboration d'un manuel de procédure et d'un protocole d'audit interne pour la DNI, avec le soutien de l'UE ; (ii) continuer à étendre le recoupement des données d'importation avec le chiffre d'affaires

déclaré afin de réduire la sous-déclaration et d'accroître le contrôle fiscal en améliorant l'identification des contribuables, avec l'appui du comité inter-directionnel de réforme et modernisation (CIRMDI) mis en place entre la douane et la DNI ; (iii) continuer à recouvrer les arriérés d'impôts des grandes entreprises (estimées à 0,7 % du PIB) ; (iv) renforcer les capacités de la Direction des impôts et du recouvrement au niveau des services des grandes entreprises ; (v) améliorer la conformité des contribuables, grands et moyens ; (vi) poursuivre le nettoyage et le transfert des fichiers des contribuables vers des services de gestion ; et (vii) progresser dans la numérisation des douanes.

24. Nous restons engagés à appliquer les dispositions fiscales du nouveau code minier pour assurer la mobilisation de recettes minières supplémentaires dans un contexte d'activité minière très importante. Des progrès significatifs ont été accomplis dans le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans le secteur minier. La Guinée a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2007 et a été désigné 'conforme à l'ITIE' en 2014. Le code minier de 2011 a été amendé en 2013 avec l'assistance du FMI, introduisant des dispositions fiscales conformes aux normes internationales. En outre, avec l'appui de la BAD, nous avons fait la revue des conventions et titres miniers signés avant l'adoption du code minier de 2011 dans l'objectif de les rapprocher au nouveau code. Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous avons également modernisé le cadastre minier en le rendant plus transparent à travers la mise en œuvre d'une nouvelle procédure cadastrale et rendu le cadastre accessible en ligne. Par ailleurs, nous avons mis en place un Comité interministériel de Suivi des Projets Miniers Intégrés pour faciliter la délivrance des permis et autorisations non miniers pour accélérer la mise en œuvre des projets miniers. Compte tenu des nouveaux investissements importants consentis dans le secteur minier, nous visons à tirer parti du dynamisme de ce secteur pour mobiliser des recettes supplémentaires afin de financer l'augmentation programmée des investissements dans les infrastructures pour favoriser la diversification de l'économie les dépenses sociales prioritaires. À cette fin, nous continuerons de veiller à ce que tous les accords miniers nouveaux et renouvelés, à l'exception de ceux prévoyant de nouveaux investissements dans l'infrastructure pour plusieurs utilisateurs et / ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée, soient mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier de 2013 et que tous les nouveaux accords prévoyant de nouveaux investissements en infrastructure et / ou en transformation soient présentés à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (RS continué). Durant la période juin-décembre 2018, nous avons ratifié un nouveau contrat minier, qui est parfaitement conforme aux dispositions fiscales du code minier. Le nouveau contrat minier qui a été signé à fin 2018 et ratifié et publié au premier trimestre 2019 avait trait à un nouvel investissement en infrastructure et transformation au niveau domestique et a été présenté à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (RS continué). Nous procéderons également à la suppression de toutes les exonérations d'impôts ad hoc prévues dans le secteur minier au-delà de la portée des contrats miniers. Afin de réduire les risques de transfert de bénéfices des prix de transfert dans le secteur minier, nous avons introduit des dispositions fiscales internationales clés dans notre cadre juridique, avec le soutien de l'assistance technique du FMI, y compris des dispositions visant à soutenir le « principe de pleine concurrence », adoptées dans la loi de finances 2019. En plus, nous travaillons sur le programme d'Érosion de la base d'imposition et les transferts de bénéfices (BEPS) dans l'industrie minière avec l'appui de l'OCDE afin de renforcer la mobilisation et la sécurisation des recettes minières. Nous sommes engagés à commencer à renforcer la capacité de l'administration fiscale à adresser les questions des prix de transferts, afin de soutenir la mobilisation des recettes. Nous avons également

commencé à modéliser les revenus miniers par l'utilisation des ressources humaines internes, avec l'aide de l'assistance technique du FMI, ce qui permettra de renforcer nos prévisions de revenus et de mieux évaluer les possibilités de mobilisation des revenus. Notamment, le Ministère des Mines et de la Géologie a élaboré une projection des recettes minières 2019-2035. Nous travaillons à renforcer les capacités dans la modélisation économique et financière des projets miniers avec l'appui de la GIZ et de l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI).

Réformes Structurelles dans le domaine des Finances Publiques

25. Nous renforcerons notre gestion des finances publiques afin de soutenir notre stratégie budgétaire et l'accroissement envisagé des investissements. Nous avons élaboré une stratégie globale pour 2019–22. Nous avons réalisé des progrès importants dans le renforcement de la gestion des finances publiques et nous sommes résolus à faire progresser les réformes. À cette fin, nous avons mené l'exercice PEFA en avril 2018, avec le soutien de l'assistance technique du FMI, qui a fourni une évaluation approfondie du cadre de gestion des finances publiques de la Guinée. Sur cette base, nous avons préparé un plan d'action actualisé pour la réforme des finances publiques (REFIP) de 2019 à 2022, fondé sur les conclusions et recommandations clés des exercices PEFA et PIMA de 2018 (RS fin septembre 2018). Le REFIP 2019-22 fournit la feuille de route et identifie des mesures assorties de délais renforçant notre gestion des finances publiques. Ce plan a été validé par un comité présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances et par le Ministre du Budget en septembre 2018 et a été adopté par le Conseil des ministres le 13 décembre 2018. Nous nous engageons à mettre en œuvre notre stratégie globale élaborée dans le REFIP 2019-2022, qui s'articule autour de dix piliers et vise à renforcer : (i) la mobilisation des recettes intérieures ; (ii) l'élaboration et la présentation du budget, y compris la planification et l'allocation des ressources aux investissements publics ; (iii) l'exécution du budget, notamment des investissements publics, et des contrôles internes ; (iv) le renforcement de la gestion de la trésorerie et la gestion de la dette ; (v) la comptabilité et le *reporting* des opérations de l'administration centrale ; (vi) l'évaluation et le suivi des risques budgétaires provenant des établissements publics à caractère administratif, des collectivités locales, des entreprises publiques et des partenariats publics-privés ; (vii) l'amélioration des audits internes et les contrôles externes des finances publiques ; (viii) le renforcement des capacités ; (ix) amélioration du système de gestion informatisée des finances publiques, (x) amélioration du pilotage et du suivi des réformes.

26. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer la transparence et le contrôle budgétaires en modernisant le processus d'élaboration du budget et en produisant des rapports périodiques sur l'exécution du budget. Pour la première fois, nous avons présenté un cadre budgétaire à moyen terme (BMT) avec la loi de finances 2017. Nous avons adopté la nouvelle nomenclature budgétaire conformément au manuel des statistiques des finances publiques (MSFP) 2001 du FMI pour la loi de finances 2018, mis en œuvre la nouvelle nomenclature budgétaire pour l'exécution du budget 2018 et modernisé le système d'information pour la préparation et l'exécution du budget. Nous avons établi une approche budgétaire descendante en fixant des objectifs dans le cadre de la budgétisation à moyen terme conformément aux objectifs budgétaires de l'accord FEC. En outre, nous avons amélioré notre calendrier de préparation du budget et avons considérablement progressé dans le respect du calendrier de la loi des finances rectificative de 2018 et de la préparation du budget 2019 et nous continuerons à publier les rapports trimestriels de l'exécution budgétaire. Nous avons adopté en décembre 2017 la nouvelle loi sur la gouvernance

financière des entreprises et des établissements publics, conformément au nouveau cadre législatif et réglementaire des finances publiques. Nous avons préparé les manuels de procédure d'exécution du budget en février 2019 pour renforcer la qualité de l'exécution budgétaire et la qualité des rapports sur l'exécution budgétaire. Nous allons le rendre opérationnel sur la chaîne de dépenses d'ici la fin de 2019, après validation et approbation d'ici à juillet 2019. Afin d'éviter la répétition de dépenses extrabudgétaires et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, et de mieux aligner les flux de trésorerie et les engagements de dépenses planifiées, nous avons limité l'utilisation des procédures exceptionnelles pour l'exécution des dépenses en 2018 et au premier trimestre de 2019 aux dépenses souveraines et aux fonds spéciaux, et nous avons lié l'exécution de toutes les dépenses autorisées aux lignes budgétaires, conformément au Règlement Général de la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP) relative à l'utilisation de ces procédures exceptionnelles pour l'exécution des dépenses publiques. Nous avons mis fin à l'utilisation de la terminologie de l'autorisation de paiement (AP), qui n'est pas prévue dans la réglementation et a été utilisée à la place d'une procédure exceptionnelle comme exception à la procédure normale d'exécution des dépenses publiques, afin de respecter le RGGBCP. A l'instar de la procédure d'AP, le recours à ces procédures exceptionnelles sera limité, conformément au RGGBCP, à l'exécution des dépenses des fonds spéciaux et des dépenses de souveraineté inscrites au budget au profit du Président de la République, ainsi que en tant que dépenses des institutions constitutionnelles, et seront liées aux crédits disponibles sur les lignes budgétaires pour éviter les dépenses extrabudgétaires. Nous avons fourni et continuerons de fournir aux services du FMI un rapport trimestriel sur l'utilisation de procédures exceptionnelles pour les dépenses de fonds spéciaux et sur les dépenses de souveraineté du Président de la République et d'autres institutions constitutionnelles, ainsi que sur toutes les autres dépenses soumises à ces procédures, à l'exclusion du paiement des intérêts de la dette.

27. Nous sommes engagés à créer un Compte Unique du Trésor (CUT) pour renforcer la transparence, le suivi budgétaire et la gestion de notre trésorerie. À cette fin, nous avons fermé tous les comptes des entités d'administration publique (EPA) détenues dans des banques commerciales dans le périmètre de Conakry et ouvert un compte centralisateur auprès de la Banque Centrale dans le but de consolider tous les comptes situés dans le périmètre du CUT. Dans ce contexte, nous avons finalisé un recensement des comptes EPA à Conakry et dans le reste du pays. Nous avons élaboré une liste des EPA concernés en mars 2019. Nous avons convenu d'une directive en vue du déploiement du CUT entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la BCRG et mis en place en janvier 2019 un système de CUT fonctionnant avec un Compte courant central du Trésor et 8 comptes d'opérations des 5 comptables principaux de l'Etat dans les livres de la BCRG. Sur la base du fonctionnement expérimental de ce système, nous finaliserons une convention du CUT, entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la BCRG d'ici à fin juin 2019. Nous nous sommes engagés à étendre la couverture du CUT et nous consoliderons les comptes de tous les ministères et de la majorité des EPA dans le CUT d'ici fin 2019, à l'exception des comptes ouverts pour les projets publics et les programmes de développement financés par les donateurs. Le processus d'élargissement du périmètre du CUT se poursuivra en 2020, avec son extension aux comptes des projets et programmes publics financés par les donateurs, dont la plupart sont ouverts dans des banques commerciales.

28. Nous continuerons à améliorer notre gestion de la trésorerie, ce qui serait également important pour aider à maîtriser le financement budgétaire de la BCRG. Nous continuerons

d'aligner les plans d'engagement de dépenses sur les flux de trésorerie. Nous avons commencé à mener cet exercice sur une base mensuelle depuis janvier 2018, une réforme essentielle pour renforcer le contrôle des dépenses. En outre, nous tenons et continuerons de tenir chaque semaine une réunion technique interministérielle pour soutenir le comité de gestion de la trésorerie, y compris la banque centrale, afin de soutenir le comité de trésorerie que nous nous sommes engagés à tenir régulièrement chaque mois. En outre, nous travaillons au renforcement des prévisions de gestion de la trésorerie, conformément aux récentes recommandations de l'AT du FMI, ce qui nous permettra d'améliorer notre évaluation des besoins budgétaires. Nous sommes en train de relire l'arrêté portant création et fonctionnement de la Cellule d'Appui au Comité de Trésorerie pour renforcer sa fonctionnalité.

29. Nous renforcerons notre gestion des investissements publics afin d'améliorer la transparence et l'efficacité et d'optimiser les rendements de notre plan d'investissement public. Nous sommes engagés à prioriser les projets d'investissements publics ayant un impact plus important sur la croissance et la réduction de la pauvreté, à effectuer une analyse coûts-bénéfices complète des projets (avantages-coûts pour les projets sociaux). Nous avons mené l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) avec le soutien de l'assistance techniques du FMI en mai 2018. Conformément aux recommandations de l'exercice PIMA, nous allons finaliser les projets de décrets qui établiront le cadre réglementaire tout en clarifiant les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs majeurs dans les différentes phases des investissements publics d'ici fin 2019, avec l'assistance technique du FMI, et nous adopterons desdits décrets d'ici janvier 2020 afin de réglementer les mécanismes, les mandats, les procédures et les normes de gestion des investissements publics. Nous élaborerons et adopterons un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement prioritaires, qui exigera entre autres que les projets d'investissement public majeur soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux (fin mai 2020 RS). Le processus permettant de produire des rapports sur l'exécution et l'achèvement du projet. En outre, nous allons entreprendre un inventaire de tous les projets en cours pendant au moins 10 ans avant de continuer à les financer au titre de la loi de finances 2020. Nous avons installé la plate-forme logicielle de gestion intégrée des investissements, avec le soutien de la Banque africaine de développement et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Après les tests, nous allons rendre cette plate-forme pleinement opérationnelle en 2019. Cela nous permettra d'avoir une meilleure connaissance du portefeuille d'investissements et d'améliorer la capacité de toutes les parties prenantes à suivre le financement et l'évolution des investissements publics et à renforcer leur coordination et leur suivi.

30. Nous ferons respecter les dispositions du nouveau code des marchés publics et procéderons à des appels d'offres pour des projets d'investissement public. En 2014, nous avons adopté un nouveau code de passation des marchés, qui établit un appel d'offres pour les projets d'investissements publics (dépassant un certain seuil). En 2016, nous avons mené et publié un audit des marchés publics. Nous avons réduit les délais de passation en rationalisant les processus, nous avons finalisé notre enquête sur les prix des fournisseurs à partir du mois de mai 2018 pour assurer la transparence des contrats, et nous mettons en place un système de sanctions tel que précisé dans le code des marchés publics. En outre, nous avons élaboré le premier rapport sur les marchés publics ; nous l'avons publié sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances et nous continuerons à le publier tous les six mois. Nous avons créé une agence nationale de contrôle des achats au début de 2019 et déconcentrons les achats au niveau des

ministères/pouvoirs adjudicateurs, qui disposent désormais du mandat légal pour tout ce qui a trait à la planification, à la programmation, à l'exécution et au suivi de la mise en œuvre technique et financière. Nous allons mettre en œuvre ces modifications en apportant les amendements nécessaires aux textes correspondants, avec l'assistance technique de la Banque mondiale. Nous travaillons à la modification du code des marchés publics afin de simplifier et de rationaliser les procédures, de réduire les délais et d'améliorer la transparence et le suivi des contrats, y compris l'application de sanctions qui, selon nous, réduiront les coûts et amélioreront la qualité des dépenses. Dans une première phase, nous avons amendé la législation sur les marchés publics en 2018, notamment: (i) en supprimant le contrôle des procédures de passation au niveau de l'Administration et Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics; (ii) en supprimant la Direction Nationale des Marchés Publics ; (iii) en créant une nouvelle Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics et de Délégation de Service Public; et iv) en transférant la passation des marchés publics aux autorités contractantes, au sein desquelles nous avons créé des services techniques compétents. Dans la deuxième phase, nous allons réviser le Code des Marchés Publics ainsi que l'ensemble de ses textes d'application. A cet effet, deux projets de textes ont été élaborés : (i) un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation des marchés publics et des délégations de service public au sein des autorités contractantes ; et (ii) un projet de décret portant attributions et organisation de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics et Délégations de Service Public. Ces deux projets de décrets devront être soumis au Conseil des Ministres d'ici fin 2019. Nous allons finaliser l'élaboration du nouveau Code des marchés publics d'ici 2019. Dans une dernière phase, les activités suivantes seront réalisées en 2019 : mise à jour des documents types ; mise à jour du manuel de procédure du Code des Marchés Publics et délégations de service public ; information et la formation des acteurs de la commande publique ; installation des services compétents ; la mise en place d'une stratégie de communication.

31. Nous finaliserons notre cadre de partenariat public-privé (PPP) conformément aux meilleures pratiques pour renforcer le suivi et la gestion des risques liés aux PPP. Afin de soutenir notre objectif d'augmentation des investissements, une nouvelle loi sur les PPP a été adoptée par le Parlement en juillet 2017. Nous publierons la nouvelle loi sur les PPP au Journal officiel d'ici à la fin du mois de juin 2019. Nous avons progressé de manière significative dans la préparation des projets de décrets d'application de la loi PPP de 2017, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, et nous veillerons à ce que le nouveau cadre de PPP soit conforme aux meilleures pratiques et à la loi organique relative aux lois des finances publiques (LORF). Nous finaliserons les décrets d'application d'ici Novembre 2019 et l'adopterons d'ici à fin 2019. Nous appliquerons aux PPP les mêmes processus rigoureux de préparation, de sélection et d'évaluation que pour les projets d'investissement public ; nous plafonnerons les engagements explicites et les garanties des PPP ; nous ouvrirons les offres spontanées de PPP à la concurrence et nous effectuerons également une analyse des risques budgétaires découlant des engagements en matière de PPP existants. Compte tenu des risques et des passifs éventuels associés aux projets financés par des PPP, nous ferons preuve de prudence dans le recours aux PPP et nous veillerons à ce que ces garanties soient bien suivies, évaluées et maîtrisées. À cette fin, une unité des partenariats public-privé sera créée au Ministère de l'Économie et des Finances au plus tard fin 2019.

32. Nous poursuivrons notre réforme des entreprises publiques en visant à renforcer leur gouvernance et à limiter les risques budgétaires. Nous avons réalisé un recensement de toutes

les entreprises publiques en 2017 et le rapport financier annuel portant sur la situation de 2016 des sociétés publiques a été soumis pour la première fois à l'Assemblée nationale en 2017. Une loi révisée sur la gouvernance des organismes publiques a été approuvée par l'Assemblée nationale en décembre 2017, ce qui a assuré la cohérence avec la loi organique relative aux lois des finances (LORF) et le décret sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique. La nouvelle loi sur les organismes publics renforce la gouvernance et la surveillance des entreprises publiques en :

- (i) appliquant les dispositions fiscales du droit commun ;
- (ii) renforçant l'obligation de verser des dividendes ;
- (iii) clarifiant l'octroi éventuel de subventions ; et
- (iv) en renforçant la maîtrise des risques budgétaires liés aux entreprises publiques.

Le projet de décret d'application de la nouvelle loi sur la gouvernance des entreprises publiques a été examiné par le Conseil des ministres. Il a été approuvé en septembre 2018 (RS fin septembre 2018). Nous avons bien progressé dans la mise en conformité des textes des entreprises publiques avec les exigences de la nouvelle loi et nous poursuivrons l'harmonisation des statuts afin de les finaliser d'ici à fin 2020 et nous travaillons à la mobilisation de l'assistance technique pour la mise en œuvre de la nouvelle loi. A ce jour, nous avons examiné les statuts de dix entreprises publiques et les avons harmonisées avec les dispositions de la nouvelle loi. Conformément à la nouvelle loi, nous avons préparé le rapport financier annuel des entreprises publiques pour l'exercice 2017 et nous l'avons soumis au Parlement en annexe de la loi de finances initiale de 2019. Nous sommes engagés à continuer à préparer chaque année le rapport financier sur les entreprises publiques et à le soumettre à l'Assemblée nationale. Nous avons donc commencé la préparation du rapport financier annuel des entreprises publiques pour l'exercice 2018, qui sera présenté avec la loi de finances pour 2020. Nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie à moyen terme visant à améliorer les conditions financières des sociétés publiques déficitaires afin de réduire les coûts budgétaires et la constitution de passifs éventuels. À cette fin, nous visons à améliorer la gestion et la performance des entreprises publiques, notamment en consolidant leur situation financière, et nous avons commencé à mettre en place leur conseil d'administration. Afin d'élaborer notre stratégie à moyen terme, nous avons identifié les entreprises déficitaires et nous allons recruter un cabinet d'audit chargé d'établir le diagnostic économique et financier, en vue de prendre une décision concernant leur restructuration ou leur recapitalisation.

Politique et gestion de la dette

33. Nous sommes engagés à préserver la viabilité de la dette à moyen terme et s'assurer que le niveau actuel de risque modéré de surendettement extérieur de la Guinée ne sera pas dépassé. Nous continuerons de gérer avec prudence nos emprunts extérieurs pour financer l'augmentation prévue des investissements publics afin de préserver la viabilité de notre dette et de contenir les vulnérabilités de la dette. Compte tenu du risque modéré de surendettement de la Guinée au titre de la dette extérieure et de la dette publique et du prêt non concessionnel de 1,2 milliard de dollars signé en septembre 2018 pour financer la construction du barrage de Souapiti (environ 11 % du PIB) – un investissement essentiel pour l'augmentation de notre capacité de production d'électricité –, nous sommes engagés à maximiser l'élément concessionnel de nos nouveaux emprunts extérieurs et à limiter toute dette non concessionnelle supplémentaire, contractée ou garantie, à notre plafond fixé par le programme afin de préserver la viabilité de la dette à moyen terme. À cette fin, nous nous engageons notamment à limiter la dette non concessionnelle qui sera contractée ou garantie au cours des trois années de l'accord FEC à un maximum de 650 millions de dollars US pour financer des projets d'infrastructures essentiels à la

croissance, de telle manière que l'indice de la charge de capacité de la dette ne dépasse pas un niveau modéré. Dans le cadre de cette enveloppe, nous avons déjà signé deux prêts pour financer la réhabilitation de la route nationale (RN1) et du réseau routier urbain de Conakry, respectivement, en septembre 2018, soit un total de 598 millions de dollars. Ces prêts ont été garantis par les flux futurs de revenus miniers. Nous avons signé à fin novembre 2018 un prêt non concessionnel de 60 millions de dollars au titre d'un appui budgétaire, qui a été déboursé en Avril 2019. Nous avons réouvert et poursuivons les négociations en vue de parvenir à des conditions de financement concessionnelles de cet emprunt. En attendant, nous nous engageons à l'affecter aux principaux projets d'infrastructures tels que spécifiés dans le PAT (¶15). Parallèlement, nous allons mettre en œuvre une stratégie d'emprunt domestique prudente compte tenu des vulnérabilités. Notamment, nous procéderons à l'émission d'une obligation de 800 milliards GNF à trois ans sur le marché intérieur en 2019. Parallèlement, nous réduirons en partie l'émission prévue de bons du Trésor afin de contenir l'augmentation du stock global de la dette intérieure. À cet égard, nous avons commencé à informer les investisseurs institutionnels en vue de faciliter la mise en œuvre de ce programme d'émission.

34. Nous nous sommes engagés à rembourser progressivement les arriérés intérieurs accumulés au cours des exercices précédents. Le stock total des arriérés intérieurs s'élevait à 3383 milliards de GNF (3,1 % du PIB à fin 2018). En 2016, nous avons achevé un audit des arriérés intérieurs sur la période 1982-2013. Nous avons adopté en décembre 2017 une stratégie pour l'apurement de nos arriérés intérieurs de longue date, qui vise à apurer en premier lieu les petits créanciers (qui représentent 80 % en nombre de créanciers et 20 % de la valeur nominale des arriérés audités et validés). À cette fin, nous avons déjà remboursé 43 milliards de GNF en 2017 et 181 milliards en 2018, et nous rembourserons environ 208 milliards en 2019. De plus, nous prévoyons de rembourser les montants restants sur une période de sept ans en émettant des titres et paiements directs. Nous lancerons en Mars 2020 la deuxième phase de l'audit externe dans le but de poursuivre les négociations avec les créanciers et de finaliser les protocoles d'accord pour les montants audités et validés. Nous sommes en train de négocier avec le même auditeur externe afin de procéder à un examen des arriérés intérieurs contractés dans la période 2014-2017. Nous nous sommes engagés à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, ce qui aidera à soutenir le secteur privé.

35. Nous poursuivons nos efforts pour la régularisation de nos anciens arriérés extérieurs. Nous avons entamé des discussions en vue d'apurer les arriérés extérieurs antérieurs à l'initiative PPTTE auprès des créanciers non membres du Club de Paris et à des créanciers commerciaux. À cette fin, nous avons envoyées des lettres aux créanciers auxquelles nous n'avons pas encore reçu de réponse. Nous relancerons lesdits créanciers par courrier afin de faire avancer les discussions. Nous veillerons à ne pas accumuler de nouveaux arriérés extérieurs, notamment en améliorant la gestion de la dette.

36. Nous progressons dans le renforcement de notre cadre de gestion de la dette afin de réduire les vulnérabilités. Nous progressons dans le renforcement de notre gestion de la dette et nous continuerons de poursuivre ces efforts avec l'assistance technique du FMI, du Trésor américain, de l'AFD et d'autres partenaires de développement. En 2015, nous avons élaboré un manuel de procédures opérationnelles et la déclaration de la politique nationale de la dette, et nous avons effectué un audit des arriérés intérieurs. Nous avons mis en place le Comité National de la dette en

2014 et un groupe de travail national de gestion de la dette en 2015. Nous avons publié un calendrier des émissions sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances en avril 2018, ce qui favorisera la transparence et améliorera la gestion de la trésorerie. Nous avons mis en place en 2018 un système informatisé de suivi en temps réel des enchères des bons du Trésor. Nous avons mené l'exercice DEMPA (Evaluation de la performance de la gestion de la dette) en mai 2018, avec le soutien de la Banque Mondiale, afin d'identifier les domaines clés pour renforcer la gestion de notre dette. Nous avons finalisé en mars 2019 un plan d'actions assorti d'un calendrier pour renforcer la gestion de la dette sur la base des conclusions du DEMPA, lesquelles avaient identifié des mesures concrètes à mettre en œuvre au cours de la période 2019-2020. Le plan d'actions comprend des mesures visant à améliorer le cadre juridique et réglementaire de la gestion de la dette, une meilleure coordination avec les politiques budgétaire et monétaire, une communication plus claire sur la stratégie de la dette et une amélioration de l'enregistrement et de la gestion des données sur la dette. Ainsi, nous avons préparé un projet de mise à jour de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) en novembre 2018, avec l'aide de l'assistance technique du FMI, et l'avons finalisé en février 2019. En outre, nous avons opérationnalisé le Groupe de travail national sur la gestion de la dette publique en février 2019 qui a permis de mettre à jour la stratégie d'endettement à moyen terme et d'analyser la viabilité de notre dette afin d'évaluer l'impact de nouveaux emprunts potentiels, ce qui se fera régulièrement désormais. Pour la première fois, nous avons publié un rapport sur la dette publique en juin 2018 et nous continuerons de le publier tous les trimestres. De plus, nous publierons un bulletin statistique complet d'ici fin septembre 2019. Nous avons commencé à mettre à jour le calendrier des bons du Trésor toutes les semaines en fonction des besoins prévisionnels. En outre, afin de réduire le risque de refinancement, nous prévoyons de faciliter l'émission d'obligations, avec le soutien du FMI. Nous allons opérationnaliser le Comité de la dette nationale d'ici septembre 2019. Nous renforcerons également notre système d'enregistrement de la dette publique d'ici fin 2019 en adoptant le Système de gestion de la dette et d'analyse financière (SYGADE) financé par la CNUCED.

D. Politiques Monétaires et de Taux de Change

37. Nous continuerons à renforcer les réserves internationales de la BCRG pour renforcer le dispositif externe d'amortissement des chocs. Nous avons bien progressé dans la constitution progressive des réserves de change en 2018, qui représentent 3,5 mois de couverture des importations. Nous continuerons à accumuler des réserves internationales pour renforcer davantage le dispositif externe d'amortissement des chocs, et nous visons à atteindre le niveau de 3,8 mois d'importations d'ici 2020, ce qui correspond à l'estimation de l'adéquation des réserves métriques ARA-CC. Pour soutenir la mise en place du dispositif d'amortissement, la BCRG a commencé à mettre en œuvre une stratégie plus active d'accumulation de réserves. Elle a notamment institué des enchères unilatérales et concurrentielles pour effectuer des achats de devises en septembre 2018 et mené une campagne de communication auprès des banques afin de limiter les risques de marché. La BCRG a commencé à organiser de telles enchères en septembre 2018 et a acheté 0,5 millions de dollars entre septembre 2018 et avril 2019. Conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI, ces enchères unilatérales sont ouvertes à toutes les banques guinéennes et à toutes les entités étrangères non bancaires exerçant leurs activités sur le marché des changes bilatéral (MEBD). Elles ciblent tant les achats de volume modeste comme les achats réguliers pour préserver la stabilité du MEBD. Ces ventes aux enchères ont lieu tous les jours de la semaine, à l'exception des jours réservés au MEBD. Nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie

d'intervention fondée sur des règles pour la BCRG d'ici à mai 2019 (RS) afin de limiter le pouvoir discrétionnaire et de soutenir une plus grande flexibilité du taux de change. Nous allons mettre en œuvre cette stratégie dès qu'elle aura été approuvée. À cet égard, nous avons finalisé une prévision hebdomadaire de liquidité en devises en décembre 2018 afin d'améliorer la prévisibilité des conditions de l'offre et de la demande du marché.

38. Nous sommes déterminés à parachever notre réforme du marché des changes en vue de renforcer le rôle des forces du marché et de favoriser une plus grande flexibilité du taux de change. La BCRG a accompli des progrès significatifs dans la réforme du mécanisme de change en remplaçant le système d'allocation des devises par un marché bilatéral de changes (MEBD) au début de 2016. Cela a eu pour effet de permettre une plus grande flexibilité du taux de change et de réduire l'écart entre le taux officiel et le taux des bureaux de change. Nous avons rendu les opérations MEBD plus régulières et prévisibles à travers la publication d'une instruction au début de 2016 qui de manière détaillée décrit l'organisation du MEBD et des adjudications. Les enchères ont actuellement lieu deux fois par semaine (mardi et vendredi) et sont précédées d'un communiqué la veille. Nous avons mis fin à la pratique consistant à fixer le taux de change officiel un jour après avoir reçu les rapports sur les opérations de change des banques et le taux de référence est désormais publié avant 9 heures du matin chaque jour. Nous sommes engagés à finaliser notre réforme du marché des changes. À cette fin, la BCRG a signé une instruction en mai 2018 clarifiant la méthodologie utilisée pour le calcul du taux de change de référence quotidien, laquelle a été communiquée aux banques. La BCRG a publié une instruction en juin 2018 qui clarifie les règles de participation des banques au MEBD. Elle renforcera le *reporting* et l'analyse des opérations du MEBD en préparant un rapport trimestriel pour appuyer les discussions avec les acteurs du marché d'ici à fin 2018. Afin de rendre le MEBD plus compétitif et de favoriser une plus grande flexibilité du taux de change, nous avons commencé à éliminer progressivement la limite imposée aux allocations mises aux enchères par participant. Ainsi, la BCRG a porté cette limite à 40 % en septembre 2018 (de 20 %) à 60 % en décembre 2018, dans le but de l'éliminer complètement d'ici juin 2019. Cela est indispensable pour plus de concurrence sur le marché et pour une plus grande flexibilité du taux de change. Nous établirons également une plateforme électronique pour rendre les opérations du MEBD plus fluides en 2020 et nous avons renforcé la prévision des liquidités en devises grâce à un meilleur partage des informations et à des réunions régulières entre la BCRG et le ministère des Finances. Nous veillerons à ce que le différentiel entre le taux de change officiel (qui est le taux de référence pour tous les participants au marché) et le taux d'achat et de vente des banques commerciales ne dépasse pas 2 % en un jour donné.

39. Notre politique monétaire devra être prudente pour préserver une inflation modérée. La BCRG visera à maintenir l'inflation à un chiffre. À cette fin, la BCRG ciblera la base monétaire conformément aux objectifs du programme afin de maintenir une inflation modérée. S'établissant à 6,3 % en 2018, la croissance de la base monétaire a été inférieure aux attentes, en raison d'une réduction plus importante que prévue des emprunts publics nets auprès de la Banque Centrale. Compte tenu de l'inflation persistante et de la hausse de l'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie), la BCRG maintiendra une politique monétaire prudente et sera prête à procéder à un resserrement pour maintenir un taux d'intérêt réel positif. Pour 2019, la BCRG visera une expansion monétaire d'environ 4.6 % (en glissement annuel) de la base monétaire, ce qui correspond à un taux d'inflation d'environ 8,9 % et à une croissance du crédit au secteur privé d'environ 7.6 % (en pourcentage de la masse monétaire au sens large). À cette fin, nous veillerons à

la maîtrise des emprunts nets de l'Etat auprès de la Banque Centrale conformément aux objectifs du programme, ce qui est indispensable pour contenir l'inflation. En outre, nous utiliserons une gestion de la liquidité plus active pour atteindre nos objectifs monétaires, notamment en absorbant les liquidités au moyen de l'émission de TRM au besoin en 2019.

40. Nous limiterons les emprunts publics de la BCRG à la gestion de trésorerie à court terme et aux dispositions de la loi sur la Banque Centrale. Nous avons signé un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances en mai 2018, qui limite les avances de la BCRG à l'État aux limites légales indiquées dans la loi sur la Banque Centrale (action préalable ; première revue FEC) : au maximum 5 % des recettes fiscales moyennes des trois dernières années à rembourser dans un délai de 92 jours. En 2018, les avances de la Banque Centrale à l'État se situaient dans les limites légales. Toutefois, au cours du premier trimestre de 2019, les emprunts nets de la Banque Centrale ont augmenté de 11,5% au premier trimestre, après avoir diminué au deuxième semestre de 2018. Nous sommes engagés à maintenir les emprunts publics auprès de la Banque Centrale dans les limites conformes aux dispositions du protocole d'accord de 2018 et aux objectifs du programme en tant qu'éléments clés à l'appui de la réalisation de l'objectif monétaire du programme et de la maîtrise de l'inflation. La BCRG a commencé et continuera à réunir chaque semaine son comité exécutif afin de renforcer le suivi des crédits accordés à l'État. En outre, nous nous préparons depuis mai 2018 et nous continuerons à nous préparer à établir des rapports périodiques à l'intention du conseil d'administration de la BCRG sur le niveau des crédits accordés à l'État et sur leur conformité à la loi.

41. Nous continuerons de renforcer notre cadre de politique monétaire en améliorant la gestion de la liquidité. Nous sommes convaincus qu'une gestion plus active des liquidités permettra de renforcer le ciblage de la base monétaire en vue de préserver un niveau d'inflation bas et incitera les banques à fournir des crédits à l'économie. La BCRG a réintroduit des instruments de régulation monétaire (titres à court terme) pour absorber les liquidités excédentaires et des injections (refinancement) pour répondre aux besoins de liquidité, créant ainsi un corridor de taux d'intérêt. En outre, la BCRG a amélioré sa capacité de surveillance de la liquidité en établissant un tableau de liquidité et un rapport de liquidité hebdomadaire. Elle a mis en place un nouveau régime de prévision des liquidités en août 2018 avec un comité de liquidité et une équipe de prévision des facteurs autonomes de la liquidité bancaire. Elle procèdera à une gestion plus active afin de satisfaire les besoins de liquidités des banques et de les accompagner dans la fourniture de crédits au secteur privé. Le comité sur la liquidité se réunit toutes les semaines pour gérer les liquidités et déterminer l'étalonnage des opérations de liquidité. Nous avons également apporté d'autres améliorations, notamment en alignant la période de prévision sur les opérations de politique monétaire et la période de constitution de réserves, et avons commencé à publier les résultats des opérations de politique monétaire peu après leur exécution. Nous avons mis en place une plateforme électronique pour les transactions interbancaires en monnaie nationale et en devises depuis mars 2016, notamment avec le système national de paiement, ce qui a renforcé l'activité du marché interbancaire et soutenu un marché plus concurrentiel. En outre, l'étape initiale visant à établir la base juridique d'un cadre de fourniture de liquidité d'urgence à l'intention des banques non liquides mais solvables a été franchie en février 2019 (RS). La mise en œuvre de ce cadre nécessitera des réformes supplémentaires que nous mettrons en place avec l'assistance technique du FMI.

42. Nous nous engageons à continuer de renforcer l'autonomie de la BCRG.

Nous avons modifié en 2017 la version publiée de la nouvelle loi portant statuts de la BCRG afin de renforcer son autonomie, qui a été approuvée par l'Assemblée nationale en novembre 2016, afin d'y inclure tous les amendements clés. La loi interdit notamment l'émission de garanties par la BCRG au secteur privé. Afin de garantir l'autonomie financière et opérationnelle de la BCRG, nous avons signé en mai 2018 un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances, qui définit les modalités et le calendrier de la recapitalisation de la BCRG (environ 300 millions de dollars). Nous avons signé la lettre entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances en octobre 2018 pour lancer la phase de mise en œuvre de la recapitalisation de la BCRG. La BCRG a été recapitalisée en 2018 par l'émission de titres publics négociables (environ 300 millions de dollars), ce qui a restauré son autonomie opérationnelle et financière. Nous émettrons à temps pour la BCRG des titres d'État sur le paiement d'intérêts correspondant, conformément au mémorandum d'accord de 2018 conclu entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances, afin de nous assurer que la recapitalisation de la BCRG reste en bonne voie. À cette fin, nous émettrons les titres d'État à la BCRG pour les intérêts venant à échéance en 2019 d'ici le dernier trimestre de 2019.

43. Nous continuerons d'aller de l'avant pour donner suite aux recommandations restantes de la Mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2018 visant à renforcer la transparence, la responsabilité et l'audit interne des rapports financiers de la BCRG.

Nous avons réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de la transparence des rapports financiers de la BCRG, le renforcement de sa capacité d'audit interne et du contrôle des opérations de change. Conformément aux recommandations de la Mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2018, la BCRG a adopté et commencé à mettre en œuvre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et a publié pour la première fois des états financiers conformes aux IFRS pour 2017 en novembre 2018 (septembre 2018, RS). Nous continuerons de publier les états financiers de la BCRG conformément aux IFRS. Nous sommes engagés à améliorer la supervision du comité d'audit. À cette fin, nous avons déjà amélioré la présentation technique des fichiers d'audit, adopté le principe d'une évaluation annuelle des auditeurs et recruté un cabinet d'audit informatique en mars 2019. De plus, nous avons développé une plate-forme permettant de partager des informations et des données en interne, et réaliserons en septembre 2019 un programme de formation personnalisé pour les membres du comité. Nous surveillerons régulièrement la mise en œuvre des recommandations d'audit. Nous allons renforcer les processus d'audit interne et la capacité de la BCRG en veillant à la mise en place de cadres juridiques et institutionnels adéquats et en veillant à ce que l'approche soit conforme aux normes internationales relatives à une évaluation fondée sur les risques. Nous avons notamment commencé à produire des rapports périodiques à l'intention du Comité d'audit sur les domaines à haut risque, et nous avons mis en place un programme de renforcement des capacités, notamment en renforçant le nombre de personnes en audit numérique, avec l'aide de l'assistance technique du FMI. En outre, nous mettrons en œuvre un plan d'actions visant à améliorer la capacité d'audit informatique, qui sera approuvé et suivi par la direction de la BCRG d'ici juin 2019. Nous avons mis en place des processus de conformité internes à la BCRG afin de vérifier le respect de la législation et de fournir un rapport semestriel au Conseil d'administration en septembre 2018 (RS). Nous examinerons les pratiques d'audit interne et évaluerons les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Cadre international de pratiques professionnelles (IPPF), avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Nous procéderons à un examen par les pairs des opérations de change d'ici juin 2019, à la lumière des enseignements que nous avons tirés des récents échanges que nous avons eu avec d'autres banques centrales dans ce

domaine. Nous avons commencé à examiner la politique d'investissement de la BCRG, que nous concluons d'ici à fin 2019, et nous créerons un bureau (*middle office*) pour le soutenir dès la mise en place de la salle des marches. Nous terminerons également l'audit externe des données monétaires à la fin de décembre 2018 d'ici septembre 2019, après avoir procédé à la clôture des comptes conformément aux normes traditionnelles. Nous terminerons également l'audit externe des données monétaires de fin-juin 2019 d'ici à la fin 2019.

44. Nous sommes déterminés à maintenir la stabilité du secteur bancaire et à poursuivre le renforcement de la supervision bancaire.

Afin de renforcer la surveillance bancaire, la BCRG a signé en avril 2019 l'instruction d'adoption du nouveau plan comptable. L'instruction visant à adopter les informations comptables et financières actualisées pour les banques sera émise en mai 2019 et mise en œuvre d'ici à la fin de 2020. La nouvelle méthodologie de notation des banques a été mise en œuvre, les notations des banques sur les états financiers à fin 2018 étant en cours. Nous avons mis en œuvre la législation bancaire en mettant en place les textes et procédures restants, y compris des instructions sur les contrôles internes et la gouvernance, le recours à des auditeurs externes et les conditions de nomination d'un deuxième commissaire aux comptes. Les instructions supplémentaires sur la supervision de l'activité des apporteurs d'affaires et sur le droit à la protection des comptes bancaires seront finalisées d'ici septembre 2019. Nous commencerons la mise en œuvre progressive du nouveau plan comptable et du référentiel bancaire révisé à fin 2019 et nous l'achèverons en mai 2020. Nous pensons également améliorer la surveillance transfrontalière après la signature des accords de coopération avec les autorités de surveillance homologues, notamment la Commission bancaire de l'UMOA et la Banque centrale du Nigéria, avec qui des missions d'inspection conjointes ont été mises en place et déjà commencé au niveau des filiales de banques nigérianes. Nous renforcerons la surveillance bancaire en mettant en œuvre l'essentiel des dispositions de Bâle II / III d'ici à fin 2020, avec l'assistance technique du FMI. Nous allons également adopter les normes IFRS pour les banques à partir des états financiers de 2020 avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires. En outre, la BCRG renforcera les ressources humaines affectées à la supervision bancaire (contrôles de documents et sur site) en recrutant et / ou en redéployant des personnes d'ici à la fin du mois de septembre 2019. Compte tenu du nombre élevé de prêts non productifs, et pour soutenir la fourniture du crédit par les banques au secteur privé, nous avons mis en place un nouveau système d'information sur le crédit, avec le soutien de la Banque mondiale, afin de fournir de meilleures informations sur la solvabilité des clients des banques, qui est pleinement opérationnel depuis fin 2017 et que nous améliorerons en le convertissant en un bureau de crédit, avec l'assistance de la Banque mondiale d'ici fin 2019. Un code des assurances visant à améliorer la supervision du secteur et à respecter les normes internationales a été élaboré et adopté en juillet 2017. Nous allons mettre en place un cadre de résolution des défaillances bancaires d'ici à fin 2019, avec l'aide de l'assistance technique du FMI. En outre, le cadre juridique de la mise en œuvre du Fonds de garantie des dépôts a été finalisé en décembre 2018 par signature d'une Décision du Comité des agréments y relative. À cette fin, un conseil d'administration, Présidé par le Gouverneur de la BCRG et composé des représentants de la Profession bancaire et de l'Etat (Ministères des Finances et de la Justice) a été mis en place pour administrer le Fonds et veiller à son fonctionnement. A cet égard, le taux de cotisation des banques au Fonds a été fixé par le Conseil d'administration. Les premières cotisations sont attendues d'ici à fin septembre 2019. Les trois banques qui ne respectaient pas l'exigence de fonds propres nets à fin 2018 ont été mises sous surveillance plus strictes conformément aux procédures réglementaires et

sont interdites de distribution de dividendes, conformément aux dispositions de la loi bancaire. En outre, la BCRG veillera à ce que toutes les banques se conforment à l'exigence de réserve.

Réformes Structurelles

45. Nous sommes déterminés à poursuivre la mise en œuvre des principales réformes structurelles visant à soutenir une croissance plus forte et plus inclusive. Nous viserons à assurer le développement du secteur privé afin de générer une croissance plus forte et plus inclusive et de créer les emplois nécessaires pour réduire la pauvreté. Nos réformes viseront à améliorer le climat des affaires et la gouvernance, et à renforcer l'inclusion financière au cours de la période de programmation.

46. L'amélioration du climat des affaires est nécessaire pour soutenir le développement du secteur privé et parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive. La Guinée a significativement amélioré son classement dans les Indicateurs du climat des affaires de la Banque Mondiale au cours des cinq dernières années et a gagné 27 positions entre 2013 et 2018 (152 sur 190 pays). Nous sommes déterminés à continuer le renforcement du climat des affaires afin de favoriser le développement du secteur privé. À cet effet, nous avons élaboré un plan d'action afin d'améliorer le climat des affaires en mars 2018, qui définit des mesures à court, moyen et long terme. Notamment, nous visons à : (i) faciliter les procédures de création d'entreprise ; (ii) faciliter le paiement des impôts, notamment en introduisant un numéro d'identification d'entreprise et des déclarations fiscales en ligne ; (iii) améliorer l'accès au crédit, notamment pour les petites et moyennes entreprises ; (iv) renforcer le respect des contrats ; (v) faciliter le commerce transfrontalier ; et (vi) élaborer un cadre pour le dialogue public-privé. Nous nous sommes engagés à avancer rapidement dans la mise en œuvre de notre nouveau plan d'action et nous avons réalisé des progrès significatifs. Nous avons rationalisé les procédures et réduit le nombre de jours nécessaires à la création d'une entreprise en informatisant le guichet unique. Dans ce contexte, nous avons opérationnalisé une plateforme de création d'entreprise en ligne, SyNERGUI, qui permet de créer de nouvelles activités en moins de 72 heures. Nous avons finalisé le numéro d'identification fiscale permanent et plus de 2,000 entreprises ont un numéro d'identification fiscal permanent. L'interconnexion entre l'Agence de promotion de l'investissement privé, APIP, et la Direction nationale des impôts a été effective en janvier 2019. En outre, nous avons progressé dans la mise en place d'un système de déclaration et de paiement des impôts en ligne et nous le finaliserons d'ici fin 2019 afin d'améliorer la transparence et la gouvernance. Nous avons créé un Tribunal de Commerce spécialisé à Conakry en octobre 2018 (RS) afin d'améliorer l'exécution des contrats. À cet égard, un décret portant nomination du président du tribunal de commerce et d'un juge a été signé en août 2018 et nous progressons dans la formation du personnel et l'aménagement de bureaux. Le siège du Tribunal de Commerce a été inauguré en mars 2019 et les juges consulaires ont été choisis. Les premiers procès ont été entamés fin avril 2019. En outre, nous avons mis en place un guichet unique pour le commerce extérieur afin de faciliter les échanges transfrontaliers. Nous avons notamment choisi l'opérateur et nous avançons dans sa mise en service d'ici la fin juin 2019. Nous avons notamment nommé le directeur général du guichet unique pour le commerce extérieur et les spécifications de son opérationnalisation sont en cours d'élaboration. Afin de faciliter la fourniture de crédit, nous avons mis en place un système d'information sur le crédit auprès de la Banque centrale auquel les banques et les institutions de microfinance et toutes les banques sont actuellement interconnectées, et les débiteurs de chaque banque sont déclarés sur la plateforme.

Nous nous sommes engagés à renforcer le dialogue public-privé et nous renforcerons la plate-forme de consultation public-privé en établissant une plate-forme de consultation entre le secteur privé et l'administration publique d'ici le juin 2019.

47. Nous sommes résolus à renforcer la gouvernance, pilier central de notre stratégie d'amélioration de la croissance. Nous progressons vers le renforcement de notre cadre de lutte contre la corruption, que nous considérons comme essentiel pour améliorer la gouvernance en :

- **Renforçant notre cadre législatif et institutionnel de lutte contre la corruption.** En juillet 2017, le Parlement a adopté la loi anti-corruption, qui constitue un pas important vers l'amélioration de la gouvernance. Nous avons organisé trois ateliers pour assurer la cohérence entre la nouvelle loi anti-corruption et notre stratégie et notre plan d'action nationaux de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance, avec le soutien de l'UE. Nous avons adopté notre stratégie de lutte contre la corruption en octobre 2018. Nous avons adopté un décret sur l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) en octobre 2018 (SB). Nous sommes engagés à améliorer les capacités et renforcer l'indépendance et l'autonomie financière de l'ANLC. Nous adopterons les décrets d'application concernant le régime de déclaration des avoirs ainsi que la protection des dénonciateurs et victimes d'ici à la fin du mois de septembre 2019 (OS). Avec le soutien de l'assistance technique du FMI, nous examinons la cohérence de notre cadre légal en matière de criminalisation des actes de corruption afin de nous assurer qu'il soit conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Nous avons lancé le deuxième cycle d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) avec l'assistance du Bureau des Nations Unies contre la Drogue et les Crimes (ONUDC) qui aura pour prochaines étapes : (i) un atelier de finalisation de la liste de contrôle d'auto-évaluation de la Guinée d'ici fin mai 2019, (ii) la tenue de l'atelier d'auto-évaluation de la Guinée, à Conakry d'ici fin juillet 2019, (iii) la présentation du rapport de l'atelier d'auto-évaluation de la Guinée à l'ONUDC suivi d'un atelier de contrôle de l'auto-évaluation de la Guinée et, (iv) la soumission du rapport « final » de l'auto-évaluation de la Guinée à ses deux Etats examinateurs de la Guinée pour observations, commentaires et recommandations; suivie de la visite de pays par les Experts des Etats examinateurs et de l'ONUDC d'ici fin septembre 2019.
- **Mettant en œuvre le régime de déclaration de patrimoine.** Le décret d'application du régime de déclaration des avoirs est en cours d'élaboration avec l'appui de l'assistance technique du FMI, garantissant que les obligations en matière de déclaration couvrent les hauts fonctionnaires, les membres de leur famille et leurs proches collaborateurs, exigeant la déclaration de tous les avoirs détenus dans le pays et à l'étranger, directement et de manière bénéficiaire, établir des sanctions dissuasives en cas de non-respect et exiger la publication de la déclaration. Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre le décret sur la déclaration de patrimoine en mobilisant des ressources pour la Cour des comptes afin de mettre en place la structure logistique nécessaire à la gestion et au contrôle des déclarations et à l'application de sanctions. Nous nous attendons à ce que les premières déclarations soient remplies au début de 2020 et publiées ultérieurement au Journal officiel, comme l'exige la Constitution.

- Renforçant notre régime de Lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme (LBC / FT).** Nous nous sommes engagés à continuer à renforcer notre régime de LBC / FT afin de soutenir les efforts de lutte contre la corruption, notamment en révisant notre législation conformément à la norme du groupe d'action financière de 2012. Nous avons commencé à préparer le projet de la nouvelle loi LBC / FT avec l'assistance technique du FMI. Le Conseil des Ministres l'approuvera d'ici novembre 2019. En outre, nous développons des outils pour la mise en œuvre d'une approche de la surveillance LBC / FT du secteur bancaire fondée sur les risques sous l'assistance technique du FMI, qui sera opérationnelle d'ici octobre 2019. Nous travaillons également au renforcement de la Cellule de renseignement financier (CENTIF) avec l'appui de l'assistance technique du FMI en améliorant son cadre institutionnel, en renforçant les capacités de son personnel et en développant des processus et stratégies opérationnels. Nous avons mis en place un comité interministériel de LBC / FT pour piloter notre stratégie nationale de LBC / FT et superviser la conduite de l'évaluation nationale des risques de LBC / FT en cours. Avec le soutien de l'assistance technique du FMI, nous sommes également en train de développer des contrôles et procédures internes de LBC / FT basés sur les risques pour que la BCRG garantisse l'intégrité de ses opérations. À cette fin, une politique spécifique a été adoptée par la BCRG au début de cette année et une matrice de risques a été élaborée. Les procédures de gestion des risques LBC / FT seront déployées d'ici à fin 2019, après la formation du personnel de la BCRG.

48. Nous renforcerons l'inclusion financière pour soutenir le développement du secteur privé. A cette fin, nous avons adopté en juillet 2017 une nouvelle loi sur l'inclusion financière qui encadrera l'activité des institutions de micro finance et jouera un rôle essentiel pour soutenir l'accès accru des PME, des femmes et des jeunes au crédit. Notamment, la loi introduit de nouvelles réglementations régissant l'activité et le contrôle des institutions de micro finance ainsi que des institutions de monnaie électronique et des services financiers de la poste guinéenne. Nous avons adopté les décrets d'application de la loi en 2018. A cette fin, nous avons adopté quatorze projets d'instructions, avec l'appui de la Banque mondiale, nous les avons transmis aux principales parties prenantes (institutions de micro finance, opérateurs de monnaie électronique, services financiers postaux, etc.) et nous avons tenu un atelier en avril 2018 pour discuter de leurs observations et commentaires. Nous élaborerons une stratégie nationale sur l'inclusion financière avec le soutien de la Banque Mondiale d'ici fin 2019. Notamment, nous visons en particulier à développer une finance numérique reposant sur un système de paiement bien développé, une infrastructure matérielle adéquate, des réglementations appropriées et des sauvegardes solides pour la protection des consommateurs afin d'étendre le secteur financier aux populations vulnérables et exclues. En tant que membre de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI), nous participons activement à l'Initiative Africaine des Politiques d'Inclusion Financière (AfPI) dont le nouveau président est le Gouverneur de la BCRG.

E. Suivi du Programme

49. Le programme continuera à faire l'objet d'un suivi semestriel, au moyen de critères de performance quantitatifs et d'objectifs indicatifs (tableau 1) et de repères structurels (tableau 2). Les objectifs quantitatifs fixés pour fin juin 2019 et fin décembre 2019 sont des critères de performance, tandis que ceux fixés pour fin septembre 2019 et fin mars 2020 sont des objectifs

indicatifs. La quatrième revue devrait être achevée le 11 décembre 2019, et la cinquième revue, le 11 juin 2020 ou après. Nous continuerons d'évaluer la mise en œuvre de nos politiques et réformes macroéconomiques par l'intermédiaire d'organes gouvernementaux de coordination et de suivi des programmes, du Conseil de Coordination Economique et des Réformes (CCER) et de la Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP).

50. Nous poursuivons nos efforts en vue de renforcer notre système statistique afin d'assurer une évaluation et un suivi appropriés de nos politiques et réformes macroéconomiques. Nous avons renforcé en mars 2017 notre méthodologie pour l'établissement des comptes nationaux et adopté le SCN 1993, avec l'assistance technique du FMI. Nous poursuivons nos travaux en cours pour renforcer davantage notre méthodologie en passant du SCN 1993 au SCN 2008 d'ici fin 2020 avec l'appui technique du FMI. Nous avons mis en place les organes de pilotage du système statistique national, et nous assurerons l'opérationnalisation du comité du cadrage macroéconomique pour faciliter l'harmonisation des données. A cette fin, nous achèverons notre enquête auprès des ménages d'ici la fin de 2019 afin de mettre à jour notre évaluation des conditions de vie de la population.

Tableau 1. Guinée : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs proposés, FEC 2017–20
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017				2018								2019				2020													
	Dec		Mars		Juin		Sept.		Dec		Mars		Juin		Sept.		Dec													
	CRQ	CRQ Adj.	Real.	Statut	OI	OI Adj.	Real.	Statut	CRQ	Real.	Statut	OI	OI Adj.	Real.	Statut	CRQ	Real.	Statut	OI	OI Adj.	Real.	Statut								
Critères de réalisation quantitatifs																														
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	519	614	-1.030	Pas Atteint	346	503	1.196	Atteint	1.022	1.749	Atteint	1.387	1.417	999	Pas Atteint	904	899	924	Atteint	499	502	Atteint	903	548	691	651	762	1.197	1.366	
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	7.208	7.350	8.236	Pas Atteint	7.137	7.369	8.070	Pas Atteint	8.358	7.460	Atteint	8.112	8.156	7.068	Atteint	7.909	7.902	6.869	Atteint	7.780	7.205	Atteint	7.652	5.518	5.856	5.767	5.636	5.526	5.569	
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plafond; stock) ¹	7.179	7.321	7.983	Pas Atteint	7.108	7.340	7.651	Pas Atteint	7.939	6.648	Atteint	7.693	7.737	6.257	Atteint	7.656	7.649	5.920	Atteint	7.533	6.601	Atteint	7.410	5.794	5.626	5.611	5.556	5.521	5.339	
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU ²	345	330	357	Atteint	420	395	390	Pas Atteint	422	437	Atteint	506	501	494	Pas Atteint	544	544	555	Atteint	583	631	Atteint	622	679	739	784	798	814	850	
Critères de réalisation continus																														
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulatif); millions de \$EU	650	650	0	Atteint	650	650	0	Atteint	650	0	Atteint	650	650	598	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	Atteint	650	650	650	650	650	650	650	650
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque centrale (plafond) ³	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs																														
Recettes fiscales collectées (plancher)	12.893	12.893	12.443	Pas Atteint	3.115	3.115	2.995	Pas Atteint	7.524	6.849	Pas Atteint	11.089	11.089	10.383	Pas Atteint	14.702	13.609	13.609	Pas Atteint	3.995	3.914	Pas Atteint	8.489	12.939	16.960	4.863	9.944	14.181	19.973	
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté; financés par des ressources internes (plancher cumulatif) ⁴	138	138	47	Pas Atteint	76	76	6	Pas Atteint	99	16	Pas Atteint	148	148	51	Pas Atteint	75	75	105	Atteint	33	19	Pas Atteint	65	98	130	35	69	104	139	
Nouveaux arriérés internes de l'administration centrale (net) ⁴	-340	-409	Atteint	-390	-390	434	Pas Atteint	-82	-82	244	Pas Atteint	-95	-1192	Atteint	-152	-857	-812	-45	-90	-104	-127	
<i>Pour mémoire:</i>																														
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulatif); millions de \$EU ^{4,5}	315	315	315	...	365	365	339	...	339	343	...	399	399	405	...	399	399	405	...	415	405	...	455	405	505	505	530	530	610	

Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.

¹ Ce sera calculé sur la base des taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de 5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapi. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.

³ Critère de réalisation continu.

⁴ Cumulatif à partir du début de chaque année.

⁵ À suivre d'une façon continue, reflète les déboursements projetés.

⁶ Le critère de performance continue a été raté en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de \$EU. Une dérogation avait été approuvée par le conseil au moment de la deuxième revue.

⁷ Excluant la recapitalisation de la banque centrale.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Actions préalables			
Première Revue			
<p>Limiter le recours aux autorisations de paiements (AP), conformément au décret de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique, aux dépenses de souveraineté et aux fonds spéciaux et lier l'exécution des dépenses autorisées par les AP aux lignes budgétaires. Fournir un rapport sur l'utilisation des AP conformément à ces principes sur la période de janvier à mai 2018 aux services du FMI.</p>		<p>Non-réalisé. Une déviation mineure a été enregistrée suite au fait que les autorisations de paiements (AP) avaient été utilisées pour l'approbation des dépenses autres que des dépenses de souveraineté et des fonds spéciaux pour un montant marginal (0.001 % du PIB).</p>	<p>Assurer l'exécution des dépenses publiques conformément aux procédures légales définies par les textes de lois et de règlement et éviter ainsi des dépenses extrabudgétaires ; mieux aligner les flux de trésorerie et les plans d'engagement.</p>
<p>Adopter un plan d'action spécifiant le calendrier pour rationaliser les dépenses fiscales ad hoc.</p>		Réalisé	<p>Soutenir la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires.</p>
<p>Approbation par le Conseil des ministres du cadre budgétaire pour 2018 conformément aux mesures correctives convenues et aux objectifs budgétaires révisés du programme devant servir de base à la loi de finances rectificative de 2018 et soumission à la Commission financière de l'Assemblée nationale.</p>		Réalisé	<p>Renforcer la stabilité macroéconomique.</p>
<p>Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances limitant les prêts de la BCRG au gouvernement dans les limites légales indiquées dans la loi de la BCRG.</p>		Réalisé	<p>Limiter les emprunts publics de la banque centrale.</p>
<p>Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le ministère de l'économie et des finances avec les modalités et le calendrier de la recapitalisation de la BCRG.</p>		Réalisé	<p>Assurer l'autonomie opérationnelle de la BCRG.</p>
<p>Mettre en œuvre une augmentation de 25 % du tarif de l'électricité pour les industriels et les professionnels et une augmentation de 10 % pour les ménages comme détaillé dans la circulaire 2018/3334.</p>		Réalisé	<p>Réduire les subventions d'électricité.</p>
<p>Signer un arrêté ministériel pour augmenter le prix des produits pétroliers d'au moins 12 % à partir du 1^{er} juillet 2018.</p>		Réalisé	<p>Protéger les revenus budgétaires.</p>

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Deuxième Revue			
Le Conseil des ministres adoptera un cadre budgétaire révisé pour 2018 conforme à l'atteinte de l'objectif du programme pour la fin de l'exercice 2018.		Réalisé	Renforcer la stabilité macroéconomique.
Le ministre du Budget adoptera un plan d'engagement des dépenses pour le dernier trimestre 2018 conformément au cadre budgétaire révisé.		Réalisé	Renforcer la stabilité macroéconomique.
Troisième Revue			
Le Ministère du Budget signera des contrats de performance avec la Direction nationale des imports et la Direction générale des douanes.	Fin mai-19	Réalisé	Soutenir la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires.
Le Conseil des Ministres adoptera un cadrage budgétaire révisé pour 2019 en ligne avec les mesures correctives convenues et aux objectifs budgétaires du programme.	18 Juin 19	Réalisé	Renforcer la stabilité macroéconomique.
Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Energie signeront un arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 15 % pour les ménages et de 5 % pour les professionnels et les industriels en 2019.	10 Juin 19	Réalisé	Réduire les subventions énergétiques
Repères structurels			
Première Revue			
I. Politique budgétaire			
Adoption d'un plan d'action pour une réforme ciblée de la politique et de l'administration fiscales par le ministère du Budget.	Fin déc -17	Réalisé	Mobiliser et sauvegarder les recettes fiscales
Adoption de la stratégie du gouvernement pour l'apurement des arriérés intérieurs par le ministère des Finances.	Fin déc 17	Réalisé	Améliorer la gestion budgétaire et la transparence et renforcer le secteur privé.
Mise en œuvre de l'augmentation de 25 % des tarifs d'électricité pour les consommateurs industriels et les grands consommateurs adoptée en octobre 2016 par le gouvernement.	Fin déc-17	Réalisé. Les tarifs d'électricité pour les grands consommateurs et industriels ont été augmentés de 42 % en novembre 2017. L'augmentation fut suspendue en mars 2018 et réintroduite à hauteur de 25 % en mai 2018 comme action préalable.	Réduire les subventions d'électricité.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20 (suite)			
Mesures	Date	Statut	Objectifs
Achèvement de l'étude du tarif de l'électricité, y compris l'analyse d'impact par le ministère de l'énergie et de l'hydraulique.	Fin févr-18	Non réalisé. L'étude du tarif de l'électricité a été achevée avec un retard en juillet 2018.	Établir des tarifs couvrant les coûts d'électricité à moyen terme et des mesures d'accompagnement pour protéger les populations les plus vulnérables.
Mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers existant par le gouvernement.	Fin mars-18	Non réalisé. Les prix de détail des produits pétroliers ont été augmentés de 25 % le 1 ^{er} juillet 2018. Le mécanisme d'ajustement des. Le mécanisme d'ajustement a été appliqué en janvier 2019, entraînant une réduction des prix de 5%. La mise en œuvre automatique du mécanisme n'a pas été appliquée aux premier cinq mois du 2019.	Protéger les revenus budgétaires
Finalisation des études de faisabilité pour les projets d'investissements publics financés par des emprunts non concessionnels.	Fin mars-18	Réalisé	Assurer l'efficacité et la bonne gestion des investissements publics.
II. Politiques monétaire et de taux de change			
Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances sur les modalités et le calendrier pour la recapitalisation de la BCRG.	Fin févr-18	Non réalisé. Le protocole d'accord a été signé avec retard en mai 2018 comme action préalable	Assurer l'autonomie opérationnelle de la BCRG
Établissement d'un cadre de prévision de la liquidité par la BCRG	Fin mars-18	Réalisé	Renforcer le cadre de la politique monétaire et améliorer la gestion de la liquidité.
III. Réformes structurelles			
Établir un plan d'action pour améliorer le climat des affaires par le Gouvernement.	Fin mars-18	Réalisé	Favoriser le développement du secteur privé.
Présenter les rapports financiers annuels (2016) des entreprises publiques à l'Assemblée nationale par le ministère des Finances.	Fin déc-17	Réalisé	Améliorer la transparence et la gouvernance.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Deuxième Revue			
I. Politique budgétaire			
EDG installera des compteurs d'électricité dans les locaux du Premier ministre ainsi que quinze ministères et fournira un rapport complet sur l'installation de compteurs pour le reste des consommateurs.	Fin juin-18	Réalisé. Des compteurs de consommation d'électricité ont été installés dans les locaux de la primature et dans quinze ministères et chez les plus gros consommateurs de l'administration publique. Un rapport sur l'installation de compteurs pour le reste des consommateurs a été fourni.	Augmenter les revenus de l'entreprise publique d'électricité pour réduire les transferts budgétaires à l'entreprise.
Intégrer les recommandations PEFA dans le plan d'action pour réformer les finances publiques.	Fin sept-18	Réalisé. Un nouveau plan d'action 2019-22 visant à réformer les finances publiques, intégrant les recommandations PEFA et PIMA, a été préparé et validé par un comité présidé par le ministre de l'Économie et des Finances.	Renforcer la gestion des finances publiques.
Soumettre à l'Assemblée nationale une loi de finances rectificative pour 2018 conforme aux mesures correctives convenues et à l'objectif budgétaire révisé du programme.	Fin sept-18	Non réalisé. Une loi de finances rectificative conforme à l'objectif budgétaire du programme a été soumise à l'Assemblée nationale en août 2018. Cependant, la composition de l'ajustement a dû être révisée pour atteindre l'objectif de fin d'année. À cette fin, un cadre budgétaire révisé pour 2018 a été adopté par le Conseil des ministres à titre de mesure préalable.	Renforcer la stabilité macroéconomique.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Fin nov-18	Réalisé. Depuis juin 2018, un nouveau contrat pour l'extraction de bauxite a été ratifié et a été mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier. En plus, un nouveau contrat, avec une composante d'infrastructure, a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.
II. Politiques monétaire et de taux de change			
Publication des états financiers conformes aux IFRS pour 2017 par la BCRG.	Fin sept-18	Non réalisé. Cela a été finalisé avec un retard. Les états financiers de 2017 ont été publiés le 28 novembre 2018.	Renforcement de la responsabilité financière de la BCRG.
Établissement par la BCRG des processus internes de conformité pour examiner la conformité à la législation et fournir des rapports semestriels au Conseil.	Fin sept-18	Réalisé. Un comité de conformité a été mis en place pour couvrir les questions de conformité interne et de LBC / FT et un responsable de la conformité a été nommé. Le service juridique de la BCRG est devenu membre du mécanisme de conformité interne pour favoriser une meilleure coordination.	Renforcer les audits internes et les fonctions de contrôle.
La BCRG met en place des ventes aux enchères unilatérales et concurrentielles pour effectuer des achats réguliers et limités de devises.	Fin sept-18	Réalisé. Une instruction formalisant la mise en place des enchères unilatérales et concurrentielles a été signée par le gouverneur de la BCRG. Une assistance technique a été fournie pour la mise en place d'une enchère unilatérale.	Mener une stratégie active pour accumuler des réserves internationales.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20 (suite)			
Mesures	Date	Statut	Objectifs
III. Réformes structurelles			
Adoption du décret d'application de la loi de 2017 sur la gouvernance des entités publiques ¹ .	Fin sept-18	Réalisé. Le décret d'application a été signé en Septembre 2018.	Améliorer la transparence et la gouvernance et réduire les risques budgétaires.
Créer un tribunal de commerce spécialisé à Conakry.	Fin oct-18	Réalisé. Un décret présidentiel a nommé le président et les juges du tribunal du commerce et les bâtiments administratifs ont été mis à disposition. Le processus d'acquisition de matériel et de formation du personnel est en cours.	Améliorer le climat des affaires.
Adoption du décret d'application sur l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de lutte contre la corruption.	Fin oct-18	Réalisé. Le décret d'application a été signé par le Président de la République.	Renforcer la gouvernance.
Troisième Revue			
I. Politique budgétaire			
EDG doit terminer l'installation de compteurs d'électricité dans tous les bâtiments ministériels et terminer l'installation de compteurs pour 80 % du reste des consommateurs.	Fin févr-19	Pas réalisé. Cette mesure devrait être achevée avec retard d'ici fin 2019. Les compteurs d'électricité ont été installés dans tous les bâtiments ministériels. L'installation des compteurs pour le reste des consommateurs a atteint 55% à fin février 2019.	Augmenter les revenus de l'entreprise publique d'électricité pour réduire les transferts budgétaires à l'entreprise.

¹Tandis que ce repère structurel avait été précédemment indiqué pour fin juin 2018 dans le Tableau 2 du Mémoire des Politiques Economiques et Financières (MPEF) dans le Rapport des services pour la première revue de l'accord FEC avec la Guinée (EBS/18/234), son calendrier était fixé à fin septembre 2018, conformément au paragraphe 24 du MPEF.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continue	Réalisé. Un nouvel accord minier a été signé en novembre 2018 et ratifié et publié au cours du premier trimestre 2019. Ce contrat avait des nouveaux investissements en infrastructure et une composant de transformation locale et a été soumis à l'Assemblée Nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.
II. Politiques monétaire et de taux de change			
Établissement d'un cadre de liquidités d'urgence ciblant les banques illiquides mais solvables par la BCRG.	Fin févr-19	Réalisé. Une instruction pour des injections de liquidité a été signée par le Gouverneur de la BCRG.	Renforcement du cadre monétaire.
Elaborer une stratégie d'intervention de la BCRG fondée sur des règles sur le marché des changes.	Fin mai-19	Pas réalisé. Un projet de stratégie d'intervention fondée sur des règles a été préparé par la BCRG et partagé avec les services du FMI. La stratégie sera finalisée d'ici fin décembre 2019.	Limiter la discrétion dans les interventions et accroître la transparence du marché des changes
Quatrième revue			
I. Politique budgétaire			
Soumettre à l'Assemblée nationale une loi des finances rectificative 2019 en ligne avec les mesures budgétaire convenues et le cadrage macroéconomique révisé (<i>Nouvellement proposé</i>)	Fin sept-19		Renforcer le cadrage macroéconomique
Le Conseil des Ministres adoptera une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur 2020-25, pour amener graduellement les tarifs d'électricité au coût de recouvrement (<i>Nouvellement proposé</i>).	Fin sept-19		Réduire les subventions énergétiques

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
II. Réformes structurelles			
Adoption du décret d'application de la loi contre la corruption 2017 concernant le régime de déclaration des actifs et la protection des lanceurs d'alerte et des victimes.	Fin sept-19	En cours. Le projet de décret concernant le régime de déclaration des actifs est en train d'être révisé afin de prendre en compte les recommandations de l'assistance technique du FMI.	Renforcer la gouvernance
Cinquième revue			
I. Politique budgétaire			
Établir un prototype du registre social unifié des populations vulnérables par le ministère des Affaires sociales. (<i>Reportée de fin juillet 2019</i>)	Fin fév-20	En cours. Une feuille de route sur la mise en place du registre social unifié a été finalisée, avec l'appui de la Banque mondiale.	Améliorer le ciblage des programmes de protection sociale.
Adopter un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement prioritaires, qui exigera en outre que tous les projets majeurs d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux. (<i>Nouvellement proposé</i>).	Fin mai-20		Renforcer la gestion des investissements publics

Pièce jointe 2. Guinée : Protocole d'accord Technique

Le 21 Mai 2019

- 1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités guinéennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs du programme appuyé par la FEC.** Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
- 2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates de référence sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 21 mai 2019.** Aux fins de la communication d'informations, les autorités guinéennes utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.
- 3. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués « aux taux de change du programme », selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants.** Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir les taux de change correspondant aux taux de référence comptable du franc guinéen au 31 décembre 2016, comme décrits au tableau ci-dessous. Le taux de change DTS vis-à-vis du dollar \$ sera basé sur les prévisions des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (PEM). Les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours de l'or en vigueur le 30 décembre 2016 (1159.10 dollars \$ l'once).

Taux de change du programme Franc guinéen par devise étrangère et prix de l'or¹	
Gold bullion LBM US\$/troy ounce ²	1.159,10
Euro par rapport au US\$ (taux de change)	0,95
Yen par rapport au US\$ (taux de change)	116,80
Livre sterling par rapport au US\$ (taux de change)	0,81
Yuan par rapport au US\$ (taux de change)	6,95
Franc guinéen par rapport au US\$ (taux de change)	9.225,31
Franc guinéen par rapport au DTS (taux de change)	12.362,72
Source : FMI (Statistiques financières internationales).	
¹ Taux et prix à fin décembre 2016.	
² LBM signifie London Bullion Market.	

DEFINITION DES CRITERES DE PERFORMANCE, DES OBJECTIFS INDICATIFS ET ARTICLES DE MEMORANDUM

A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs

4. Les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs énoncés au tableau 1 du MEFP sont les suivants.

Critère de réalisation

- Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale.
- Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale.
- Plafond de l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque Centrale.
- Plancher des réserves internationales nettes de la Banque Centrale.

Critères de réalisation continus

- Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque Centrale.
- Plafond zéro des nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque Centrale

Objectifs indicatifs

- Plancher des recettes fiscales recouvrées.
- Plancher des dépenses pour les programmes sociaux financées sur ressources intérieures.
- Plancher sur les nouveaux arriérés domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette).

Articles de mémorandum

- Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque Centrale.

B. Définition de l'administration centrale

5. L'administration centrale de la République de Guinée est définie comme l'ensemble des ministères et organes qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que le prévoit la loi organique relative aux lois de finances. Sauf indication contraire, l'administration centrale exclut les collectivités locales décentralisées, la Banque Centrale de la République de

Guinée (BCRG) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

C. Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale

6. Le solde budgétaire de base est par définition comme la différence entre les recettes fiscales totales du gouvernement et les recettes non fiscales (à l'exclusion des dons et du produit des privatisations, ce dernier étant comptabilisé au titre du financement) et des dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux produits ciblés) plus les prêts nets, à l'exclusion des paiements d'intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées par l'extérieur. Les dépenses du gouvernement sont définies comme des dépenses pour lesquelles des ordres de paiement ont été émis et qui ont été pris en charge par les comptables du Trésor quelle que soit la procédure.

D. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale

7. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG représentent, par définition, la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG (définis ci-après), tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus haut. Les AEN correspondent à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve et les engagements extérieurs de la BCRG.

8. La base monétaire comprend : (i) les dépôts des banques locales et d'autres dépôts du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, (ii) les francs guinéens en circulation et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis au paragraphe 3 ci-dessus).

9. Les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG sont définis comme ses actifs extérieurs bruts (GFA) moins ses passifs extérieurs bruts comme suit :

- Les passifs extérieurs bruts sont les passifs de change bruts tels que définis au paragraphe 13, y compris les allocations de DTS, plus tout autre passif étranger non indiqué dans ce paragraphe.
- Les avoirs extérieurs bruts (AEB) de la BCRG correspondent aux avoirs de réserve bruts tels que définis au paragraphe 12, plus (i) toute créance en devise sur les résidents ; (ii) les souscriptions au capital des établissements internationaux ; (iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; (iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; (v) les avoirs obtenus par transfert de devises d'une durée de moins de trois mois ; (vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : (a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; (b) les avoirs prêtés par la BCRG à des

tiers qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables ; et (c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

E. Plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

10. Les emprunts nets de l'administration centrale auprès de la Banque Centrale sont définis comme suit : créances de la BCRG sur l'administration centrale moins le total des dépôts de l'État auprès de la BCRG et les montants liés à la recapitalisation de la Banque Centrale, ce qui comprend le stock et les intérêts annuels cumulatifs comme indiqué dans le mémorandum d'accord entre le Gouverneur et le Ministre des Finances du 30 mai 2018. Les emprunts de l'administration centrale auprès de la BCRG sont définis comme les prêts, avances, arriérés et achats de titres publics et de bons du Trésor par la BCRG. Le suivi de cet indicateur sera basé sur la position nette du gouvernement auprès de la BCRG.

F. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque Centrale

11. Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve bruts de la BCRG et les engagements de réserves bruts de la BCRG.

12. Les avoirs de réserve bruts de la BCRG sont constitués : (i) des avoirs en or monétaire détenus par la BCRG ; (ii) des avoirs en DTS ; (iii) de la position de réserve au FMI ; (iv) des avoirs en devises convertibles ; (v) des dépôts libellés en devises détenus dans des banques centrales étrangères, à la Banque des règlements internationaux, ou dans d'autres banques ; (vi) des prêts aux banques étrangères qui sont remboursables à vue ; (vii) des titres étrangers ; et (viii) les autres créances liquides convertibles sur les non-résidents qui non engagées. Ils ne comprennent pas : (i) toute créance en devise sur les résidents ; (ii) les souscriptions au capital des institutions internationales ; (iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; (iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; (v) les avoirs obtenus par swap de devises d'une durée de moins de trois mois ; (vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : (a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; (b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers, qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables; et (c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

13. Les engagements de réserve bruts sont définis comme étant la somme des éléments suivants : (i) l'encours des engagements à court et à moyen terme de la BCRG vis-à-vis du FMI ; (ii) tous les engagements en devises à court terme de la BCRG vis-à-vis des non-résidents, dont l'échéance initiale est d'un an au maximum ; (iii) tous les engagements libellés en devises vis-à-vis des résidents, dont les dépôts en devises des banques nationales et d'autres résidents à la BCRG ; et (iv) toute garantie en cours de la banque centrale. Les allocations de DTS sont exclues des engagements de réserve bruts de la BCRG.

G. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou par la Banque Centrale

14. Définition de la dette extérieure concessionnelle. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014.¹ Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de sa valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée, par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette. Un taux d'escompte de 5 % est utilisé pour calculer l'élément don.² Le plafond de la dette extérieure concessionnelle s'applique à la dette contractée et garantie aux non-résidents par le gouvernement central et le BCRG. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

15. Définition de la dette extérieure non concessionnelle. Aux fins du programme, la dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35 %, comme le stipule la décision n° 11248 (96/38) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 15 avril 1996. Le montant total de dette non-concessionnelle contractée ou garantie au cours de la période de la facilité FEC est limitée à un plafond de 650 millions de dollars, sur une base cumulative à partir du début du programme, et sera utilisé pour financer les projets d'infrastructures prioritaires suivants, comme spécifié dans les documents d'emprunt y relatifs: la réhabilitation de la route RN1, la réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry, la construction d'une ligne d'interconnexion électrique (Lisan-Fomi-Kankan) et la réhabilitation d'une université. Le plafond sur la dette non concessionnelle s'applique à la dette contractée ou garantie auprès des non-résidents par l'administration centrale et la BCRG. Ce critère de performance est suivi sur une base continue. Le plafond est mesuré à partir du début

¹La définition de la dette dans *IMF Debt Limits Policy* (2014) est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment : (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ; (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus ; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

²Tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 11 octobre 2013. Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

du programme. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

16. Sont exclus du plafond de la dette extérieure non concessionnelle : (i) l'utilisation des ressources du FMI ; (ii) les emprunts classés comme engagements de réserves internationales de la BCRG ; (iii) le prêt non concessionnel que le gouvernement a contracté pour financer le projet du barrage de Souapiti ; (iv) la dette qui est non-concessionnelle au moment de la signature, mais qui est ensuite annulée ou renégociée pour la rendre concessionnelle, une fois que cette annulation ou renégociation prend effet conformément aux conditions du contrat concerné et telles que déterminés par la loi applicable à ce contrat ; et (v) les avoirs en titres gouvernementaux de non-résidents libellés en francs guinéens.

H. Plafond sur les nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et la Banque Centrale

17. Les nouveaux arriérés extérieurs : La définition de la dette pour les besoins du programme est fournie au paragraphe 14 du présent PAT et une telle dette est considérée être extérieure si elle est contractée auprès d'un non-résident. Aux fins du critère de performance sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, les arriérés sont définis comme les obligations sur la dette extérieure contractée ou garanties par le gouvernement ou la BCRG qui n'ont pas été payées quand elles sont dues, par rapport aux termes contractuels (en prenant en considération toute période de grâce). Ce critère exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement qui sont rééchelonnées.

I. Plancher indicatif des recettes fiscales recouvrées

18. Les recettes fiscales collectées sont définies comme la somme des revenus du gouvernement, comme présenté dans le Tableau des Opérations Financière de l'État (TOFE), excluant les dons extérieurs et les recettes non-fiscales.

J. Programmes de filets sociaux financés sur ressources internes

19. Les programmes de filets sociaux financés sur ressources internes sont définis comme les dépenses financées sur ressources intérieures pour appuyer la mise en œuvre de : (i) tous les programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Programme Filet Social Productif (PFSP) ; (ii) l'activité du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, y inclut la mise en œuvre des programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Fonds de développement social; (iii) les transferts en faveur des établissements publics à caractère administratif dont les activités visent à la protection des couches défavorisées et vulnérables, y inclut les activités du Fond national d'insertion des jeunes (FONIJ) et du Centre d'autonomisation des femmes et la scolarisation des enfants avec des handicap ; (iv) activités particulières réalisées dans la fonction santé notamment : la prise en charge de la santé des indigents, la gratuité des soins médicaux, le soutien aux individus avec des maladies infectieuses; v) activités particulières réalisées dans la fonction enseignement notamment les cantines scolaires et santé scolaire; (vi) les bourses attribuées aux étudiants pour une meilleure condition de vie.

K. Nouveaux arriérés domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette)

20. Les arriérés domestiques sont définis comme étant les dépenses prises en charge par les comptables du Trésor, comme due par le gouvernement central et qui n'ont pas encore été payées, y compris les chèques émis par eux, et non encore réglés.

FACTEURS D'AJUSTEMENT DES CRITERES DE REALISATION DU PROGRAMME

A. Facteur d'ajustement du solde budgétaire de base

21. Le plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale sera ajusté :

- À la hausse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de la baisse cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent à 40 % de la réduction des prêts programme et des dons programme extérieurs) ;
- À la baisse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de l'excédent cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (en permettant des dépenses additionnelles de 40 % de l'excédent du prêt programme et des dons programme).

Tableau 1. Guinée : Hypothèses sur les financements extérieurs (non-cumulatif)
(Millions de \$EU)

	2018						2019						
	Q1A	Q2A	Q3A	Q4P	Q4A	Total P	Total A	Q1A	Q2P	Q3P	Q4P	Total P	Total A
Prêts programme	0	0	60	0	0	60	60	0	60	0	100	160	160
<i>Incluant</i>													
Banque Mondiale	0	0	60	0	0	60	60	0	0	0	100	100	100
Qatar	0	0	0	0	0	0	0	0	60	0	0	60	60
Dons programme	0	0	0	50	50	49	50	0	0	24	29	53	53
<i>Incluant</i>													
UE	0	0	0	18	19	18	19	0	0	0	23	23	23
AFD	0	0	0	6	6	6	6	0	0	0	6	6	6

B. Facteur d'ajustement des réserves internationales nettes

22. Le plancher des réserves internationales nettes est ajusté :

- A la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.

- A la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

C. Facteur d'ajustement des avoirs intérieurs nets

23. Le plafond des avoirs intérieurs nets sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

D. Facteur d'ajustement sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

24. Le plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulée des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

SUIVI ET OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS

25. **Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à partir des données fournies au FMI par les autorités guinéennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme.** Les autorités feront part sans délai aux services du FMI de toute modification apportée aux données et de toute autre information nécessaire au suivi de l'accord conclu avec le FMI.

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Données financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Avances Nette de la BCRG à l'Etat et avances qui ne sont pas payées dans le délai de 92 jours.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Données budgétaires	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Balances Générales des comptes du Trésor.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Etat sur l'utilisation des procédures exceptionnelles, spécifiant la nature des dépenses publiques et les liens avec les lignes budgétaires.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Plan de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tous contrats miniers nouveaux ou expirants qui ont été renégociés, y inclut les annexes avec les détails des provisions fiscales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Stock des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (Fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation à Conakry.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Comptes nationaux.	Annuelle	Estimations sommaires : neuf mois après la fin de l'exercice.
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Estimations consolidées de la balance des paiements.	Annuelle	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.
Dettes extérieures	Service de la dette exigible avant et après allègement.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Service payé de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.

GUINÉE

10 juillet 2019

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Abebe Aemro Selassie (FMI) et
Marcello Estevão (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

Guinée : viabilité de la dette — analyse conjointe Banque mondiale/FMI ¹	
Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Niveau de détail dans la notation du risque	Une certaine marge d'absorption des chocs
Recours à l'appréciation	Oui Le risque global de surendettement est jugé modéré, bien que les chiffres semblent indiquer un risque élevé.

La Guinée présente un risque modéré de surendettement extérieur et dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs. Tous les indicateurs de la charge de la dette extérieure dans le scénario de référence se situent au-dessous des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics. Les tests de résistance laissent penser que la vulnérabilité liée à la dette augmentera si des chocs défavorables se concrétisent. Dans les tests de résistance les plus extrêmes, tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité dépassent les seuils de référence pendant des périodes prolongées. Le risque global de surendettement public est jugé modéré aussi, avec un recours à l'appréciation pour un dépassement bref et minime du seuil du ratio de la VA de la dette publique totale au PIB sur la période 2019–20, qui s'explique par l'effet ponctuel de la recapitalisation de la banque centrale. La position de la dette extérieure et de la dette publique de la Guinée fin 2018 s'est améliorée par rapport à l'AVD de décembre 2018, sous l'effet de la révision

¹La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été préparée conjointement avec la Banque mondiale et en collaboration avec les autorités guinéennes. La présente AVD actualise celle du rapport des services du FMI n° 18/234 ; elle a été établie conformément au cadre révisé de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu et à sa note d'orientation (2017), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018. La capacité d'endettement de la Guinée est classée comme faible sur la base de l'indicateur composite du CVD pour les pays à faible revenu. Les seuils fixés pour les indicateurs de la charge de la dette sont également ceux qui ont été établis dans le CVD révisé de 2017.

à la hausse des estimations de la croissance en 2016–17, de décaissements de prêts extérieurs moins élevés que prévu en 2018 et de la stabilité du taux de change en 2018. Pour préserver la viabilité à moyen terme de la dette, il conviendra de mener une stratégie d'emprunt extérieur prudente, soucieuse de maximiser la concessionnalité des nouveaux emprunts, de maintenir les prêts non concessionnels dans les limites figurant au programme et de renforcer la gestion de la dette.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La définition de la dette publique utilisée dans la présente AVD englobe la dette de l'administration centrale, la dette garantie par l'administration centrale et la dette de la banque centrale contractée pour le compte de l'État (tableau 1)². Les arriérés audités et validés envers des fournisseurs sur la période 1982–2013 ainsi que les arriérés intérieurs accumulés en 2018 (pour un stock d'arriérés intérieurs de 3,1 % du PIB fin 2018) ont été inclus dans le scénario de référence. Étant donné qu'en raison l'insuffisance des données, d'autres éléments de la dette du secteur public tels que la dette non garantie des entreprises publiques et les fonds de sécurité sociale ne sont pas inclus, un test de résistance portant sur les passifs conditionnels est mené afin de renforcer la qualité de l'AVD (tableau 1). Les services des deux institutions poursuivent leur collaboration avec les autorités en vue d'étendre la couverture de la dette publique et d'améliorer leur capacité à remédier aux faiblesses liées aux données. La définition de la dette contractée ou garantie par l'État utilisée dans l'AVD englobe le prêt conclu le 4 septembre 2018 pour le financement du barrage de Souapiti (1,2 milliard de dollars, soit environ 10 % du PIB de 2018)³. En outre, pour rendre compte de son plein effet potentiel sur le profil de la dette, il est supposé dans l'AVD que l'État est chargé d'assurer le service de ce prêt⁴.

²La dette extérieure contractée ou garantie par l'État exclut les créances françaises au titre des contrats de désendettement et de développement (C2D), qui ont été annulées dans le cadre de l'allégement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE. Conformément au mécanisme C2D, la Guinée effectue un paiement au créancier au titre du service de la dette, qui est ensuite reversé à l'État sous la forme de dons destinés à financer des projets de développement. Le budget de référence comptabilise dans le service de la dette les paiements au titre de ce mécanisme. Voir le rapport n° 15/39 pour un examen détaillé de cette question. Les données sur la dette libellée en monnaie locale détenue par les non-résidents ne sont pas disponibles. Cela pourrait engendrer une surestimation de la dette extérieure basée sur le lieu de résidence.

³L'élément de don du prêt lié au barrage de Souapiti est estimé à 29 %. Ce prêt sera transféré à une entité à vocation spéciale appartenant conjointement à l'État guinéen (51 %) et à China International Water & Electricity Corporation (49 %), entité qui sera chargée de la gestion et de l'exploitation commerciale du barrage, ainsi que de son entretien.

⁴Le prêt de Souapiti n'est pas inclus dans les investissements publics de l'administration centrale, car il sera exécuté par une entité à vocation spéciale qui n'est pas considérée comme faisant partie de l'administration centrale.

Tableau 1. Guinée : couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteur couvert		
1 Administration centrale		X	
2 Administrations d'États fédérés et locales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			
5 dont : fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X	
8 Dette non garantie des entreprises publiques			

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non compris dans 1.	0 % du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 % du PIB	2	
4 PPP	35 % du stock des PPP	1.33	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		8.3	

1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette garantie par l'État n'entre pas pleinement dans la définition de la dette publique utilisée par ces pays (1.). Si cette dette est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques liés à la dette des entreprises publiques qui n'est pas garantie par l'État semblent négligeables, l'équipe chargée du pays en question peut ramener ce chiffre à 0 %.

ÉVOLUTION RECENTE DE LA DETTE

2. L'encours de la dette publique totale de la Guinée exprimée en part du PIB a diminué en 2018 grâce à l'amélioration des positions extérieure et intérieure qui a résulté d'une croissance économique robuste. La dette publique totale s'élevait à 4,5 milliards de dollars (37,6 % du PIB) fin 2018, contre 4,1 milliards de dollars (39,6 % du PIB) en 2017. La dette publique extérieure exprimée en pourcentage du PIB a baissé pour la deuxième année consécutive, passant de 19,4 % du PIB en 2017 à 19,1 % en 2018. L'encours de la dette extérieure a légèrement augmenté, passant de 2 milliards de dollars en 2017 à 2,3 milliards de dollars fin 2018, ce qui s'explique par des décaissements de prêts inférieurs aux prévisions. La dette intérieure exprimée en pourcentage du PIB s'est, elle aussi, inscrite en baisse, passant de 20,2 % du PIB en 2017 à 18,6 % en 2018. L'encours de la dette intérieure a augmenté de 2,1 milliards de dollars en 2017 à 2,2 milliards de dollars en 2018, sous l'effet principalement d'une augmentation de l'émission des bons du Trésor et d'une accumulation d'arriérés intérieurs.

Tableau 2. Guinée : structure de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État
(valeurs nominales)

	Fin 2017	Fin 2018		
	Millions de dollars	Millions de dollars	% du total	% du PIB
Total	2026.9	2287.4	100.0	19.1
Total, C2D compris	2118.4	2355.4	103.0	19.6
Créanciers multilatéraux	869.5	1116.1	48.8	9.3
FMI	277.2	322.3	14.1	2.7
Banque mondiale	240.4	341.4	14.9	2.8
Autres créanciers multilatéraux	351.9	452.4	19.8	3.8
Créanciers bilatéraux officiels	1095.6	1110.6	48.6	9.3
Club de Paris (hors C2D)	43.0	37.9	1.7	0.3
Hors Club de Paris	1052.6	1072.7	46.9	8.9
Créanciers commerciaux	61.6	60.8	2.7	0.5
Pour mémoire				
Arriérés	150.1	149.3	6.5	1.2

Sources : autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

Notes : les arriérés à fin 2018 sont payables à des créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris (88,5 millions de dollars) et à des créanciers commerciaux (60,8 millions de dollars). Les autorités guinéennes ont entamé des négociations avec les créanciers en vue d'obtenir un accord sur la normalisation de ces arriérés.

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES

3. Les principales hypothèses correspondent au cadre macroéconomique défini dans la note de politique générale pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit. Les différences par rapport aux hypothèses de l'AVD de décembre 2018 sont les suivantes :

- **La croissance du PIB réel** a été revue à la hausse, à 10,8 % en 2016 (contre 10 %) en raison du renforcement de l'activité dans le secteur minier, et à 10 % en 2017 (contre 9,9 %). La croissance du PIB réel est estimée à 5,8 % en 2018, sous l'effet de la vigueur du secteur minier et du bâtiment, ainsi que des bons résultats du secteur agricole. La dynamique de croissance devrait se poursuivre, avec une croissance réelle de 6 % sur la période 2019–20. À long terme (2022–39), la croissance réelle devrait rester autour des 5 %, du fait de l'expansion de la capacité de production de l'économie et de sa diversification. Les aléas influant sur les perspectives de croissance sont plutôt baissiers en raison des tensions socio-politiques à l'approche des élections, et des retards dans l'exécution des projets et des réformes. À l'inverse, la mise en service plus rapide que prévu des capacités de production minière pourrait tirer les perspectives à la hausse.
- **L'inflation** devrait rester modérée, à environ 8,9 % en 2019, et baisser progressivement jusqu'à 7,8 % à moyen terme, sous l'effet d'une politique monétaire prudente.

- **Solde budgétaire**⁵. Le déficit budgétaire s'est élevé à 0,3 % du PIB en 2018 (contre 1 % selon les prévisions de l'AVD de 2018). Il devrait atteindre 1,8 % du PIB en 2019, sous l'effet de l'augmentation des subventions à l'électricité liées aux changements structurels dans ce secteur, et s'inscrire à 1,2% du PIB en moyenne sur la période 2020–24. Cela s'explique par la hausse attendue des recettes et par la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires, avec notamment l'élimination progressive des subventions à l'électricité. Les recettes fiscales devraient augmenter d'environ 1,7 % du PIB entre 2019 et 2020 sous l'effet de la politique fiscale et de mesures ciblant l'administration, ainsi que de l'augmentation des recettes du secteur minier générée par une réduction des prix des transferts. Les recettes fiscales devraient progressivement augmenter de 1,4 % du PIB entre 2021 et 2029. Dans le même temps, les dépenses en capital devraient s'accroître sous l'effet de l'augmentation des investissements publics dans les infrastructures, dans le cadre du plan national de développement économique et social (PDNES), et passer de 5 % du PIB en 2018 à 7.4 % en 2024. Compte tenu des besoins de développement, les dépenses en capital devraient rester élevées, à 7,6 % du PIB en moyenne, entre 2025 et 2029. Les dons, qui se sont élevés à 1,4 % du PIB en 2018, devraient représenter 1,1 % du PIB en moyenne entre 2019 et 2021, notamment en raison du maintien de l'aide apportée par les bailleurs de fonds à la suite de la réunion du groupe consultatif pour la Guinée, en 2017.
- **Le solde des transactions courantes** devrait afficher un déficit d'environ 19 % du PIB entre 2019 et 2020, puis de 12 % du PIB en moyenne entre 2021 et 2024, du fait de l'augmentation des importations liées au secteur minier et aux projets publics d'infrastructure, notamment le barrage de Souapiti, qui sont financés par des IDE et des emprunts extérieurs. Ces investissements stimuleront les exportations, ce qui aboutira à une réduction progressive du déficit des transactions courantes à moyen terme.
- **Composition et conditions du financement extérieur.** Les autorités prévoient de continuer à recourir au financement extérieur pour intensifier les investissements publics dans les infrastructures en vue de favoriser la diversification économique et la croissance. Les nouveaux emprunts extérieurs devraient sensiblement augmenter à court terme, passant de 4,0 % du PIB en 2018 à 12,1 % en 2019, puis à 6,8 % du PIB en moyenne entre 2019 et 2021. L'accumulation rapide de la dette à court terme s'explique par l'effet ponctuel de l'emprunt contracté en septembre 2018 pour financer la construction du barrage de Souapiti (tableau 4). Outre le prêt lié au barrage de Souapiti, dont le décaissement s'étalera entre 2019 et 2021, l'AVD tient également compte de l'emprunt non concessionnel de 658 millions de dollars (5 % du PIB de 2018) destiné au financement des projets prioritaires,

⁵Bien que ce soit le solde budgétaire primaire qui détermine la dette publique, le solde budgétaire de base constitue le principal point d'ancrage budgétaire dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Le solde budgétaire de base se définit comme la différence entre les recettes de l'État, à l'exclusion des dons, et ses dépenses, à l'exclusion des paiements d'intérêts de la dette extérieure et des dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Cette mesure du solde budgétaire vise à rendre compte du véritable effort budgétaire. Le solde budgétaire de base devrait s'améliorer, passant de 0,8 % du PIB en 2018 à une moyenne de 0,8 % entre 2019 et 2024.

dont le décaissement s'étalera entre 2019 et 2021.⁶ Sur cette enveloppe, un prêt de 598 millions de dollars a été contracté auprès d'Eximbank China et d'ICBC en septembre 2018 afin de financer la réfection de la route nationale RN1 et du réseau routier urbain de Conakry. Par ailleurs, un accord avec le Qatar portant sur une aide budgétaire non concessionnelle de 60 millions de dollars (0,4 % du PIB de 2019) a été signé en 2018. Le décaissement est intervenu en avril 2019. Les emprunts extérieurs devraient rester soutenus sur le long terme afin de financer le développement des infrastructures : environ 3 % du PIB en moyenne entre 2021 et 2029, et 2,3 % du PIB entre 2030 et 2039. Ils devraient prendre la forme d'une aide budgétaire anticipée de la Banque mondiale de 100 millions de dollars en 2019 et de 40 millions de dollars en 2020, ainsi que d'emprunts liés à des projets de 325 millions de dollars entre 2020 et 2024, notamment le prêt enclave de 200 millions de dollars de la Banque mondiale en faveur du secteur agricole. La plupart des emprunts à court terme étant de nature non concessionnelle, l'élément don moyen des nouveaux emprunts devrait baisser fortement, passant de 36,3 % en 2018 à 31 % en 2019, en grande partie sous l'effet des décaissements importants liés au prêt Souapiti, puis s'établir à 30,4 % en moyenne sur le long terme, car le recours au financement non concessionnel devrait augmenter progressivement.

- **Emprunt intérieur.** Le financement intérieur de l'État devrait être négatif pendant toute la période 2019–24 (-1,1 % du PIB en 2019, -0,7 % du PIB en 2020, et -0,5 % du PIB en moyenne entre 2021 et 2024), car les autorités devraient rembourser progressivement les anciens emprunts auprès de la BCRG, les arriérés intérieurs accumulés entre 2017 et 2018, et les arriérés envers le secteur privé confirmés pour la période 1982–2013, conformément à la stratégie d'apurement des arriérés approuvée en décembre 2017. Cet effort s'appuiera sur une hausse des recettes et la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires. L'emprunt intérieur net devrait devenir positif à long terme.
- **Réalisme des hypothèses.** Les projections d'une croissance d'environ 6 % en 2019–20 reposent sur des hypothèses prudentes, notamment sur fond de la faible croissance observée par le passé en Guinée, du fait de conditions défavorables telles que la crise liée au virus Ébola, les chocs sur les prix des produits de base et les épisodes antérieurs de troubles sociaux. Dans ce contexte, le lien investissement/croissance reste prudent (graphique 6, panneau inférieur). La hausse de l'investissement public devrait soutenir la croissance. Si l'accumulation imprévue de dette au cours des cinq dernières années s'explique principalement par des déficits budgétaires primaires supérieurs aux projections (graphique 5), l'accord actuel au titre de la FEC prévoit un rééquilibrage budgétaire qui est faisable pour la Guinée et tient compte de sa fragilité et de ses capacités restreintes (graphique 6, panneau supérieur).

⁶Pour le prêt Souapiti, 980 millions, 155 millions et 41 millions de dollars devraient être décaissés en 2019, 2020 et 2021 respectivement. Pour l'enveloppe de 598 millions de dollars de prêts non concessionnels conclue en septembre 2018, 109 millions devraient être décaissés en 2019, 208 millions en 2020 et le montant résiduel en 2021.

CLASSIFICATION DU PAYS

4. L'indicateur composite pour la Guinée s'établit à 2,51 selon l'édition d'avril 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale* et la mise à jour de 2018 de l'indice d'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA), ce qui classe la Guinée parmi les pays présentant une faible capacité d'endettement. Deux tests de résistance adaptés sont effectués pour tenir compte des caractéristiques propres à l'économie guinéenne. Un test de résistance portant sur les passifs conditionnels simule un choc combinant un défaut de remboursement de la dette extérieure des entreprises publiques, des PPP en difficulté ou annulés, et des tensions sur les marchés financiers, pour un total de 8,3 % du PIB (tableau 1)⁷. Un test de résistance portant sur les prix des produits de base est également appliqué car les exportations minières représentent plus de 80 % du total des exportations guinéennes. Enfin, deux scénarios adaptés ont également été appliqués afin d'évaluer les risques spécifiques à la Guinée et sa capacité à absorber les chocs : un scénario où les mesures sont insuffisamment appliquées et un autre reproduisant une augmentation des prêts non concessionnels.

Table 3. Guinée : calcul de l'indice IC

Composants	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composants du score IC (A*B) = (C)	Contribution des composants
CPIA	0.385	3.128	1.20	48%
Taux de croissance réelle (en pourcentage)	2.719	6.189	0.17	7%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	19.764	0.80	32%
Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage)	-3.990	3.906	-0.16	-6%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	0.359	0.01	0%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	3.559	0.48	19%
Score IC			2.51	100%
Notation IC			Faible	

⁷Le test de résistance sur les passifs conditionnels présente deux composants : i) une valeur minimale de départ de 5 % du PIB représentant le coût moyen pour l'État d'une crise financière dans un PFR depuis 1980 ; et ii) une valeur adaptée reflétant d'autres chocs potentiels liés à la dette des entreprises publiques et aux PPP qui ne sont pas inclus dans la définition de la dette publique. Un choc adapté sur les PPP est utilisé et l'ampleur du choc sur les PPP est estimée à 3,8 % du PIB sur la base du rapport EGIP 2018, soit au-dessus de la valeur par défaut de 1,37 % de la base de données sur les PPP de la Banque mondiale. Les administrations locales guinéennes ont limité l'exposition à la dette et l'encours de la dette non garantie des entreprises publiques devrait également être limité. Dans l'ensemble, un choc sur les passifs conditionnels de 8,3 % du PIB devrait correctement refléter les risques engendrés par la dette non englobée dans la référence.

SIGNAUX DU MODELE ET NOTATION DU RISQUE

A. Dette extérieure

5. La Guinée présente un risque modéré de surendettement extérieur, avec une certaine marge d'absorption des chocs (tableau 4, tableau 7, graphique 1 et graphique 7). Dans le scénario de référence, tous les ratios d'endettement extérieur restent au-dessous des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics. La notation mécanique de l'outil de risque modéré laisse apparaître que la Guinée possède une certaine marge d'absorption des chocs. La position de la dette extérieure s'est légèrement améliorée par rapport à l'AVD de décembre 2018, en raison des révisions à la hausse des estimations de croissance pour 2016–17, de décaissements de prêts inférieurs aux prévisions en 2018 et d'un taux de change stable en 2018. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB devrait culminer à 23,3 % en 2026 (soit légèrement au-dessus du pic de 2020 à 22,8 % du PIB dans l'AVD de décembre 2018), avant de diminuer. En outre, les ratios de liquidité devraient également rester largement au-dessous des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics et diminuer légèrement par rapport à l'AVD de décembre 2018. Dans le scénario historique et les tests les plus extrêmes, tous les indicateurs dépassent leurs seuils⁸. Cependant, certains de ces tests sont fondés sur les moyennes historiques de la croissance et des exportations, qui reflètent une conjoncture exceptionnellement défavorable pour la Guinée, notamment l'épidémie d'Ébola et les chocs sur les prix des produits de base en 2014–15, ainsi que les périodes de troubles civils. Deux scénarios plus plausibles ont été établis, l'un dans lequel la politique économique est mal exécutée et l'autre dans lequel les prêts non concessionnels sont plus élevés.⁹

B. Dette publique totale

6. Le risque de surendettement global de la Guinée est jugé élevé par les services des deux institutions, avec recours à l'appréciation. Comme dans l'AVD de décembre 2018, le scénario de référence laisse apparaître un dépassement de seuil du ratio VA de la dette publique totale/PIB sur deux années (2019 et 2020) (tableau 5 et graphique 3). Ce dernier atteint son niveau maximum en 2019 à 37,2 % du PIB (contre la référence de 35 % du PIB et 37 % du PIB dans l'AVD de décembre 2018). Cela reflète l'impact ponctuel de la recapitalisation de la BCRG en 2018, une réforme essentielle au renforcement de l'indépendance de la banque centrale. Cette recapitalisation vient s'ajouter au décaissement anticipé du prêt pour le barrage de Souapiti (1,2 milliard de dollars signé le 4 septembre 2018) et des prêts non concessionnels pour le développement des infrastructures prioritaires, qui augmentent la dette extérieure

⁸Le test de résistance le plus extrême est un choc sur les exportations qui fixe la croissance des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type lors des deuxième et troisième années de la période de projection pour les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations. Pour les ratios VA de la dette/PIB et service de la dette/recettes, les chocs les plus extrêmes sont, respectivement, une combinaison de tous les chocs et un choc sur les flux non générateurs d'endettement.

⁹Le scénario de faible exécution repose sur l'hypothèse que la croissance du PIB est inférieure de 1 point de pourcentage à la référence sur la période 2019–38, sous l'effet d'un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes, et que le solde budgétaire de base s'élève à 0,5 % du PIB sur la période 2019–20, reflétant un ralentissement de la perception des recettes. Le scénario simulant une augmentation des prêts non concessionnels reproduit une augmentation de 260 millions de dollars de ces derniers correspondant au coût estimé du projet d'interconnexion électrique Linsan-Fomi, à décaisser entre 2019 et 2022, qui vient s'ajouter à l'enveloppe programmée de 650 millions de prêts non concessionnels.

contractée ou garantie par l'État sur le court terme. Les services ont eu recours à l'appréciation pour attribuer la note de risque modéré car : i) le dépassement est marginal de par son ampleur et temporaire de par sa durée (deux ans seulement) ; et ii) la recapitalisation n'affectera qu'un seul indicateur de la charge de la dette (VA de la dette publique totale/PIB). La recapitalisation ne viendra pas alourdir la charge de la dette à court terme car elle a pris la forme d'une émission d'obligations à 30 ans couvrant l'ensemble des besoins de recapitalisation, des titres supplémentaires devraient être émis en guise de paiement d'intérêts et aucun paiement n'est prévu avant 2046. Le ratio VA de la dette totale/PIB dépasse la référence à moyen terme dans le choc le plus extrême. L'espace permettant de contracter des emprunts supplémentaires est limité, notamment à court terme. La dynamique de la dette publique totale pourrait être détériorée par des retards dans le remboursement des arriérés intérieurs ou de la dette envers la BCRG, par le niveau des emprunts de l'État auprès de la BCRG supérieur aux prévisions et par de nouveaux audits des arriérés intérieurs.

7. Les autorités souscrivent dans l'ensemble aux conclusions de l'AVD. Elles soulignent leur détermination à maintenir la dette à un niveau tenable ne dépassant pas un niveau modéré de risque de surendettement. Elles conviennent en outre qu'il importe de maximiser les emprunts concessionnels, mais font remarquer que ce type de financement n'est pas disponible à l'échelle nécessaire pour financer leurs besoins considérables de financement des infrastructures. Les autorités entendent continuer de mettre en œuvre leur stratégie visant à apurer progressivement les arriérés intérieurs envers le secteur privé et à renforcer la gestion de la dette .

Tableau 4. Guinée : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2016–39
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	21.8	19.4	19.1	29.6	31.3	31.5	31.5	31.5	31.5	29.6	21.5	28.2	31.0
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	21.8	19.4	19.1	29.6	31.3	31.5	31.5	31.5	31.5	29.6	21.5	28.2	31.0
Variation de la dette extérieure	0.2	-2.4	-0.3	10.6	1.6	0.3	0.0	0.0	0.0	-0.7	-0.9		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	14.1	-8.9	2.8	10.9	3.4	1.2	1.3	1.5	1.0	0.2	-1.0	7.0	2.0
Déficit extérieur courant hors intérêts	31.9	7.2	18.4	20.7	17.5	13.3	12.3	10.7	9.9	5.5	-0.4	14.4	10.9
Déficit de la balance des biens et services	31.0	7.8	14.1	14.2	11.6	8.3	7.2	5.8	5.5	2.0	0.0	12.1	6.2
Exportations	28.7	39.7	33.1	32.2	33.6	32.7	32.1	31.2	30.2	29.6	0.0		
Importations	59.8	47.5	47.2	46.5	45.2	41.0	39.2	37.0	35.7	31.6	0.0		
Transferts courants nets (négatif = entrées)	-0.7	-0.9	-0.6	-0.5	-0.5	-0.7	-0.9	-1.0	-1.2	-0.7	0.0	-2.6	-0.8
<i>dont : officiels</i>	-0.7	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	0.0		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.5	0.3	4.8	7.0	6.4	5.7	6.0	5.8	5.5	4.2	-0.4	4.9	5.5
IDE nets (négatifs = entrées)	-18.5	-12.7	-13.0	-9.0	-12.9	-10.7	-9.9	-8.2	-7.8	-4.3	0.0	-6.8	-7.8
Dynamique endogène de la dette 2/	0.8	-3.4	-2.6	-0.8	-1.3	-1.3	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-0.7		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.2	0.3	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4		
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.4	-1.8	-1.0	-1.0	-1.6	-1.7	-1.6	-1.5	-1.5	-1.4	-1.0		
Contribution des variations des prix et des taux de change	2.9	-1.8	-1.9		
Résiduel 3/	-13.9	6.5	-3.1	-0.4	-1.8	-1.0	-1.4	-1.5	-1.0	-0.9	0.2	-10.1	-1.0
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette extérieure CGE/PIB	14.3	21.1	22.5	22.8	22.8	22.9	23.0	22.2	16.6		
Ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations	43.3	65.6	67.0	69.8	71.1	73.3	76.3	74.8	...		
Ratio service de la dette CGE/exportations	3.6	1.4	1.7	1.6	2.9	4.1	4.7	4.7	5.0	6.2	...		
Ratio service de la dette CGE/recettes	7.1	4.1	4.2	3.6	6.6	9.0	10.0	9.5	9.8	11.5	...		
Besoins de financement extérieur brut (milliards de dollars EU)	1.2	-0.5	0.7	1.6	0.8	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	10.8	10.0	5.8	5.9	6.0	6.0	5.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.2	5.3
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-11.7	8.8	11.0	4.3	1.6	2.0	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	1.0	2.2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.4	1.1	1.8	1.1	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.8	1.1	1.5
Croissance des exportations de biens et services (\$, en %)	32.9	65.4	-2.1	7.7	12.2	5.3	5.2	4.1	3.6	6.8	-100.0	12.2	6.5
Croissance des importations de biens et services (\$, en %)	90.8	-4.9	16.7	8.8	4.8	-2.0	2.7	0.9	3.4	5.0	-100.0	16.2	3.7
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	31.2	31.7	31.7	34.3	34.0	32.6	30.6	27.7	...	32.1
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	14.8	13.8	13.2	14.7	14.4	14.8	15.2	15.4	15.4	15.9	16.5	13.3	15.4
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.1	0.1	0.1	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.8
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	4.7	2.3	2.2	2.2	2.1	1.9	1.3	1.0	...	2.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	36.2	43.1	46.8	49.5	49.8	48.3	41.0	40.6	...	44.0
PIB nominal (en milliards de dollars EU)	9	10	12	13	14	16	17	18	19	27	53		
Croissance du PIB nominal en dollars	-2.1	19.8	17.4	10.5	7.7	8.1	7.3	7.0	7.1	7.0	7.0	6.2	7.6
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	14.3	21.1	22.5	22.8	22.8	22.9	23.0	22.2	16.6		
En pourcentage des exportations	43.3	65.6	67.0	69.8	71.1	73.3	76.3	74.8	...		
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations	3.6	1.4	1.7	1.6	2.9	4.1	4.7	4.7	5.0	6.2	...		
VA de la dette extérieure CGE (en milliards de dollars EU)	1.7	2.8	3.2	3.6	3.8	4.1	4.4	6.0	8.8		
(VAT-VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	9.0	3.1	2.2	1.7	1.7	1.8	1.1	0.5		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	31.7	9.6	18.7	10.2	15.9	13.0	12.4	10.7	9.8	6.2	0.5		

Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - p(1+g))/(1+g+p+gp)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal ; g = taux de croissance du PIB réel et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$ EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette) ; les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles ; les moyennes des projections sont calculées pour la première année de la projection et les 10 années suivantes.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basé sur la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Non

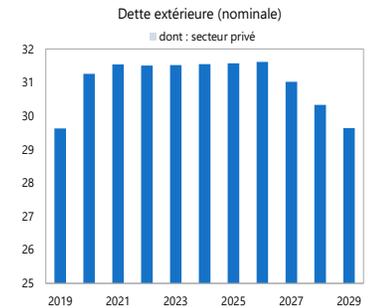
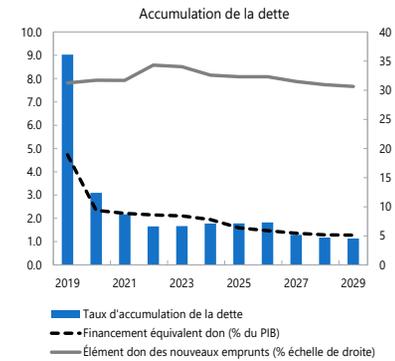
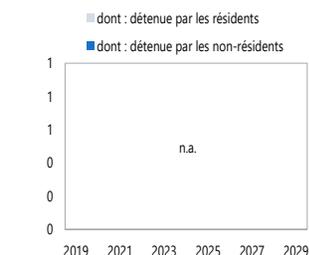
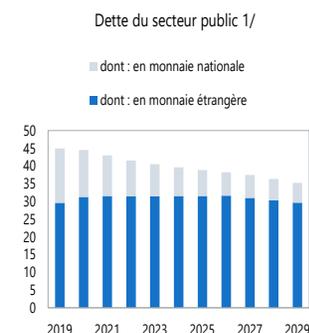


Tableau 5. Guinée : cadre de viabilité de la dette publique, 2016–39
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2029	2039	Scénario	
												historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	42.5	39.6	37.6	45.0	44.5	43.0	41.6	40.5	39.6	35.2	24.8	44.5	40.0
dont : dette extérieure	21.8	19.4	19.1	29.6	31.3	31.5	31.5	31.5	31.5	29.6	21.5	28.2	31.0
Variation de la dette du secteur public	-1.1	-2.9	-2.0	7.3	-0.4	-1.5	-1.4	-1.0	-0.9	-1.1	-1.1		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-3.4	-5.9	-4.4	-1.3	-2.0	-1.7	-1.2	-1.0	-0.9	-0.9	-0.9	-2.8	-1.1
Déficit primaire	-0.9	1.2	0.3	1.8	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	0.6	-0.1	2.4	1.1
Recettes et dons	15.7	15.2	14.4	15.6	15.3	15.9	16.2	16.4	16.3	16.4	16.9		
dont : dons	0.9	1.5	1.1	0.9	0.9	1.1	1.0	1.0	0.9	0.5	0.4		
Dépenses primaires (hors intérêts)	14.8	16.4	14.6	17.4	16.7	17.0	17.4	17.5	17.4	17.0	16.8	17.0	17.2
Dynamique automatique de la dette	-2.5	-7.0	-4.6	-3.1	-3.3	-2.9	-2.4	-2.1	-1.9	-1.5	-0.8		
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-4.5	-5.1	-3.5	-3.1	-3.3	-3.0	-2.5	-2.2	-2.0	-1.5	-0.8		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.2	-1.2	-1.3	-1.0	-0.8	-0.5	-0.3	-0.2	-0.1	0.2	0.4		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-4.3	-3.9	-2.2	-2.1	-2.5	-2.5	-2.2	-2.0	-1.9	-1.7	-1.2		
Contribution from de la dépréciation du taux de change réel	2.0	-1.9	-1.1		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.8	0.0
Produit des privatisations (néгатif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels (ex. : recapitalisation I)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (à préciser)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	2.3	3.0	2.4	8.6	1.6	0.3	-0.2	0.0	0.1	-0.3	-0.2	0.7	0.9
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette du secteur public/PIB 2/	33.0	37.2	36.5	34.9	33.5	32.5	31.7	28.4	20.4		
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons	230.2	237.7	237.5	220.3	207.3	198.1	194.4	173.2	120.4		
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	11.9	6.1	12.2	16.9	14.7	17.9	16.9	15.9	15.6	16.0	15.3		
Besoin de financement brut 4/	-0.2	1.2	2.0	4.6	3.8	4.2	3.9	3.7	3.6	3.2	2.5		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	10.8	10.0	5.8	5.9	6.0	6.0	5.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.2	5.3
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en pourcentage)	1.5	1.1	1.8	1.1	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.2	1.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-1.4	-5.7	-6.5	-4.8	-4.2	-1.7	-0.6	0.2	1.1	5.5	14.1	-0.5	0.8
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	10.3	-9.9	-6.3	0.3	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	5.7	10.4	10.0	8.8	8.1	8.1	7.9	7.8	7.8	8.0	8.0	7.5	8.1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en pourcentage)	-21.1	22.1	-5.6	26.4	1.4	8.1	7.5	5.8	4.0	4.8	4.6	14.3	6.9
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	0.2	4.1	2.2	-5.5	1.8	2.7	2.6	2.2	1.9	1.8	1.0	2.2	1.3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Basé sur la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Non



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public : l'administration centrale, la banque centrale, la dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure est basée sur la monnaie.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure/PIB dans l'AVD publique diffère de celui de l'AVD extérieure, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

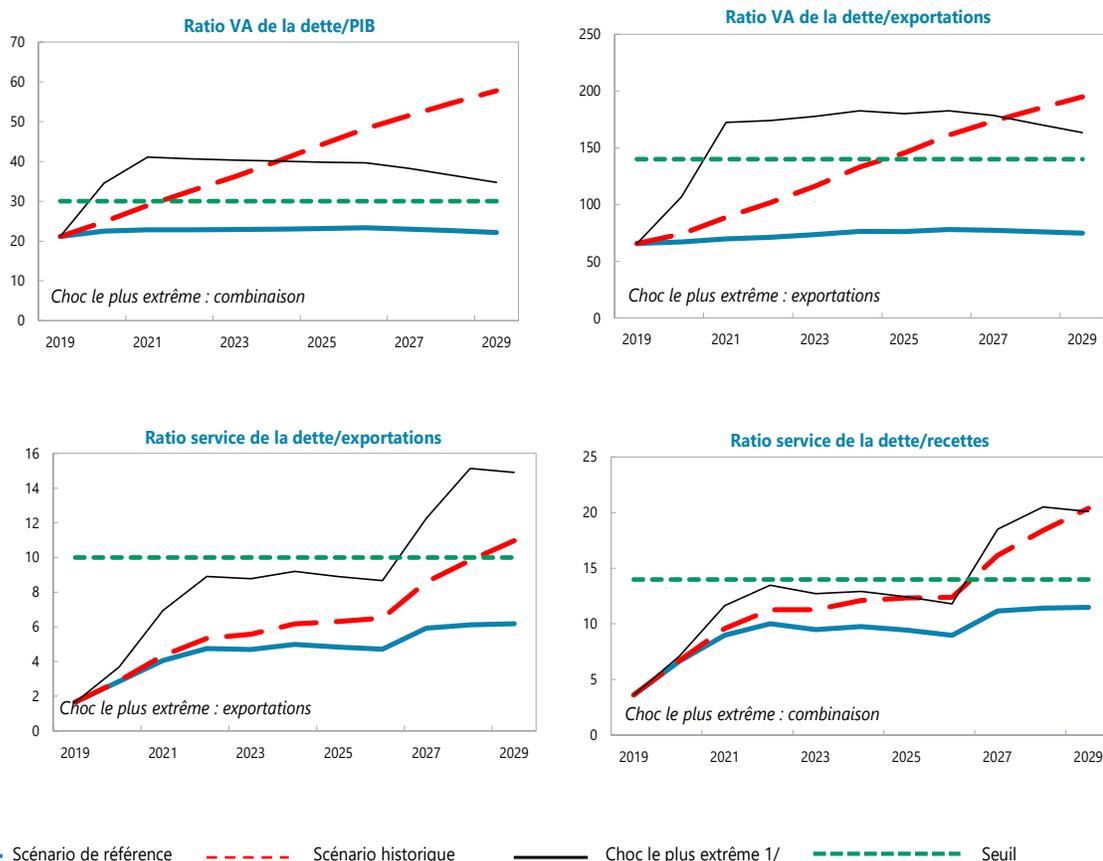
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme, et de la dette à court terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées pour la première année de projection et les 10 prochaines années.

Graphique 2. Guinée : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2019–29



Adaptation des paramètres par défaut	Ampleur	
	Interactions	
Tests adaptés		
PC combinés	No	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base 2/	No	No
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note : "Yes" indique toute modification de taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses de financement pour les tests de résistance*	Défaut	
	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE MLT	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt moy. des nouveaux emprunts en dollars E.U.	1.7%	1.7%
Taux d'actualisation, dollars E.U.	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	20	20
Période de grâce moyenne	6	6

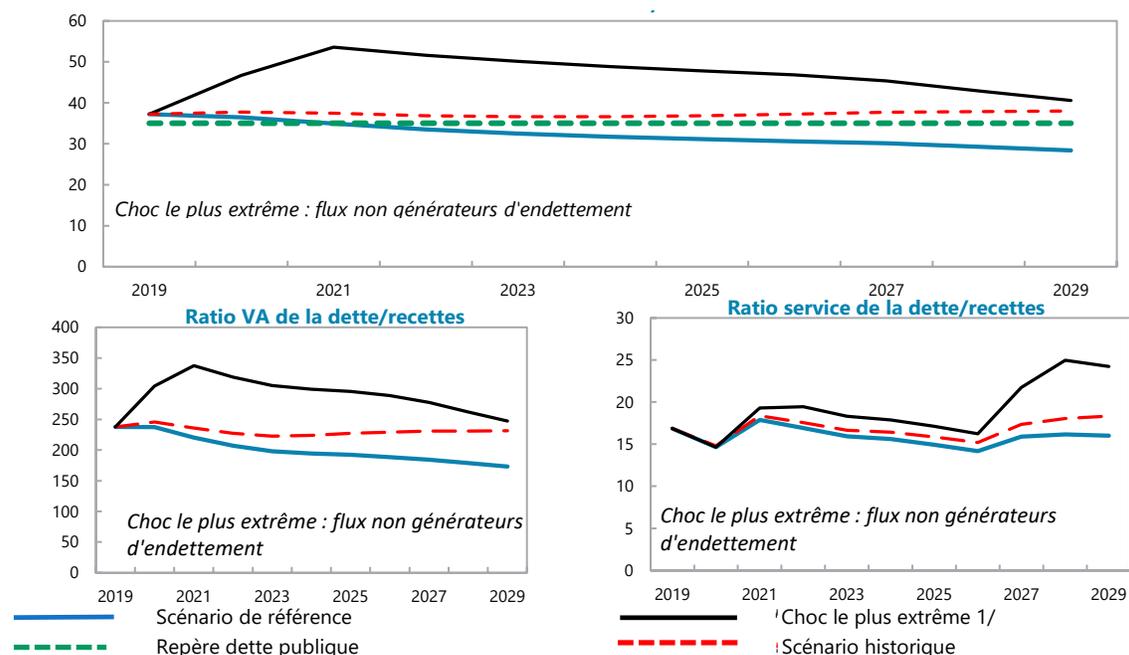
* Note : tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette extérieure CGE MLT dans l'AVD extérieure. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui génère le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Les tests de résistance occasionnant des dépassements ponctuels sont également présentés (le cas échéant) mais les dépassements exceptionnels sont remplacés par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance entraînant un dépassement ponctuel se révèle être le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 3. Guinée : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2019–29



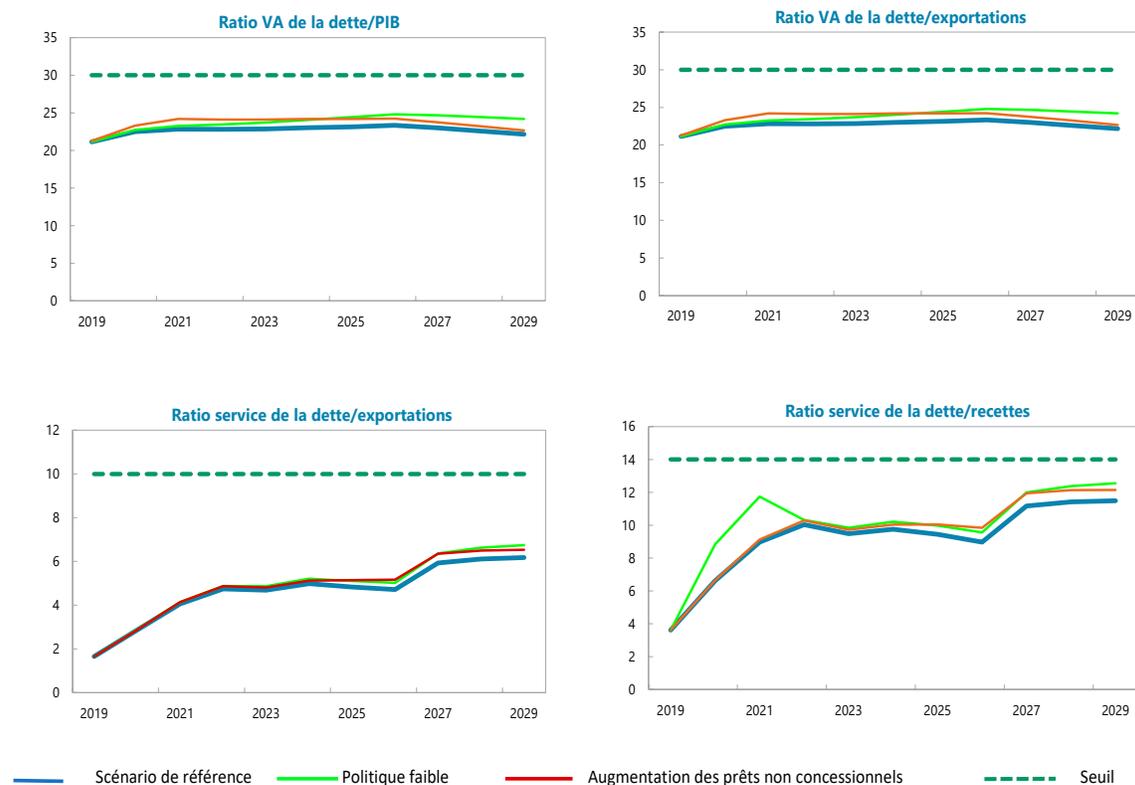
Hypothèses de financement pour les tests de résistance*	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	92%	92%
Dette intérieure à moyen et long terme	1%	1%
Dette intérieure à court terme	7%	7%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars E.U.	1.7%	1.7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	20	20
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	2.6%	2.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	2	2
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0%	0.0%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui engendre le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel se révèle être le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec dépassement ponctuel) sera présenté.

Graphique 4. Guinée : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios spécifiques au pays, 2019–29^{1/}



Sources autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui engendre le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel se révèle être le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec dépassement ponctuel) sera présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Tableau 6. Guinée : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2019-29
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	21	23	23	23	23	23	23	23	23	23	22
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2019-2039 2/	21	25	29	33	36	40	44	48	52	55	58
A2. Politique faible	21	23	23	23	24	24	24	25	25	24	24
A3. Augmentation des prêts non concessionnels	21	23	24	24	24	24	24	24	24	23	23
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	21	24	26	26	26	26	26	27	26	26	25
B2. Solde primaire	21	25	28	28	28	28	28	28	27	27	26
B3. Exportations	21	29	38	38	38	37	37	37	36	34	33
B4. Autres flux 3/	21	32	41	40	40	40	39	39	38	36	34
B5. Dépréciation	21	28	26	26	26	26	27	27	27	26	26
B6. Combinaison de B1-B5	21	35	41	41	40	40	40	40	38	36	35
C. Tests adaptés											
C1. Combinaison des passifs conditionnels	21	28	28	28	28	28	28	28	27	27	26
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	21	24	26	26	26	26	26	26	25	25	24
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	66	67	70	71	73	76	76	78	77	76	75
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2019-2039 2/	66	74	89	102	116	133	145	161	173	184	195
A2. Politique faible	66	68	71	73	76	80	80	83	83	82	82
A3. Augmentation des prêts non concessionnels	66	69	74	75	77	80	80	81	80	78	77
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	66	67	70	71	73	76	76	78	77	76	75
B2. Solde primaire	66	74	85	87	89	92	91	93	92	90	88
B3. Exportations	66	107	172	174	178	183	180	182	179	171	163
B4. Autres flux 3/	66	97	125	126	128	132	129	131	127	121	115
B5. Dépréciation	66	67	63	64	66	69	69	71	71	70	70
B6. Combinaison de B1-B5	66	109	113	136	139	143	141	143	138	132	126
C. Tests adaptés											
C1. Combinaison des passifs conditionnels	66	82	85	87	89	92	91	93	92	91	89
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	66	75	82	83	85	87	86	87	86	84	82
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	2	3	4	5	5	5	5	5	6	6	6
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2019-2039 2/	2	3	4	5	6	6	6	7	9	10	11
A2. Politique faible	2	3	4	5	5	5	5	5	6	7	7
A3. Augmentation des prêts non concessionnels	2	3	4	5	5	5	5	5	6	6	7
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	2	3	4	5	5	5	5	5	6	6	6
B2. Solde primaire	2	3	4	5	5	5	5	5	7	7	7
B3. Exportations	2	4	7	9	9	9	9	9	12	15	15
B4. Autres flux 3/	2	3	5	6	6	6	6	6	9	11	11
B5. Dépréciation	2	3	4	5	5	5	5	5	6	5	6
B6. Combinaison de B1-B5	2	3	6	7	7	7	7	7	11	12	12
C. Tests adaptés											
C1. Combinaison des passifs conditionnels	2	3	4	5	5	5	5	5	6	6	6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	2	3	4	5	5	5	5	5	7	7	7
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	4	7	9	10	9	10	9	9	11	11	11
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2019-2039 2/	4	7	10	11	11	12	12	12	16	18	20
A2. Politique faible	4	9	12	10	10	10	10	10	12	12	13
A3. Augmentation des prêts non concessionnels	4	7	9	10	10	10	10	10	12	12	12
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4	9	12	10	10	10	10	10	12	12	13
B2. Solde primaire	4	7	9	11	10	10	10	10	13	14	14
B3. Exportations	4	7	10	13	12	12	12	11	16	19	19
B4. Autres flux 3/	4	7	11	13	12	12	12	11	17	20	20
B5. Dépréciation	4	8	11	12	12	12	12	11	14	13	13
B6. Combinaison de B1-B5	4	7	12	13	13	13	12	12	19	21	20
C. Tests adaptés											
C1. Combinaison des passifs conditionnels	4	7	10	11	10	10	10	10	12	12	12
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	4	7	10	12	11	11	10	10	12	13	13
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Les valeurs en gras indiquent que le seuil a été dépassé.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déficateur du PIB (en dollars E.U.), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 7. Guinée : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2019–29
(en pourcentage)

	Projections 1/											
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	37	36	35	34	33	32	31	31	30	29	28	
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2019-2039 2/	37	38	37	37	37	37	37	37	38	38	38	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	37	40	42	42	42	42	43	43	44	44	45	
B2. Solde primaire	37	39	41	39	38	37	36	35	35	34	33	
B3. Exportations	37	42	49	47	45	44	43	42	41	39	37	
B4. Autres flux 3/	37	47	54	52	50	49	48	47	45	43	41	
B5. Dépréciation	37	39	37	34	32	30	29	28	26	25	23	
B6. Combinaison de B1-B5	37	39	38	34	33	32	32	31	31	30	29	
C. Tests adaptés												
C1. Combinaison des passifs conditionnels	37	42	41	39	38	37	36	35	35	34	33	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	37	39	40	41	42	43	44	45	46	46	46	
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Repère de la dette publique	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	
Ratio VA de la dette/recettes												
Scénario de référence	238	238	220	207	198	194	192	189	185	179	173	
A. Scénarios de rechange												
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2019-2039 2/	238	246	236	228	223	224	228	229	231	231	232	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	238	257	262	255	253	257	263	267	270	270	271	
B2. Solde primaire	238	256	256	241	230	225	223	218	213	206	199	
B3. Exportations	238	273	306	289	276	271	268	262	253	240	228	
B4. Autres flux 3/	238	304	338	319	305	299	296	289	278	262	247	
B5. Dépréciation	238	258	233	213	197	187	180	171	162	152	143	
B6. Combinaison de B1-B5	238	251	240	211	201	197	195	191	189	183	177	
C. Tests adaptés												
C1. Combinaison des passifs conditionnels	238	276	256	241	230	225	223	218	213	207	200	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	238	273	271	273	271	275	278	277	279	280	281	
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Ratio service de la dette/recettes												
Scénario de référence	17	15	18	17	16	16	15	14	16	16	16	
A. Scenarios de rechange												
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2019-2039 2/	17	15	18	18	17	16	16	15	17	18	18	
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	17	16	21	20	19	19	19	18	20	21	22	
B2. Solde primaire	17	15	20	20	17	16	16	15	17	19	19	
B3. Exportations	17	15	19	19	18	17	17	16	19	23	22	
B4. Autres flux 3/	17	15	19	19	18	18	17	16	22	25	24	
B5. Dépréciation	17	15	19	18	17	17	16	15	17	17	17	
B6. Combinaison de B1-B5	17	14	18	17	16	16	15	14	18	18	18	
C. Tests adaptés												
C1. Combinaison des passifs conditionnels	17	15	22	18	17	16	16	15	17	17	17	
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
C3. Prix des produits de base	17	16	21	21	20	20	19	18	20	21	22	
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	

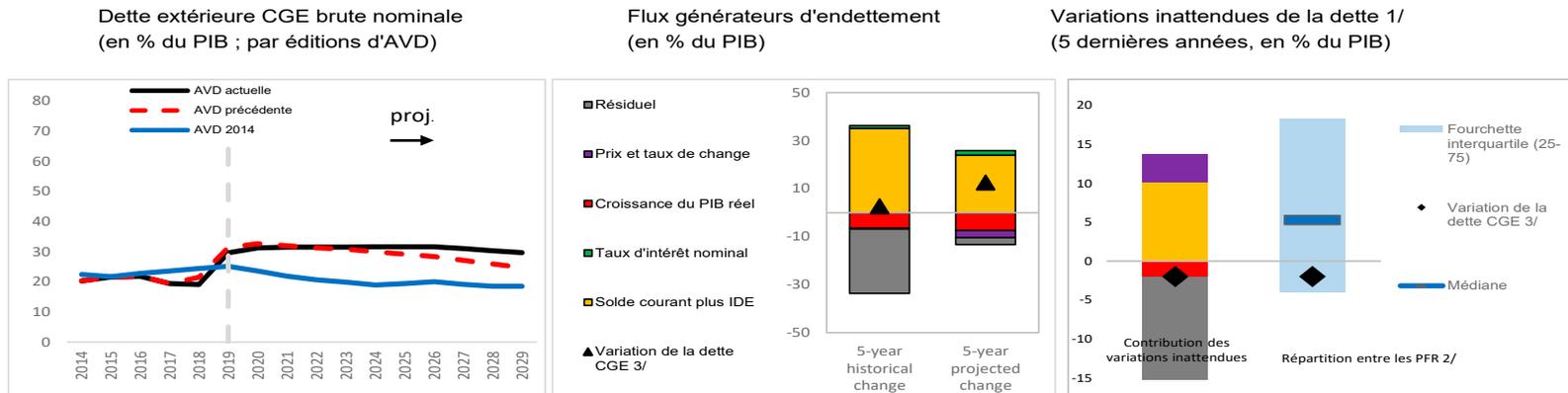
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Les valeurs en gras indiquent que le seuil a été dépassé.

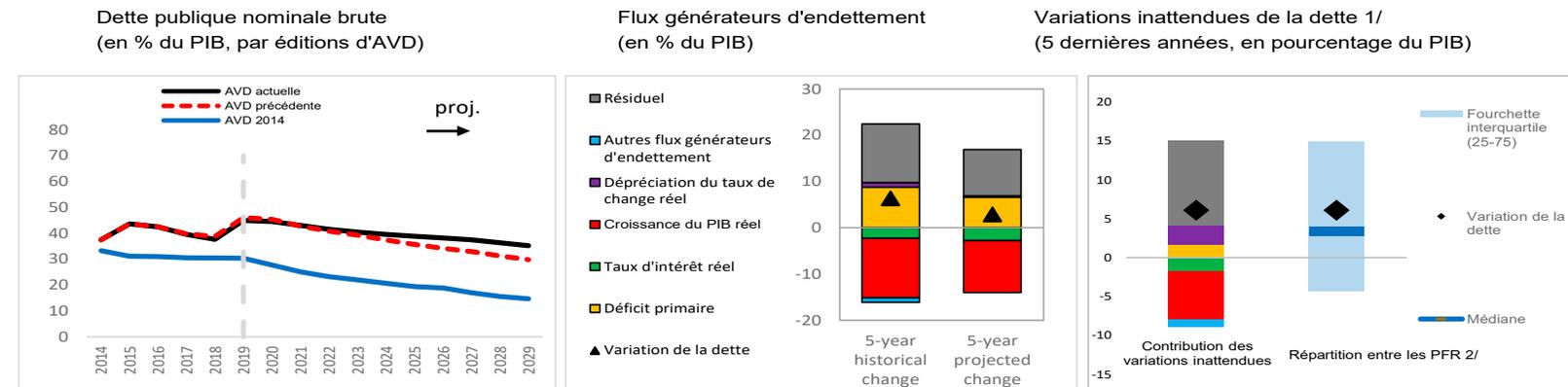
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 5. Guinée : déterminants de la dynamique de la dette — dette extérieure dans le scénario de référence



Dette publique



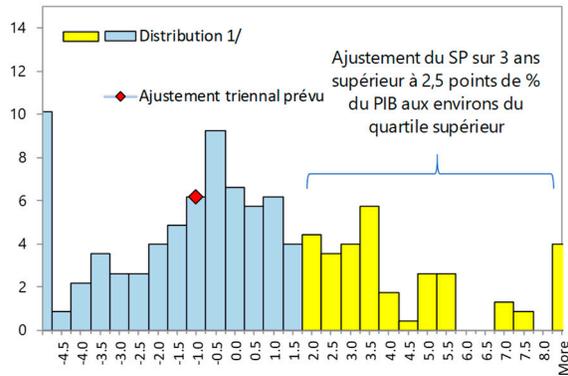
1/ Différence entre les contributions anticipées et effectives sur les ratios d'endettement.

2/ Distribution entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD PFR ont été produites.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

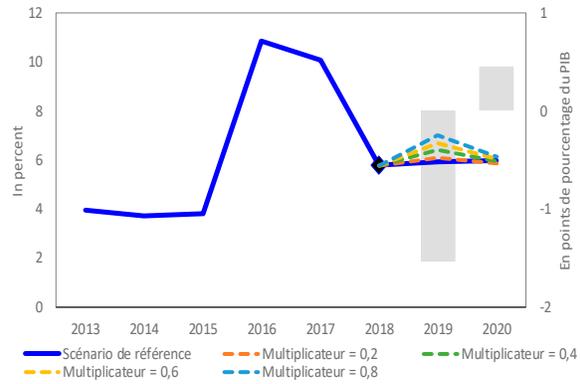
Graphique 6. Guinée : outils de réalisme

Ajustement triennal du solde primaire
(en points de pourcentage du PIB)



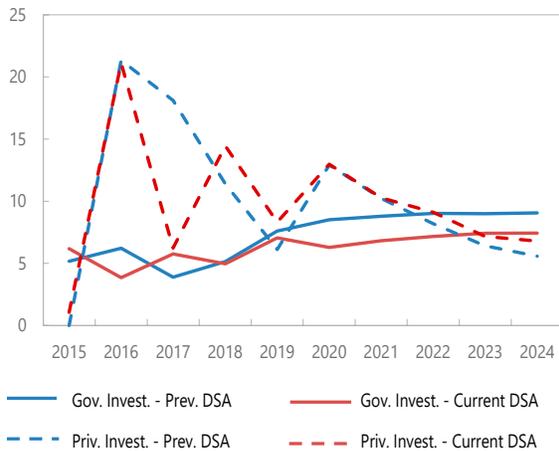
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal ; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/

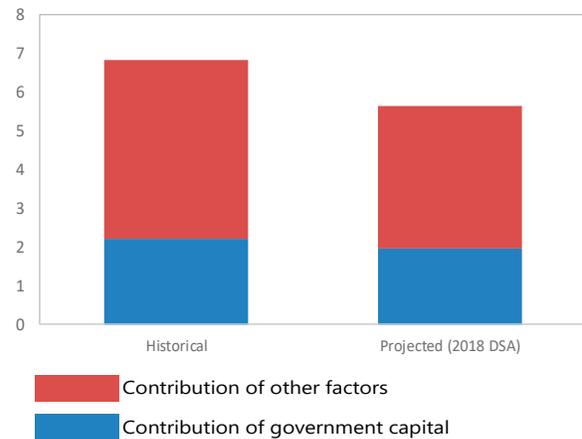


1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux de l'investissement public et privé
(en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Graphique 7. Guinée : critères de la catégorie de risque modéré, 2019–29¹



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, la valeur de x est de 20 % et de y est de 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, la valeur de x est de 12 % et la valeur de y est de 35 %.



GUINÉE

22 juillet 2019

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Approuvé par
David Robinson (AFR) et
Kevin Fletcher (SPR)

Rédigé par le département Afrique en consultation avec d'autres départements.

- 1. Après la publication de leur rapport EBS/19/72, les services du FMI ont reçu de nouvelles informations des autorités guinéennes.** Les informations supplémentaires ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
- 2. Les autorités guinéennes ont fourni des estimations révisées des résultats budgétaires à fin mars 2019.** Le rapport des services du FMI avait constaté : i) un excédent du solde budgétaire de base de 502 milliards de GNF (0,4 % du PIB) à fin mars 2019, si bien que l'objectif indicatif afférent avait été atteint ; et ii) une baisse des arriérés intérieurs (nets) de 1192 milliards de GNF, si bien que l'objectif indicatif afférent avait été atteint. Les données révisées indiquent un excédent légèrement inférieur du solde budgétaire de base : 261 milliards de GNF (0,2 % du PIB) à fin mars 2019. Cela s'explique surtout par le niveau inférieur des recettes fiscales sur les biens et services, ce qui signifie que l'objectif indicatif de fin mars relatif au solde budgétaire de base a été manqué d'environ 0,2 % du PIB (tableau 1). La révision à la baisse des estimations de recettes fiscales signifie également que l'objectif indicatif qui s'y rattache a été manqué de 285 milliards de GNF (0,2 % du PIB), un manque-à-gagner légèrement supérieur à celui annoncé précédemment (0,06 % du PIB). En outre, les données révisées font état d'une réduction légèrement inférieure des arriérés intérieurs nets : 961 milliards de GNF. Mais l'objectif indicatif afférent est toujours atteint avec une marge considérable.

3. Les recettes fiscales se sont consolidées fin mai 2019 et sont en passe d'atteindre l'objectif fixé pour fin juin. Il ressort des données préliminaires que dans l'ensemble, les recettes fiscales ont augmenté à 5,5 % du PIB à fin mai 2019 (comparativement à leur niveau de 3,0 % du PIB à fin mars 2019). Les recettes fiscales minières ont progressé à 1 % du PIB (contre 0,5 % du PIB à fin mars), à la faveur d'une activité dynamique. Les recettes fiscales non minières sont passées de 2,4 % du PIB à fin mars à 4,6 % du PIB, témoignant d'un rebond des impôts directs et des impôts sur le commerce international.

Tableau 1. Guinée : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, accord FEC, 2017-20
(en milliards de francs guinéens ; sauf indication contraire)

	2017				2018								2019				2020													
	Déc.		Mars		Juin		Sept.		Déc.		Mars		Juin		Sept.		Déc.													
	CR	CR adj.	Effectif	État	OI	OI adj.	Prél.	État	CR	Prél.	État	OI	OI adj.	Prél.	État	CR	CR adj.	Prél.	État	OI	Prél.	État	CR	OI	CR	OI	OI	OI	OI	
Critères de réalisation quantitatifs																														
Solde budgétaire de base (plancher ; variation cumulée pour l'année)	519	614	-1,030	manqué	346	503	1,196	atteint	1,022	1,749	atteint	1,387	1,417	999	manqué	904	899	924	atteint	499	502	atteint	903	548	691	651	762	1,197	1,366	
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (plafond ; stock)	7,208	7,350	8,236	manqué	7,137	7,369	8,070	manqué	8,358	7,460	atteint	8,112	8,156	7,068	atteint	7,909	7,902	6,869	atteint	7,780	7,205	atteint	7,652	5,518	5,856	5,767	5,636	5,526	5,569	
Emprunts budgétaires nets de l'État auprès de la banque centrale (plafond ; stock) ⁷	7,179	7,321	7,983	manqué	7,108	7,340	7,651	manqué	7,939	6,648	atteint	7,693	7,737	6,257	atteint	7,656	7,649	5,920	atteint	7,533	6,601	atteint	7,410	5,794	5,626	5,611	5,556	5,521	5,339	
Réserves internationales nettes de la banque centrale (plafond ; stock) ; en millions de dollars US ¹	345	330	357	atteint	420	395	390	manqué	422	437	atteint	506	501	494	manqué	544	544	555	atteint	583	631	atteint	622	679	739	784	798	814	850	
Critères de réalisation permanents																														
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la banque centrale (plafond cumulé) ; millions de dollars EU ^{2,5}	650	650	0	atteint	650	650	0	atteint	650	0	atteint	650	650	598	atteint	650	650	658	atteint	650	650	atteint	650	650	650	650	650	650	650	650
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la banque centrale (plafond) ³	0	0	0	atteint	0	0	0	atteint	0	0	atteint	0	0	0	atteint	0	0	0	atteint	0	0	atteint	0	0	0	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs																														
Recouvrement des recettes fiscales (plancher)	12,893	12,893	12,443	manqué	3,115	3,115	2,995	manqué	7,524	6,849	manqué	11,089	11,089	10,383	manqué	14,702	13,609	13,609	manqué	3,995	3,914	manqué	8,489	12,939	16,960	4,863	9,944	14,181	19,973	
Dispositifs de sécurité sociale financés sur ressources intérieures afin de réduire la pauvreté (plancher cumulé) ⁴	138	138	47	manqué	76	76	6	manqué	99	16	manqué	148	148	51	manqué	75	75	105	atteint	33	19	manqué	65	98	130	35	69	104	139	
Nouveaux arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale (net) ⁴	-340	-409	atteint	-390	-390	434	manqué	-82	-82	244	manqué	-95	-1192	atteint	-152	-857	-812	-45	-90	-104	-127	
Pour mémoire :																														
Nouveaux emprunts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la banque centrale (cumul) ; 4,5 millions de dollars EU, ^{4,5}	315	315	315	...	365	365	339	...	339	343	...	399	399	405	...	399	399	405	...	415	405	...	455	405	505	505	530	530	610	

Sources : autorités guinéennes, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le calcul sera effectué en utilisant les taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre que celle avec un équivalent don de 35 % ou plus,

calculée en utilisant un taux d'actualisation de 5 %, en excluant le prêt de 1,2 milliards de dollars pour le barrage Souapiti. Exclut les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation permanent.

³ Critère de réalisation permanent.

⁴ Cumul depuis le début de chaque année.

⁵ À suivre de façon continue, reflète les décaissements projetés.

⁶ Le critère de réalisation permanent a été manqué en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de dollars. Une dérogation a été approuvée par le Conseil d'administration au moment de la deuxième revue.

⁷ N'inclut pas la recapitalisation de la banque centrale.

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, administrateur pour la Guinée,
M. Facinet Sylla, administrateur suppléant et M. Mamadou Siradiou Bah,
conseiller de l'administrateur**

26 juillet 2019

I. Introduction

Au nom des autorités guinéennes, que nous représentons, nous tenons à remercier les services, la direction et le conseil d'administration pour le soutien constant fourni à la Guinée dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC. Les autorités expriment leur reconnaissance aux services du FMI pour leur collaboration constructive, ainsi que pour les entretiens fructueux menés dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.

Les résultats macroéconomiques de la Guinée restent solides malgré la conjoncture intérieure et extérieure difficile. L'exécution du programme reste satisfaisante, tous les critères de réalisation pour fin décembre 2018 et l'objectif indicatif relatif aux dépenses de protection sociale ayant été respectés. En outre, des progrès considérables ont été enregistrés dans l'application des réformes structurelles. Pour la suite, les autorités guinéennes restent pleinement déterminées à réaliser les objectifs du programme au moyen de politiques macroéconomiques prudentes et de réformes avisées.

Dans ce contexte, les autorités demandent au conseil d'administration d'approuver l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et de maintenir son appui au programme de réforme du pays.

II. Évolution récente et résultats du programme

Évolution macroéconomique récente

La croissance économique de la Guinée a atteint 5,8 % en 2018, essentiellement grâce à une forte production minière, au dynamisme des secteurs du bâtiment et du commerce et aux bonnes récoltes agricoles. L'inflation globale s'est établie à 9,9 % à la fin décembre 2018 et a été ramenée à 9,7 % en glissement annuel en mars 2019, tandis que l'inflation sous-jacente ralentissait à 4 % en glissement annuel, contre 4,5 % à la fin de 2018.

Sur le front budgétaire, les mesures d'assainissement ont permis d'enregistrer un excédent du solde budgétaire de base de 0,8 % du PIB à la fin de 2018, conformément aux objectifs du programme. Les autorités ont poursuivi leurs efforts en vue de maîtriser les dépenses, ce qui leur a permis de compenser l'effet de recettes fiscales moins élevées que prévu en raison notamment de grèves et d'autres mouvements sociaux. D'après les estimations les plus récentes, un excédent budgétaire de base de 0,2 % du PIB a été enregistré à la fin mars 2019.

La dette publique globale de la Guinée s'établissait à 37,6 % du PIB à la fin de 2018, contre 39,6 % en 2017, le renforcement des positions extérieure et intérieure étant soutenu par une croissance économique robuste. La dette publique extérieure a diminué pour la deuxième année consécutive, passant de 19,4 % du PIB en 2017 à 19,1 % en 2018. En outre, le risque de surendettement extérieur est resté modéré, et le pays dispose d'une certaine marge pour absorber les chocs.

Le déficit des transactions courantes s'est creusé, passant à 18,4 % du PIB, contre 7,1 % en 2017, principalement en raison du recul des exportations d'or et d'une forte hausse des importations liées aux investissements dans les secteurs des mines et des infrastructures. Ce déficit a été financé par des entrées d'IDE importantes et une assistance extérieure aux projets. Les réserves internationales brutes de la banque centrale ont augmenté et couvraient 3,3 mois d'importations à la fin décembre 2018 et 3,6 mois d'importations à la fin mars 2019. En outre, alors que le taux de change effectif réel s'est quelque peu apprécié, la prime entre le taux de change officiel et les taux des bureaux de change a été contenue à 0,48 % à la fin décembre 2018.

Le secteur bancaire est demeuré globalement stable, avec une amélioration sensible de la liquidité bancaire et une intensification de l'activité du marché interbancaire. Le crédit au secteur privé a progressé de 11,2 % (moyenne en glissement annuel) en 2018 et de 15 % (moyenne en glissement annuel) au premier trimestre 2019. Les créances improductives ont cependant augmenté, passant de 10,6 % en 2017 à 12,2 % en 2018, essentiellement du fait d'une accumulation d'arriérés de paiements dans le secteur hôtelier.

Résultats du programme

Alors que la conjoncture économique est globalement favorable, les autorités ont continué de poursuivre les objectifs du programme. Tous les critères de réalisation quantitatifs à la fin décembre 2018 relatifs aux réserves internationales nettes, au solde budgétaire de base, aux emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale (BCRG) et aux avoirs intérieurs nets de celle-ci ont été respectés, ainsi que les critères de réalisation continus relatifs à la non-accumulation d'arriérés extérieurs et aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État et la banque centrale. L'objectif indicatif relatif aux dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures à la fin 2018 a également été atteint. Cependant, les tensions sociales ayant eu des effets défavorables sur l'activité économique et les finances publiques, les objectifs indicatifs relatifs aux recettes fiscales et à l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par l'administration centrale ont été manqués. Ce dernier objectif indicatif était toutefois respecté à la fin mars et dans l'ensemble, les résultats obtenus dans le cadre du programme ont continué d'être bons au premier trimestre de cette année puisque la plupart des objectifs indicatifs afférents ont été atteints.

S'agissant des réformes structurelles, des progrès ont été enregistrés, deux repères structurels sur quatre ayant été atteints, tandis que les deux autres réformes ont beaucoup avancé et

devraient être achevées d'ici la fin de l'année. De plus, il est important de relever que des avancées remarquables ont été enregistrées dans la réduction des subventions énergétiques non ciblées, le renforcement de la gestion des finances publiques, l'amélioration de l'autonomie de la banque centrale, le renforcement de la gouvernance et la promotion du développement du secteur privé.

III. Politiques et réformes économiques pour 2019 et 2020

Les autorités vont s'appuyer sur les perspectives favorables pour continuer d'appliquer leur programme de politique économique et de réformes exposé dans le programme appuyé par la FEC et conformément au plan national de développement couvrant la période 2016–2020. La croissance du PIB réel devrait se situer à 6 % en 2019 et 2020, soutenue par la hausse de la production du secteur minier ainsi que par de vastes investissements dans les infrastructures, l'énergie et le bâtiment. La maîtrise des financements auprès de la banque centrale en application de la politique monétaire prudente devrait contribuer à continuer de réduire l'inflation pour la ramener à un chiffre. Les réserves internationales de la BCRG devraient couvrir 3,8 mois d'importations d'ici à 2020. Quant au déficit des transactions courantes, il devrait atteindre 19 % du PIB avec la poursuite des importations liées aux investissements, mais il devrait être essentiellement financé par les IDE, en particulier dans le secteur minier et celui des services.

Les autorités sont pleinement conscientes de l'effet qu'une concrétisation des risques baissiers aurait sur les perspectives économiques, en particulier ceux résultant des difficultés sociopolitiques, des contraintes de capacités et des incertitudes qui entourent l'économie mondiale et les droits de douane. Elles sont néanmoins convaincues que la poursuite de leurs politiques prudentes et de leurs réformes avisées aidera à renforcer la stabilité macroéconomique et la résilience de la Guinée, et créera un climat propice à une croissance plus forte et inclusive.

Améliorer la viabilité des finances publiques

La politique budgétaire des autorités visera à dégager davantage d'espace pour intensifier les dépenses qui s'imposent en matière d'investissement public et de protection sociale. Le cadre budgétaire 2019 a été révisé afin d'atteindre l'objectif d'un excédent budgétaire de base de 0,6 % du PIB. À cet égard, les autorités comptent accélérer leurs efforts en vue de mobiliser davantage de recettes fiscales et de maîtriser les dépenses non prioritaires.

Pour mobiliser davantage les recettes intérieures, les autorités vont poursuivre la modernisation de l'administration fiscale de façon à rendre plus efficace la perception de l'impôt, rationaliser les exonérations fiscales, réaliser des contrôles fiscaux et poursuivre le recouvrement des arriérés d'impôts.

Par ailleurs, elles augmenteront les recettes du secteur minier en renforçant la transparence et la gouvernance. Elles prévoient en outre de revoir d'ici à la fin 2019 le mécanisme d'ajustement

des prix des produits pétroliers en vue de le rendre plus efficace dans un contexte social fragile. Elles entendent également porter les tarifs de l'électricité à un niveau permettant de recouvrer les coûts afin de réduire les subventions à moyen terme. Sur la base des recommandations de l'évaluation PEFA de 2018, les réformes budgétaires structurelles viseront à renforcer la gestion des finances publiques. Le nouveau cadre réglementaire de gestion des investissements publics sera lui aussi achevé avant la fin de 2019 afin de mieux appuyer l'exécution et le suivi des projets.

Renforcer la politique et la gestion de la dette

Les autorités se félicitent de la mise à jour de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD), qui révèle que la Guinée continue de présenter un risque modéré de surendettement extérieur et dispose d'une certaine marge de manœuvre pour absorber les chocs. Elles sont déterminées à pérenniser ces progrès en adoptant une politique d'endettement prudente ancrée sur les critères de réalisation pertinents du programme et en continuant d'améliorer la gestion de la dette publique. À cet égard, il faudra remédier aux contraintes de capacités à l'aide d'une assistance technique adéquate. En outre, les autorités prévoient d'apurer progressivement les arriérés intérieurs accumulés au cours des exercices précédents et de redynamiser le secteur privé.

Politiques monétaires et financières

La politique monétaire restera prudente afin de réduire davantage l'inflation tout en assouplissant le taux de change. Dans ce contexte, le financement de l'État par la banque centrale sera maintenu dans les limites du programme. Le nouveau cadre de prévision de la liquidité et le recours aux instruments de liquidité permettront à la BCRG d'atteindre ses objectifs monétaires. S'agissant du marché des changes, la stratégie d'intervention fondée sur des règles adoptée par la BCRG sera essentielle pour limiter le pouvoir discrétionnaire et favoriser un assouplissement du marché.

Les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes de 2018 seront pleinement mises en œuvre afin de renforcer la gouvernance de la banque centrale, l'information financière, la transparence et la responsabilisation. De plus, la banque centrale améliore le contrôle bancaire, la réglementation et la stabilité financière, notamment grâce à l'adoption d'ici fin 2019 d'un cadre de résolution des défaillances bancaires. Les efforts visant à ce que toutes les banques respectent les exigences de fonds propres et de réserves seront intensifiés.

En ce qui concerne l'inclusion financière, les autorités, avec le concours de la Banque mondiale, élaboreront d'ici la fin de 2019 une stratégie nationale afin de faciliter l'accès des PME, des femmes et des jeunes au crédit. Elles poursuivront le développement de la finance numérique en vue d'élargir l'accès aux services financiers, notamment pour les populations vulnérables et non bancarisées.

Accélérer les réformes structurelles

Les autorités entendent poursuivre résolument la mise en œuvre de réformes structurelles qui favorisent une croissance plus forte, durable et inclusive. Leurs efforts viseront en particulier à améliorer le climat des affaires et la gouvernance en s'appuyant sur les bons progrès enregistrés au cours des cinq dernières années, la Guinée progressant de 27 places au classement des indicateurs du climat des affaires entre 2013 et 2018. Parmi les initiatives en cours, on peut citer l'achèvement d'ici la fin de 2019 du système permettant de déclarer et de payer les impôts en ligne afin d'améliorer la transparence, la gouvernance et l'efficacité, la mise en place du guichet unique pour le commerce extérieur et la création d'un système d'information sur le crédit afin d'encourager le financement du secteur privé.

En matière de gouvernance, les autorités adopteront avant septembre 2019 les décrets d'application du régime de déclaration de patrimoine alors que par ailleurs, l'Agence nationale de lutte contre la corruption est devenue pleinement opérationnelle. Avec une assistance technique du FMI, une nouvelle loi de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), conforme aux normes internationales, sera adoptée d'ici la fin novembre 2019. En outre, des outils pour mettre en œuvre une approche LBC/FT fondée sur les risques sont en cours d'élaboration. Enfin, les capacités de la Cellule de renseignement financier seront renforcées.

Renforcer les filets de protection sociale

L'inclusion sociale est une priorité du programme de développement des autorités guinéennes. En janvier 2019, l'Agence nationale pour l'inclusion économique et sociale (ANIES) a été créée afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie en la matière. Le financement et le fonctionnement de cette agence respectent les dispositions de la loi organique relative aux finances publiques et de la loi régissant les entités publiques. Pour atténuer l'effet des hausses des prix des carburants et protéger les groupes les plus vulnérables, les autorités se sont engagées à renforcer les programmes de protection sociale non contributifs et financés sur ressources intérieures dans le cadre du Fonds de développement social et de solidarité et du Programme de filets sociaux productifs. Dans ce contexte, un registre social unifié des populations vulnérables sera mis sur pied d'ici à 2020 avec le concours de la Banque mondiale. Les transferts monétaires et les programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre seront également étendus.

IV. Conclusion

Les autorités guinéennes, que nous représentons, sont déterminées à atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC. Compte tenu des bons résultats obtenus jusqu'à présent et de l'engagement renouvelé d'appliquer le programme, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC. Nous demandons en outre au conseil d'administration d'approuver la demande des autorités de modifier le critère de réalisation relatif à la dette extérieure.